

LES GRANDS PROCÈS

DE

L'HISTOIRE

À LA MÊME LIBRAIRIE

DU MÊME AUTEUR

LES GRANDS PROCÈS DE L'HISTOIRE, 1re série. — Le procès de Marie Stuart. — L'affaire Cinq-Mars. — Le procès de Nicolas Foucquet, un profiteur du grand siècle. — Voltaire, défenseur de Calas. — Le procès de Camille Desmoulins. — Un vol. in-16 jésus, orné de 60 illustrations. . . . . 10 fr.

LES GRANDS PROCÈS DE L'HISTOIRE, 2e série. — La Marquise de Brinvilliers. — L'affaire du Collier. — Le procès de Charlotte Corday. — Le procès de Madame Roland. — L'affaire Lafarge. — Un vol. in-16 jésus orné de 49 illustrations. . 10 fr.

LES GRANDS PROCÈS DE L'HISTOIRE, 3e série. — La Grande Catherine. — Marie-Antoinette. — La mort du duc d'Enghien. — La Reine Hortense. — Lachaud. Un vol. in-16 jésus orné de 49 illustrations. . . . . 10 fr.

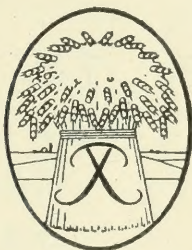
HENRI-ROBERT
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE
ANCIEN BATONNIER

LES GRANDS PROCÈS DE L'HISTOIRE

★★★★

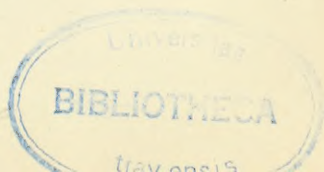
LA GRANDE MADEMOISELLE. — LE GRAND CONDÉ. — LE MASQUE DE FER. — LE ROI MURAT. — LE MARÉCHAL NEY.

Ouvrage orné de 49 illustrations



PAYOT, PARIS
106, Boulevard Saint-Germain

1925



A MON CHER AMI HENRI LAVEDAN,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Avec ma sincère affection.

H. R.

LA GRANDE MADEMOISELLE

Il y a, dans chaque époque, écrit Sainte-Beuve, « un type à la mode, un certain fantôme romanesque qui occupe les imaginations et qui court, en quelque sorte, sur les nuages. »

Si nous parcourons d'un coup d'œil rapide les grandes périodes de notre Histoire, nous pouvons discerner, à première vue, quelques-uns de ces types bien marqués.

A la poétique et généreuse figure des chevaliers du Moyen Age, rompant des lances pour leur Dame en de loyaux tournois et parcourant la France pour protéger le faible et l'opprimé contre l'injustice et la violence, a succédé, au grand siècle, la figure des courtisans de Louis XIV, passant au milieu des fêtes somptueuses de Versailles toute leur existence égoïste, parasite et facile. Les philosophes libertins, sceptiques et humanitaires du XVIII[e] siècle furent remplacés par les hommes de la Révolution ; aux grognards et généraux de Napoléon, dont toute la vie fut une prodigieuse épopée de gloire et d'énergie, succédèrent ces « beaux ténébreux » de 1830 qui se complurent dans une mélancolique rêverie.

Tous ces types, et une infinité d'autres qu'il serait amusant, mais trop long, de rechercher, se sont reflétés dans la littérature de leur temps ; car la littérature, et même celle d'imagination, est surtout faite d'observation directe de la vie,

La « Grande Mademoiselle » dont l'existence étonnante traverse une période de transition, participe, à la fois, dans son caractère et dans les péripéties de sa vie, de l'influence de la Fronde, — qui trouva son expression héroïque dans le théâtre de Corneille, — et de celle de la cour de Louis XIV, dont les amours passionnées inspirèrent les pièces de Racine. Mais comme, pour son malheur, elle avait été fort mal élevée, terriblement gâtée, laissée sans discipline intellectuelle, et n'avait aucun bon sens ni jugement naturels, elle manqua complètement de pondération, et réalisa ainsi, en elle-même, le type poussé à l'extrême et presque la caricature du fantôme romanesque de son époque.

Aussi pourrait-on lui appliquer cette spirituelle critique, autrefois adressée à un écrivain notoire :

« Entre le sublime et le ridicule, il n'y a qu'un pas, et, ce pas, la Grande Mademoiselle l'a dansé toute sa vie. »

Ne suffit-il pas déjà, pour s'en rendre compte, de lire le portrait qu'elle a tenu à nous laisser d'elle-même, en tête de ses *Mémoires ?* [Car vous savez qu'elle écrivit ses *Mémoires ;* ils remplissent quatre-vingt-quinze cahiers d'une écriture serrée, pointue, nerveuse et presque indéchiffrable !]

« Je suis grande ; ni grasse, ni maigre ; d'une taille fort belle et fort aisée. J'ai bonne mine ; la gorge assez bien faite, les bras et les mains pas beaux, mais la peau belle. J'ai la jambe droite, et le pied bien fait ; mes cheveux sont blonds et d'un beau cendré ; mon visage est long, le tour en est beau ; le nez grand et aquilin ; la bouche ni grande ni petite, mais façonnée d'une manière fort agréable ; les lèvres vermeilles ; les dents point belles, mais pas horribles aussi ; mes yeux sont bleus, ni grands, ni petits, mais brillants, doux et fiers comme ma mine. J'ai l'air haut sans l'avoir glorieux.



La Grande Mademoiselle, Duchesse de Montpensier.
Portrait attribué à Mignard.

» Je suis civile et familière, mais d'une manière à m'attirer le respect plutôt qu'à m'en faire manquer. J'ai une fort grande négligence pour mon habillement, mais cela ne va pas jusqu'à la malpropreté, je la hais fort. Sans me flatter, je dépare moins ce que je mets que ce que je mets ne me pare. Négligée ou ajustée, tout ce que je mets est de bon air. Je me sens fort brave. J'ai beaucoup de courage et d'ambition. J'aime les violons plus que tout autre musique. J'ai aimé à danser et je danse fort bien. Je hais à jouer aux cartes, et j'aime les jeux d'exercice. Je sais travailler à toutes sortes d'ouvrages, et ce m'est un divertissement aussi bien que d'aller à la chasse et de monter à cheval. Je n'ai nulle complaisance et j'en demande beaucoup. J'ai beaucoup de mémoire et je ne manque pas de jugement ! »

A cette époque, ce genre de portrait était fort à la mode. On appelait cela, non sans préciosité : « les anatomies du cœur ». Toutefois, la complaisance trop visible qu'elle apporte ainsi à se dépeindre elle-même nous permet de penser que la Grande Mademoiselle a dû oublier de noter deux traits essentiels de son caractère : le manque absolu de modestie et une trop grande confiance en soi-même.

Elle était née le 29 juillet 1627, à Paris ; et sa naissance faisait d'elle la petite-fille de Henri IV, la nièce de Louis XIII, la nièce de la reine d'Espagne, de la reine d'Angleterre, de la duchesse de Savoie et, bientôt peut-être, la fille du Roi de France ; car, après vingt ans de mariage, Anne d'Autriche n'avait pas encore donné d'enfant à Louis XIII, et la santé débile de celui-ci pouvait faire penser que la couronne appartiendrait un jour prochain à son jeune frère, Gaston d'Orléans.

Les médecins du Roi semblaient, en tout cas, s'y employer avec une terrible activité. En un an, ils avaient prescrit à leur

infortuné malade quarante-sept saignées, deux cent douze médecines, — traduisez purgations, — et deux cent quinze lavements. Encore venaient-ils lui reprocher, par surcroît, de ne pas se montrer assez docile à leurs salutaires ordonnances !

De sa mère, la duchesse de Montpensier, qui mourut sept jours après sa naissance, Mademoiselle — qu'on devait appeler plus tard la Grande Mademoiselle, non à cause de sa taille, mais pour la distinguer des nièces de Louis XIV — hérita une immense fortune de près de cinq cent mille livres de rente, qui faisait d'elle la personne la plus riche de France. De son père, elle avait hérité surtout une grande inconséquence et une regrettable légèreté d'esprit. Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, ne cessa de conspirer contre Richelieu et la Couronne ; mais aussi lâche et vil qu'il était ambitieux et cupide, il trahit successivement tous ses complices dès que ses complots tournèrent mal, et livra sans remords leurs têtes pour sauver la sienne. Son absence complète de sens moral ne l'empêchait pas d'être un prince très séduisant et à qui sa séduction attirait sans cesse de nouveaux partisans, bientôt dupes à leur tour.

Il avait une jolie figure fine, spirituelle, une élégance raffinée de grand seigneur ; se montrait artiste, lettré, brillant causeur, audacieux en paroles, sachant discerner avec clairvoyance et critiquer avec esprit les fautes de ses adversaires. Il conservait toute son indulgence pour ses propres erreurs. En outre, son irrésolution était poussée à un point extraordinaire qui ne lui laissait rien achever.

« L'esprit n'est rien sans le cœur », disait le cardinal de Retz.

Le cardinal de Retz écrit encore à son sujet :

« Il y avait très loin de la velléité à la volonté, de la volonté à la résolution, de la résolution au choix des moyens, du choix des

moyens à l'application. Mais il arrivait, même assez souvent, qu'il demeurât court au milieu de l'application. Les gens de ce caractère ne distinguent jamais assez ce qu'ils veulent de ce qu'ils voudraient. »

Peut-être est-ce par réaction contre l'irrésolution paternelle que Mademoiselle montra toujours, elle, tant de décision, là même où il eût fallu parfois plus de réflexion.

Mais la décision sans le jugement est peut-être plus funeste encore que l'irrésolution, et mérite moins le nom de volonté que celui de caprice. Il faut dire toutefois que si Mademoiselle fut capricieuse, elle y eut bien des excuses. Son éducation avait été fort négligée. Son père s'était remarié ; mais Saint-Simon nous dit que « la seconde Madame et la fille de la première se haïssaient parfaitement ». Aussi le soin de son instruction fut-il confié à une gouvernante, M[me] de Saint-Georges, qui connaissait parfaitement la Cour, mais semble avoir très imparfaitement connu l'art difficile de la pédagogie. Car, si Mademoiselle savait de bonne heure monter à cheval, danser à ravir, faire gracieusement la révérence, se présenter avec assurance à la Cour et causer agréablement de riens dans un salon, elle ignorait à peu près tout le reste, et était définitivement brouillée avec l'orthographe. Elle était, il est vrai, d'une époque où l'éducation des jeunes filles était trop généralement négligée, où les femmes savantes ne paraissaient guère moins risibles que les précieuses ridicules, où Molière pourra dire, aux applaudissements de toute une salle, qu'il suffit, pour les femmes,

Que leur esprit se hausse
A connaître un pourpoint d'avec un haut-de-chausse.

Cela n'empêchait point, cependant, qu'il y eût aussi de véritable femmes savantes, instruites, charmantes et cultivées, telles

que Mlle de Scudéry, Mme de Sévigné, Mme de Rambouillet, que nul ne se fût avisé de trouver pédantes ou ridicules.

Ce qui était plus grave que l'ignorance de Mademoiselle, c'était, justement, son extraordinaire vanité et, l'on pouvait dire, son insupportable snobisme, — bien que ce mot ne fût pas encore inventé. Mais la chose existait déjà, si le snobisme consiste à manquer totalement de jugement et de sens critique, à attacher



Le Cours-la-Reine, les Tuileries et le Pont-Royal au temps de Louis XIII.

à la mode une importance exagérée, à accepter d'enthousiasme, simplement parce que c'est bien porté, certains engouements que rien ne justifie, et dont on serait fort en peine de donner la raison.

Elle était élevée à la Cour, aux Tuileries, qui, à ce moment, formaient l'extrême bordure de Paris du côté de l'ouest. L'enceinte de la capitale venait aboutir à peu près à l'endroit où se trouve, actuellement, le pont de la Concorde. La place de la Concorde, nous dit Sauval dans son *Histoire et Recherches sur les*

Antiquités de Paris, n'était « qu'un grand désert en friche qu'on appelait *la garenne aux lapins* et où avait été bâti le chenil du Roi ». Le Cours-la-Reine, créé depuis peu par Marie de Médicis, était une belle promenade, hors Paris, où il était de bon ton de se montrer à certaines heures de la journée.

M[lle] de Scudéry, dans son roman du *Grand Cyrus*, y fait passer deux de ses personnages qui viennent du petit village de Chaillot, et le décrit en ces termes :

« En arrivant du côté par où Hermogène mena Bélésis, on trouve, le long de ce beau fleuve, quatre grandes allées si larges, si droites et si sombres par la hauteur des arbres qui les forment, que l'on ne peut voir une promenade plus agréable que celle-là.

« Aussi, est-ce le lieu où toutes les dames vont le soir dans de petits chariots découverts (les « conduites-intérieures » n'existaient pas encore) et où tous les hommes les suivent à cheval, de sorte qu'ayant la liberté d'aller tantôt à l'une, tantôt à l'autre, cette promenade est tout ensemble promenade et conversation. Et il n'est pas de spectacle plus plaisant que ces grandes allées toutes remplies de ces petits chariots peints et dorés, dans lesquels les plus belles dames étaient, et auprès de qui nombre infini d'hommes de qualité, admirablement bien montés et magnifiquement vêtus, allaient et venaient en les saluant. »

S'il est facile, en allant avenue du Bois, un dimanche matin, de retrouver de nos jours une reproduction moderne et plus démocratique du spectacle qu'offrait alors le Cours-la-Reine, nous avons plus de peine à nous imaginer ce que pouvait être la Maison des Tuileries où la Grande Mademoiselle allait passer sa jeunesse.

De nos jours, les esprits superficiels et les contrôleurs des con-

tributions directes jugent, volontiers, les gens sur la marque et le nombre de chevaux de leur automobile ou sur l'apparence de l'immeuble qu'ils habitent. Au siècle de Louis XIII, c'était sur leur train de maison. Pour faire honneur à son nom, la Grande Mademoiselle devait donc avoir la plus grande maison de France, après la reine. Or, celle de la reine constituait, à elle seule, tout un petit monde ; quelque chose de comparable, comme nombre, au personnel de la Société des Nations.

Les cuisines des Tuileries occupaient, à elles seules, cent cinquante-neuf maîtres, qui se décomposaient en potagers, hâteurs des rôts, sert d'eau, officiers de bouche, échansons, tranchants, etc... Heureuse époque où l'on trouvait facilement de bons domestiques pour trente-six livres par an !

Mademoiselle ayant à sa dévotion, dès son plus jeune âge, une foule de flatteurs et de serviteurs, avait conçu, tout naturellement, une haute idée de son importance et n'aspirait à rien moins qu'à régner en vraie souveraine.

Anne d'Autriche, imprudemment, avait ancré davantage encore cette espérance en son cœur en lui disant, pour plaisanter, à la naissance de Louis XIV : « Tu seras ma petite belle-fille ! »

Or, Mademoiselle avait, à ce moment-là, onze ans de plus que son jeune cousin le dauphin. Par la suite, il est vrai, cette différence d'âge ira en diminuant sans cesse, car elle se rajeunira de plus en plus, au fur et à mesure qu'elle avancera dans la vie. Lorsque la trentaine aura bien sonné, elle dira, parlant d'elle-même, en une heureuse formule : « Une personne de vingt-cinq ans passés ».

A quarante-trois ans, lorsqu'elle s'éprendra de Lauzun, de cinq ans plus jeune, elle se rassurera en affirmant : « Les gens de ma qualité sont toujours jeunes. »

Rien d'étonnant, donc, qu'elle ait pris au sérieux la plaisanterie de la reine. Rien d'étonnant qu'elle soit venue, chaque jour, pouponner Louis XIV, jusqu'à l'âge de trois ans, en l'appelant : « Mon petit mari ». Mais Richelieu mit sévèrement fin à ce jeu. Il réprimanda fort Mademoiselle et lui présenta qu'il y avait « messéance », à son âge, à parler de la sorte. Elle avait alors treize ans ! Elle pleura beaucoup !... Ce fut sa première déception matrimoniale.

Pour la consoler, Anne d'Autriche lui dit :

— Tu épouseras mon frère, le cardinal-infant, gouverneur des Pays-Bas.

Elle en était déjà tout heureuse !... Hélas ! Il mourut peu après. Mademoiselle avait quatorze ans. Ce fut sa deuxième déception matrimoniale.

Cependant le comte de Soissons semblait avoir jeté les yeux sur elle. Sans doute, y avait-il une grande différence d'âge : vingt-quatre ans. Il avait trente-huit ans, elle, quatorze. Mais c'était un beau soldat ; sa fortune était considérable et, pour faire sa cour, il comblait Mademoiselle de boîtes de dragées. Cela ne lui déplaisait pas. Un mari âgé a, dit-on, des avantages.

— Il aura du respect pour moi et des tendresses non pareilles, disait gravement Mademoiselle.

Il fut tué, en 1641, à la bataille de la Marfée. Elle n'avait pas quinze ans. Et ce fut sa troisième déception matrimoniale !

Ne pensez point, pourtant, que son cœur ait eu aucune part à ces divers projets. L'amour, alors, était tenu en quelque mépris, considéré comme un sentiment d'essence inférieure dont devait se défendre une âme bien née. C'était l'époque où Corneille écrivait ces vers significatifs :



La promenade de Louis XIV enfant sur la terrasse du chateau.

Le trône met une âme au-dessus des tendresses.
Il ne faut point nourrir d'amour qui ne nous cède...
Je suis maître de moi comme de l'univers...
Je le suis, je veux l'être...

Et Mademoiselle note elle-même, dans ses *Mémoires*, avec une évidente satisfaction :

« J'ai toujours eu une grande aversion pour l'amour, même pour celui qui va au légitime, tant cette passion me paraît indigne d'une âme bien faite. »

Le mariage, pour elle, est affaire sociale et non individuelle ; affaire de calcul et non de sentiment. On se marie selon son rang et non selon ses goûts. On doit penser avant tout à l'honneur du nom : « noblesse oblige », et ne tenir aucun compte des aspirations du cœur. Bien mieux, on doit même s'en défier : « La raison ne suit guère ce qui est fait par passion... » Avait-elle, au fond, tout à fait tort ? Balzac a soutenu exactement la même thèse, avec quelle force, dans son chef-d'œuvre : *Les Mémoires de Deux Jeunes Mariées*.

Avant le génial romancier, la Grande Mademoiselle est toute prête à proclamer que le bonheur conjugal lui-même commande de ne point écouter la voix de la passion.

« On est heureux, quand on veut se marier, que ce soit par raison, écrit-elle ; même quand l'aversion y serait, je crois que l'on s'en aime davantage après. »

Cela fait penser à la jolie boutade de Dumas fils :

« L'amour dans le mariage ?... A quoi bon. Quand il y est, l'habitude le tue ; et quand il n'y est pas, elle le fait naître. »

Mademoiselle était tout à fait de cet avis, et c'est d'autant plus remarquable qu'elle était alors toute jeune. Ce n'est point là, d'ordinaire, l'opinion de la jeunesse, mais bien plutôt celle de l'âge mûr, qui affecte de mépriser ce qu'il regrette de ne plus

pouvoir connaître. L'amour devait prendre, plus tard, une éclatante revanche contre cet altier dédain. Vers la cinquantaine, Mademoiselle, devenue romanesque, comme ne le sont plus les jeunes filles, voudra faire un mariage d'amour et égaiera à ses dépens la Cour et la Ville.

Mais nous n'en sommes pas encore là. Pour l'instant, il était question d'un nouveau projet matrimonial, et, cette fois, avec le prince de Galles.

Le prince de Galles, fils de Charles Ier d'Angleterre et d'Henriette de France, était venu demander asile et protection à la cour d'Anne d'Autriche lorsque la révolution anglaise eut détrôné, puis décapité Charles Ier. Par la mort de son père, il était devenu roi d'Angleterre, sous le nom de Charles II ; mais roi d'Angleterre, en France, loin de ses sujets révoltés, roi sans royaume et, même, sans fortune, puisque sa mère, montrant la coupe d'or où elle buvait, répétait mélancoliquement :

— C'est tout ce qui me reste.

Ce n'était donc point, pour Mademoiselle, un parti très brillant, du moins pour le présent ; mais les espérances étaient magnifiques, si jamais ce roi détrôné parvenait à reconquérir son royaume.

Cette héroïque perspective était bien faite pour enchanter l'esprit aventureux et belliqueux de Mademoiselle. « Je l'aiderai », disait-elle fièrement. Charles II y comptait bien. Il songeait surtout à l'immense fortune dont il deviendrait, par ce mariage, libre de disposer. Aussi était-il, quant à lui, très décidé. Mais il n'était malheureusement pas très éloquent..., ni par la voix, ni par le geste. Maintien gauche, air timide, emprunté, silence prolongé, il semblait embarrassé de sa personne et n'avait rien d'un séducteur.

Quelque bonne volonté qu'y mît Mademoiselle, elle ne pouvait

se défendre de faire des constatations désavantageuses pour ce prétendant. Il était, semble-t-il, terriblement maladroit en amour. Il faut lire dans ses *Mémoires* le récit de ces entrevues. Elle avait alors vingt-deux ans. C'est à Compiègne que devait avoir lieu la première rencontre. Le prince de Galles y venait déjeuner.

Elle s'était levée de grand matin, s'était fait friser, ce qui, dit-elle, « ne lui arrivait pas souvent », et avait apporté un soin particulier à sa parure et au luxe de sa toilette. Anne d'Autriche ne lui avait pas épargné, en la voyant paraître, les agaçantes railleries qui sont de rigueur en pareil cas.

— On voit bien, lui avait-elle dit, les demoiselles qui attendent leur galant.

— Je meurs d'envie qu'il me dise des douceurs, avait-elle répondu, car je ne sais pas ce que c'est ; personne ne m'en a jamais osé dire.

Elle mettait dans ce trait final une intention blessante pour la reine, qui, elle, à ce qu'on prétendait, s'en était beaucoup « laissé dire », et trop volontiers.

Au déjeuner, elle observait curieusement et sans bienveillance son prétendant. Epreuve redoutable pour le jeune homme, et instructive pour la jeune fille. Il mangeait avec trop d'appétit. — Cela manque de poésie. — Elle remarqua qu'il ne prenait point d'ortolans. Et, pourtant, les ortolans ont bien leur charme dans la vie conjugale ! Par contre, il se jeta, nous dit-elle, sur une pièce de bœuf et une épaule de mouton comme s'il n'eût eu que cela !

La délicatesse des sentiments de Mademoiselle fut choquée par cet appétit immodéré. Mais elle fut déçue plus encore lorsque, après le déjeuner, la reine Anne d'Autriche s'étant retirée discrètement pour laisser les jeunes gens causer sans contrainte, le



Photo Giraudon).

ANNE D'AUTRICHE.

(*Galerie des Offices*, Florence).

prince de Galles parut avoir perdu complètement l'usage de la parole. Il est vrai qu'il savait mal le français.

« Il fut, nous dit-elle, plus d'un quart d'heure sans me dire un seul mot. »

Ce silence prolongé devait être plutôt gênant. Heureusement, le cœur des jeunes filles, même de celles qui se défendent de croire à l'amour, contient des trésors d'indulgence et d'illusions.

Mademoiselle ne faisait point exception à cette règle. Elle trouva aussitôt une explication flatteuse de l'embarras pénible où elle voyait son infortuné prétendant :

« Je veux croire, écrit-elle, que son silence venait plutôt de respect que de manque de passion. »

Et elle ajoute, avec une candeur charmante :

« J'avoue qu'en cette rencontre, j'eusse souhaité qu'il m'en eût moins rendu ! »

La fin de cette entrevue fut aussi brusque, inattendue et peu galante que l'avait été tout le reste. Le prince de Galles se leva et, prenant congé, il dit simplement à Mademoiselle, avec un fort accent anglais :

— Je crois que mylord Germain [c'était son secrétaire et son confident], qui parle mieux que moi, vous aura pu expliquer mes sentiments et mon dessein. Je suis votre très obéissant serviteur !

Mademoiselle lui répondit avec une grande révérence :

— Je suis votre très obéissante servante.

Et, ce jour-là, ils ne causèrent pas plus avant.

Mais, plus tard, ayant été entre temps sacré à Edimbourg, Charles II vint reprendre ses projets matrimoniaux. Est-ce le prestige de la couronne ? Elle le trouva beaucoup plus séduisant. Sa gaucherie, son air emprunté étaient devenus une timidité

charmante et le trouble gracieux d'un amoureux qui n'ose déclarer sa flamme.

Mademoiselle subit la contagion de cette réserve effarouchée et, telle Chimène disant, pour avouer son amour : « Va ! je ne te hais pas », elle nota simplement dans ses *Mémoires :* « Il ne me déplut pas... »

Il était devenu, semble-t-il, beaucoup plus éloquent :

« Il me disait des douceurs, à ce que m'ont dit les gens qui nous écoutaient, et parlait si bien français lorsqu'il me tenait ces propos-là, qu'il n'y a personne qui ne doive convenir que l'amour est Français. »

Aussi, Mademoiselle, toute charmée de ce miracle d'amour, semblait bien près de dire oui, ce « oui » que tout le monde déjà attendait impatiemment. Hélas ! son caractère fantasque et capricieux n'avait pas dit son dernier mot. Il lui revint aux oreilles que l'on chuchotait : « Elle se marie par amour, elle l'aime passionnément ! » Quoi ! Elle, la Grande Mademoiselle, se marier par amour, s'abaisser, s'oublier au point de céder à une si basse passion !... N'était-ce pas faire une insulte intolérable à son caractère, à son nom, à sa naissance que de lui prêter de tels sentiments ! Ah ! Elle ferait bien voir que c'était affreuse calomnie. Et, du coup, elle rompit tous les pourparlers et remercia le roi Charles.

Elle doit convenir elle-même qu'à la vérité sa résolution fut un peu brusque, mais elle ajoute crânement : « C'est mon humeur! »

Les historiens indiscrets suggèrent qu'il y eut peut-être un autre motif à cette rupture, et que l'humeur de Mademoiselle avait bien pu être provoquée par un propos, un peu cavalier, de mylord Germain qui, disposant d'avance d'elle et de sa fortune, comme d'un pays conquis, avait dit à Charles II :

— Nous retrancherons son train et nous vendrons ses terres.

Ce sans-gêne trop réaliste pouvait, à bon droit, l'avoir blessée plus encore que l'amour qu'on lui voulait prêter.

Charles II regagna l'Angleterre mais n'oublia point Mademoiselle. Dix ans plus tard, souverain régnant, il renouvellera une troisième fois sa demande avec une constance rare et touchante. Elle eut un beau geste. Elle lui fit répondre qu'elle était très honorée de son souvenir, mais qu'elle eût trouvé inélégant d'accepter dans l'éclat de sa fortune celui qu'elle avait refusé dans sa disgrâce. Et il n'en fut plus question.

Elle avait laissé passer l'occasion d'être reine d'Angleterre.

Aucun des autres partis, plus ou moins chimériques, auxquels elle songera par la suite, ne lui apportera plus de possibilité comparable à celui-là. Beaucoup, d'ailleurs, seront purement imaginaires. C'est ainsi qu'elle poursuivra quelque temps l'espoir d'épouser l'empereur d'Allemagne, Ferdinand III. Mais jamais, sans doute, Ferdinand III n'eut-il même connaissance de l'espoir flatteur qu'il avait inspiré. Et pourtant, déjà, elle se préparait à cette union avec l'ardeur immodérée qu'elle apportait à toutes ses actions. On disait Ferdinand très pieux. Elle le fut davantage. Elle devint dévote : elle passait ses journées agenouillée en oraisons, négligeait sa toilette, ne dansait plus, ne sortait plus.

« Je ne mettais plus de mouches, écrit-elle, ni de poudre sur mes cheveux. [C'est évidemment là, à ses yeux, le critérium d'une piété profonde.] Je n'avais de satisfaction qu'à lire la vie de sainte Thérèse. »

Cela lui passa aussi brusquement que c'était venu. Ferdinand III venait de se remarier.

Son activité, d'ailleurs, allait bientôt trouver à s'employer d'une autre manière.

Lorsqu'une tempête violente éclate quelque part, au large de l'océan, de grandes ondulations de la mer en propagent très loin le contre-coup ; c'est le remous, que connaissent bien tous les marins. La terrible révolution d'Angleterre avait créé, de même, du remous politique en Europe : ce vent révolutionnaire donna naissance à la Fronde.

Sans doute, toute révolution suppose-t-elle, d'abord, un gouvernement faible et des gouvernés mécontents de leur sort. Le conflit latent de ces deux éléments nécessaires éclate alors sur un simple incident. Le gouvernement faible, c'était la régence d'Anne d'Autriche et son premier ministre, l'insinuant Mazarin, succédant au consciencieux Louis XIII et à l'autoritaire Richelieu.

Il y avait eu, à la mort de Louis XIII, une détente en France, un désir général de repos et de plaisir. On allait répétant avec attendrissement : « La Reine est si bonne!... » Mais la bonté sans la force n'inspire pas longtemps le respect. Tout gouvernement est contraint de prendre des mesures impopulaires : l'impôt trop lourd en est le type. Le peuple a vite fait d'oublier sa bonté pour ne voir que sa faiblesse et pour tenter d'en abuser. On le vit bien lors de la première Fronde qui mit aux prises la Régence et le Parlement. Les Parisiens soutenaient contre la Cour le parti du Parlement qui refusait d'accepter des impôts nouveaux. Le conflit devenant aigu, Anne d'Autriche craignit pour sa sécurité. Brusquement, dans la nuit du 1er janvier 1649, toute la Cour quittait clandestinement les Tuileries et partait en carrosse pour Saint-Germain.

Mademoiselle, qui n'avait à penser qu'à elle-même et à son divertissement, était ravie de cette aventure. L'événement rompait la monotonie d'une existence trop calme, apportait un imprévu, une fièvre de nouvelles, une sorte de vent belliqueux qui enchantaient son âme éprise d'héroïsme. N'étant elle-même

d'aucun parti, elle avait dû garder les sympathies de tous. Elle était fière de sa popularité. On faisait fête à sa crânerie lorsqu'elle se promenait dans les rues de Paris, près des barricades, et parlait familièrement aux émeutiers. Le départ nocturne pour Saint-Germain l'avait enchantée. Elle rompait avec ses anciennes habitudes ; elle se sentait presque une héroïne parce qu'elle avait dû, une nuit, coucher par terre, sur un simple matelas dans la grande chambre sans fenêtres du château de Saint-Germain en plein froid de janvier ; parce qu'elle n'avait pas sa femme de chambre ; parce qu'elle n'avait pas de bagages ; parce qu'elle manquait de linge, au point d'avoir été forcée, pendant une semaine, de laver le jour sa chemise de nuit et, la nuit, sa chemise de jour ; parce qu'elle avait vu, enfin, le grand Condé ramener de Gonesse à Saint-Germain des charrettes pleines de farine qui



Les Bourgeois allant combattre pour la Fronde.

auraient dû prendre la route de Paris pour ravitailler les Frondeurs.

Ces incidents pittoresques, ces petits côtés de la Fronde, amusaient la jeune fille, gâtée par la vie. Elle les notait au jour le jour sans se rendre compte du fond douloureux du conflit. Elle voit seulement que Mazarin, qu'elle n'aime point parce qu'elle le rend — à tort, du reste, — responsable de quelques mariages manqués, est mis en mauvaise fortune par ces événements. Elle s'en réjouit fort, cela l'incite à prendre le parti des Frondeurs contre la Cour : « Mademoiselle devient furieusement frondeuse », observe Anne d'Autriche.

Aussi, lorsqu'à la Fronde du Parlement succéda bientôt la Fronde des Princes, et que Gaston d'Orléans et Condé eurent pris parti contre la Cour, Mademoiselle n'hésita plus à se jeter dans la bataille et à se ranger à leurs côtés. Elle poursuivait à la fois deux buts. Elle agissait par dépit contre Anne d'Autriche, qui lui avait refusé la main du jeune Louis XIV et qui avait aggravé ce refus d'un commentaire désobligeant : « Ce n'est pas pour son nez, encore qu'il soit fort grand ! » Elle agissait, en même temps, par sympathie pour Condé dont la femme était si malade qu'on disait déjà : « Quand il sera veuf, il épousera Mademoiselle ». Cette perspective n'était pas faite pour déplaire à l'éternelle fiancée : « Je trouvais que la chose était fort faisable : pour la naissance, nous sommes du même sang », écrit-elle.

Déjà, Condé s'était acquis des titres de gloire qui le faisaient appeler « le héros ». Il fallait le conquérir. Comment y mieux parvenir qu'en faisant l'héroïne à ses côtés ? Abattre Anne d'Autriche n'était-ce point le vrai moyen de forcer son consentement au mariage avec Louis XIV. On en ferait une des clauses du traité de paix si, d'ici là, la princesse de Condé ne s'était pas décidée à mourir. On traiterait de puissance à puissance au lieu

de quémander humblement un honneur qui lui avait été refusé... « Je mettrai les choses en l'état qu'on me demandera à genoux », écrit-elle fièrement.

Justement, l'occasion se présentait de porter un grand coup au parti de la Cour. Il s'agissait de s'assurer de la place d'Orléans qui, jusque-là, avait gardé la neutralité. L'armée du roi, commandée par Turenne, manœuvrait au sud de la Loire et se rapprochait de la ville dans le dessein de s'y installer. Mais Condé déclarait qu'Orléans lui était indispensable comme point d'appui, et s'efforçait de décider son allié, Gaston d'Orléans, à se rendre dans son apanage. Gaston, toujours hésitant, répondait en sifflotant qu'il était malade : pas assez, sans doute, pour garder le lit, mais trop pour sortir. Pourtant, devant l'insistance pressante de Condé, il finit par déclarer : « Eh bien ! Mademoiselle ira à ma place. » Elle n'attendait que cela... Elle brûlait de jouer un rôle éclatant.

La duchesse de Longueville, la duchesse de Chevreuse, la Palatine, la duchesse de Bouillon et, même, la petite princesse de Condé n'avaient-elles pas acquis des lauriers qui la rendaient jalouse ? Toute cette époque passionnée de la Fronde était essentiellement le règne de la femme. Anne d'Autriche était sur le trône, pourquoi n'y serait-elle pas aussi ? N'était-elle pas aussi bien douée que les autres pour le métier des armes ? Elle se sentait déjà, à l'instar de Condé, une âme de grand capitaine ! D'ailleurs, était-ce si difficile ?... Elle ne le pensait pas. « Simple affaire de bon sens, disait-elle, et quand on en a [vous entendez] autant que j'en ai, il n'y a dame qui ne commandât bien des armées. »

Elle n'avait, du reste, pas d'armée, mais seulement une escorte de cinq cents cavaliers qui entouraient son carrosse où elle était

Estampe satirique sur Mazarin pendant la Fronde.

assise entre ses deux maréchales de camp, deux charmantes jeunes femmes : les comtesses de Fiesque et de Frontenac. Elle s'avisa, soudain, qu'un carrosse était indigne de la petite-fille de Henri IV, et elle s'élança sur un cheval.

Fièrement campée sur sa haquenée, elle arriva devant Orléans en même temps que le Garde des Sceaux qui se présentait au nom du Roi. Il était temps ! Mais les portes étaient fermées.

— Ouvrez ! ordonna Mademoiselle à l'officier.

Celui-ci s'excusa : il n'avait pas les clés. Le peuple, derrière la porte et sur les remparts, criait, sans se compromettre : « Vive le Roi !... Vivent les Princes !... Point de Mazarin !... » Mais les portes restaient obstinément fermées.

Mademoiselle s'impatientait. Elle éclata enfin en menaces :

« Je suis la fille de votre maître ; vous me devez obéissance ! »

Les bourgeois de la ville lui répondirent par une grande révérence, et le gouverneur lui fit passer une boîte de dragées..., mais les portes restèrent closes.

Alors, elle prit son parti. Elle entrerait de force. A une porte en mauvais état, on arracha deux planches... Aussitôt, la tête la première, « on la fourra par le trou ». Elle tomba dans la boue, mais quand elle se releva prestement, elle fut applaudie, acclamée, portée en triomphe à travers la ville. Elle nous déclare qu'elle était toute hors de soi et se pâmait de rire de se voir en si plaisant état.

A l'Hôtel de Ville, on lui fit une fort belle harangue. Elle dut y répondre et se tira d'affaire en criant : « Vivent les Princes ! Vive le Roi ! A bas Mazarin ! » Cette sobre éloquence lui valut de nouvelles acclamations populaires. Puis, elle ouvrit les prisons, fit mettre tous les détenus en liberté et fit passer en revue ses nouvelles troupes. Son assurance était devenue telle qu'elle parlait sérieusement de marcher contre Turenne.

Heureusement, Mme de Fiesque calma son ardeur belliqueuse : « Je ne suis pas d'avis que l'on se batte ! » On décida alors d'attendre l'ennemi de pied ferme. Mais les jours se passèrent sans que l'ennemi attendu se présentât. Bientôt ce fut l'ennui qui vint : on avait épuisé d'un coup toutes les joies du pouvoir, toutes les ivresses de la popularité. Mademoiselle, brave devant l'ennemi, ne l'était pas devant l'ennui. Elle décida de regagner Paris pour y goûter la saveur de nouvelles acclamations et y recevoir les félicitations de Condé. Elle allait bientôt trouver l'occasion de lui rendre un service important en lui sauvant la vie le jour du combat du faubourg Saint-Antoine.

Les troupes du roi, commandées par Turenne, affrontèrent celles des Frondeurs sous les murs de Paris. Le combat, longtemps indécis, se poursuivit dans le faubourg Saint-Antoine, qui se trouvait alors hors la ville. Malgré des prodiges de valeur, Condé allait succomber sous le nombre. Vivement pressé par Turenne, pris de flanc par La Ferté, canonné par l'artillerie royale sans avoir rien pour riposter, il ne lui restait plus qu'à vendre chèrement sa vie, si Paris s'obstinait à lui refuser un refuge.

« Pareil aux preux des vieilles légendes, nous dit Mademoiselle, il plongeait dans la mêlée, reparaissait l'armure rougie et bossuée ; il replongeait, se battant d'un courage si éclatant que les gens du peuple, sur les remparts, étaient émus d'une grande pitié et murmuraient de ce qu'on laissait un pareil homme périr sans secours. »

Gaston d'Orléans, fidèle à sa lâcheté, se refusait à intervenir. Une fois de plus, sa fille se dévoua à sa place. Elle bondit à l'Hôtel de Ville pour demander à l'Assemblée l'ordre d'ouvrir les portes à Condé. L'Assemblée royaliste hésitait à accueillir un rebelle. Mademoiselle avait, au besoin, des arguments décisifs : elle menaça l'Assemblée de la livrer aux émeutiers à face patibulaire

qui l'avaient suivie ; elle cria au vieux maréchal de L'Hospital qu'elle lui arracherait la barbe et qu'il ne périrait que de sa main. Elle réussit, enfin, par ces intimidations véhémentes, à enlever l'autorisation, et courut faire ouvrir à Condé les portes de Paris. Pour assurer la retraite, elle fit tirer le canon de la Bastille sur les troupes du Roi. On prétend même qu'elle mit, de sa blanche



Mademoiselle de Montpensier a la Bastille.
(Tableau de Gaston Mélingue).

main, le feu à la première pièce. Louis XIV ne devait jamais l'oublier et Mazarin, entendant ce coup de canon rebelle, s'écria : « Mademoiselle vient de tuer son mari ».

Condé s'était réfugié au Luxembourg, auprès de Gaston d'Orléans. Dans la soirée, des émeutes éclatèrent dans Paris. Il y eut des batailles entre les partisans des princes et les partisans du roi. L'incendie fut mis à l'Hôtel de Ville, le sang coula dans

les rues. On vint au Luxembourg prier les princes d'intervenir. Gaston d'Orléans, sifflotant, répondit qu'il était malade. Condé, qui avait de fortes raisons de croire qu'on cherchait à se débarrasser de lui, répondit qu'il était poltron et n'entendait rien à la guerre de « pots de chambre ». Ce fut encore Mademoiselle qui se dévoua. Elle partit en carrosse, dans la nuit, accompagnée de Mme de Sully et de la comtesse de Frontenac.

Devant l'Hôtel de Ville, dont les décombres et les poutres noircies fumaient encore, les balles des émeutiers sifflèrent à ses oreilles. Sur le Petit-Pont, son carrosse dut se ranger pour laisser passer une charrette remplie de morts, qui la frôla de si près qu'elle fut obligée de se rejeter en arrière pour ne pas recevoir en pleine figure les pieds et les mains des cadavres qui dépassaient. Elle déploya, dans cette nuit tragique du 4 juillet 1652, autant de courage et de sang-froid que d'active bonté, s'efforçant partout de ramener le calme et de porter secours aux blessés.

Brusquement, quelques semaines plus tard, elle céda à une vague d'affolement qui saisit son père et quelques Frondeurs à l'annonce du retour à Paris des troupes royales et du Roi lui-même, victorieux de la Fronde.

Ce fut un sauve-qui-peut général. Condé passa au service de l'Espagne. Gaston d'Orléans, éperdu d'épouvante, s'enfuit du Luxembourg. Mademoiselle, non moins émue, supplia son père de l'emmener avec lui. Gaston d'Orléans ne se souciait pas de se compromettre davantage en donnant asile à celle qui avait fait tirer les canons de la Bastille. Malgré ses supplications, il la repoussa durement.

« Allez, lui dit-il, avec sa vilaine lâcheté habituelle, vous avez été bien heureuse de faire l'héroïne ; eh bien ! il faut en accepter les conséquences, maintenant. »

Ecœurée par ce persiflage, elle fit à son père cette fière riposte :

« Je ne sais ce que c'est que d'être héroïne, mais je suis d'une naissance à ne rien faire que de grandeur et de hauteur en tout... J'appelle cela suivre mon chemin et je suis née à n'en pas prendre d'autre. »

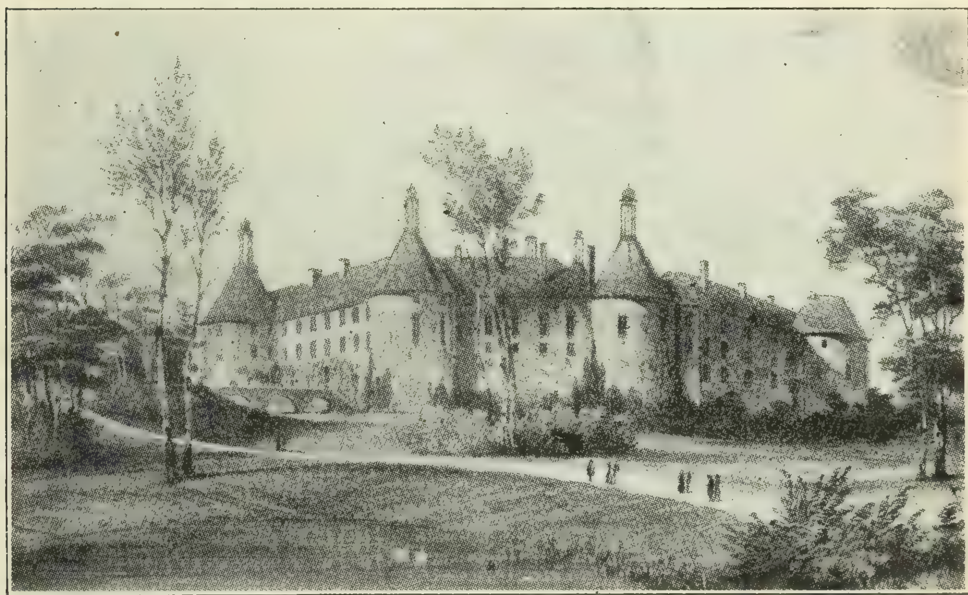
Le roi revenait. Elle se croyait menacée. Elle était abandonnée par tous ses amis. Il fallait pourvoir à sa sûreté : elle prit un parti héroï-comique ; se déguisa en femme de chambre et se lança sur les grandes routes avec ses domestiques, qu'elle appelait mon frère, ma sœur, mon cousin, ma cousine, pour mieux donner le change sur son identité.

Après diverses aventures burlesques, elle arriva de nuit à son château de Saint-Fargeau depuis longtemps abandonné. Hélas ! quelle triste surprise ! C'est le château de la misère ! De l'herbe jusqu'au genou devant les portes, plus de carreaux aux fenêtres, une poussière épaisse sur tous les murs et des araignées dans les chambres ! A cet aspect peu engageant, le découragement la prit. Elle eut une crise de larmes et pleura sur elle-même, ce qui est le plus sûr moyen de s'attendrir. La nuit suivante, ce fut bien pis. Le château était hanté, assurait la comtesse de Frontenac. La main invisible d'un revenant avait ouvert par trois fois les rideaux de l'alcôve où elle dormait. Claquant des dents, transie de peur et de froid, elle s'en fut se réfugier dans le lit de Mademoiselle. Heureusement, quelques messes la délivrèrent bientôt de cet indiscret fantôme, qui fait songer à l'une des plus jolies nouvelles d'Oscar Wilde.

Il fallait vivre pourtant à Saint-Fargeau, s'y créer des occupations et des distractions. Mademoiselle montra, cette fois encore, ses remarquables facultés d'adaptation. Elle entreprit d'embellir

son domaine et surveilla les travaux. Elle fit des comptes, — ce qui ne lui était jamais arrivé. Elle s'aperçut qu'on la volait. Elle découvrit et confondit les voleurs, puis leur pardonna.

« Qui m'aurait dit, du temps que j'étais à la Cour, que je saurais combien vaut la brique, la chaux, le sable, le plâtre, les voitures, les journées d'ouvriers et tout le détail d'un bâtiment ? »



Le Chateau de Saint-Fargeau, façade sur le parc.
(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

Elle fit faire un mail, un théâtre ; fit venir des comédiens, des violons, des chevaux, des chiens et, même, des perroquets. Elle écrivit ses *Mémoires* et quelques mauvais romans. Elle donna des chasses, des déjeuners, des comédies et reçut les quelques rares amis restés fidèles.

La plupart des invités, craignant de se compromettre, invoquaient des maladies imaginaires pour se dérober. Seules vinrent Mmes de Sully et de Sévigné. Elle reçut aussi la reine Christine de Suède, dont elle trace un singulier et vivant portrait :

« Elle est blanche, elle a les yeux bleus ; dans des moments, elle les a doux, et, dans d'autres, fort rudes ; la bouche assez agréable, quoique grande ; les dents belles, le nez grand et aquilin. Elle est fort petite ; son justaucorps cache sa mauvaise taille. A tout prendre, elle me parut un joli petit garçon. Nous allâmes à la comédie. Là, elle me surprit pour louer les endroits qui lui plaisaient. Elle jurait Dieu, se couchait dans sa chaise, jetait les jambes d'un côté et de l'autre, les passait sous les bras de sa chaise et faisait des postures que je n'ai jamais vu faire qu'à Trivelin et Jodelet, qui sont deux bouffons. »

Même à Saint-Fargeau, pendant les rigueurs de l'exil, elle songeait encore au mariage. Ce fut sa constante préoccupation. Un père jésuite vint lui apporter les propositions matrimoniales du duc de Neubourg. Le révérend père avait pensé à tout. Il s'était muni de portraits miniatures du prétendant et, même, d'une lettre d'amour. Il vanta longuement les qualités conjugales de ce veuf.

« — Sa première femme, affirma-t-il, était tellement heureuse qu'elle est morte de joie en le revoyant au retour d'un voyage.

» — Vous me faites peur, lui répondit Mademoiselle, je crains de le trop aimer et d'en mourir aussi.

» — Croiriez-vous être trop jeune pour vous marier ? lui demanda le jésuite insolent. [Elle approchait alors de la trentaine.]

» — Non, répliqua-t-elle avec bonne humeur. Je me crois encore assez jeune pour ne point me hâter. »

Cinq ans s'étaient passés : l'exil commençait à lui peser cruellement. On s'amusait tant à la Cour, lui écrivaient ses amies. On y dansait sans cesse. Mademoiselle avait grande envie de danser. C'était l'époque où, selon le mot d'un contemporain, « le Roi n'avait point assez d'oreilles pour écouter tous les gens qui demandaient pardon ».

Gaston d'Orléans s'était précipité le premier aux pieds de Louis XIV. Il était rentré en grâces et Mademoiselle était toujours en exil à Saint-Fargeau ! Pourquoi ne bénéficierait-elle pas, elle aussi, d'une amnistie si libéralement accordée à de plus coupables qu'elle ? Sans doute, il fallait demander pardon, exprimer le regret des erreurs passées. Epreuve pénible pour l'orgueil très vif de Mademoiselle. Son désir de danser était plus vif encore ! Elle s'exécuta. Elle fit demander, timidement, si l'on trouverait mauvais qu'elle reparût à la Cour ? En même temps, elle se déclarait impatiente de présenter ses respects à Leurs Majestés, et déplorait d'avoir mal agi, plutôt par ignorance que par gloire.

Conversions politiques aussi opportunes qu'inattendues ! Profitable culture du soleil levant, vous êtes de tous les temps et de tous les régimes, car vous puisez votre source dans les éternelles faiblesses de l'âme humaine : la flatterie, la lâcheté, l'arrivisme et la cupidité !

Mademoiselle reçut l'absolution. Sans perdre une heure, elle courut rejoindre la Cour, alors en déplacement à Sedan. Dès qu'elle aperçut S. E. le cardinal Mazarin, elle se précipita à ses pieds. Son Eminence, avec la même précipitation, se jeta aux pieds de Mademoiselle. Ils s'embrassèrent. Elle le fit monter dans son carrosse. Il lui donna une petite chienne en témoignage de la satisfaction qu'il éprouvait de leur si cordiale réconciliation. Tout heureuse et fière de ce cadeau, elle montrait la

petite chienne à tout le monde, ravie de pouvoir répéter cent fois par jour : « C'est M. le Cardinal qui me l'a donnée ».

Avec Louis XIV, ce fut plus froid. Il lui dit, comme elle s'excusait : « Il ne faut plus parler du passé. » Mais à la manière dont il le disait, on vit bien qu'il y pensait toujours.



La Grande Mademoiselle en 1673.

Mademoiselle, assagie, du moins en apparence, reprit son rang au palais du Luxembourg. Elle participa, comme par le passé, à la vie de la Cour, à ses fêtes, à ses déplacements. Il y eut encore quelques projets de mariage, notamment avec le roi de Portugal. Mais cette royauté ne la tentait point.

« J'aime mieux, répondit-elle, être Mademoiselle en France, avec cinq cent mille livres de rentes. »

Mais l'amour qu'elle avait méprisé, l'amour dont elle s'était flattée, forte de son orgueil, de n'être jamais menacée, l'amour allait venir, au moment où elle s'y attendait le moins, bouleverser son existence.

L'amour a des caprices déconcertants. En 1659, à un bal masqué, il s'insinua dans le cœur de Mademoiselle. A ce bal, les femmes étaient en paysannes de la Bresse, des paysannes très poudrées, habillées de soie, avec des houlettes d'argent. Les hommes étaient en bergers, en bergers sensibles et charmants. D'un de ces bergers, Mademoiselle reçut, sans d'abord s'en douter, le coup de foudre.

C'était vraiment un être des plus singuliers que ce petit cadet de Gascogne, Antoine Nompar de Caumont, marquis de Puyguilhem, plus tard duc de Lauzun, qui tournait toutes les têtes par une inexplicable séduction.

La Bruyère l'a dépeint sous le nom de Straton et a pu dire de lui :

« Sa vie est un roman : non! il lui manque la vraisemblance : c'est un songe !... Que dis-je ! on ne rêve point comme il a vécu !... »

Le nom de Lauzun évoque des folles aventures, des incroyables bonnes fortunes. Il ne connaissait point de cruelles et il était laid, petit, sale, d'une brutalité et d'une insolence rares. Son audace était sa force et le secret de ses succès. Il vivait entouré d'une sorte de légende qui le rendait irrésistible.

Son ascension rapide vers la plus prodigieuse fortune que jamais cadet de Gascogne eût osé rêver, est une des plus étonnantes gageures qu'ait connues l'Histoire. Il ne craignait personne et avait su se faire craindre de tout le monde. Il charmait et effrayait par son audace, tenant tête à Louis XIV lui-même. Il amusait par ses drôleries et se faisait redouter par son esprit mordant. Il savait mêler, avec art, l'insolence à la flatterie. Enfin, il ne reculait devant aucun moyen, si osé qu'il fût, de parvenir.

On sait comment, ayant demandé à Mme de Montespan de plaider sa cause auprès du Roi pour une place qu'il convoitait, il eut l'invraisemblable audace de se cacher sous le lit de la favorite pour contrôler de quelle façon elle s'acquitterait de sa mission. Il découvrit qu'elle avait trahi sa cause et l'avait desservi auprès du Roi. Il résolut de tirer de cette trahison une éclatante vengeance. Le soir même, au bal, il vint offrir avec grâce son bras à la marquise, qui ne se doutait point de ses projets. En la promenant à travers les salons, il lui répéta à voix basse, mot pour mot, tout ce qu'elle avait dit au Roi contre lui et les réponses de Louis XIV ; en même temps, avec le plus gracieux sourire, il l'insultait furieusement, lui pinçait le bras et la souffletait, en pleine figure, des mots les plus injurieux, voire les plus orduriers.

Enfin, il l'amenait, à demi-morte de rage, de stupeur et de honte, auprès du Roi et, lui faisant une gracieuse et ironique révérence, il disparaissait brusquement, tandis que Mme de Montespan, en proie à une crise de nerfs, tombait évanouie.

Tel était, à trente-huit ans, l'homme dont Mademoiselle, âgée de quarante-trois ans, s'était éprise éperdument.

Elle avait d'abord beaucoup lutté contre elle-même. La découverte de son amour l'avait terrifiée. Elle s'était longtemps défendue et le raconte naïvement :

« Je résolus de ne plus lui parler qu'avec une tierce personne, et je voulais m'éloigner des occasions de le voir afin de me l'ôter de la tête. Mais plus je cherchais à le fuir, plus j'avais envie de le voir. »

Touchant aveu ! ou plutôt, aveu qui serait touchant si Mademoiselle n'avait été une forte femme de quarante-trois ans, au type bourbonien très empâté.

Hélas ! la lutte fut vaine. Partout elle le rencontrait et, chaque



DUC DE LAUZUN (ANTOINE NOMPAR DE CAUMONT).
D'après un portrait appartenant au duc de la Force.

jour, il lui devenait plus cher. Elle pria Dieu de l'éclairer sur ce qu'elle devait faire. Elle pensa que le Ciel lui avait répondu : « Pourquoi lutter davantage ? Pourquoi ne pas épouser Lauzun ? »

Lauzun était trop habile pour faire les premiers pas. Une telle distance séparait le petit cadet de Gascogne d'une fille, puissamment riche, de la Maison de France. Aussi prodiguait-il des protestations de respect infini... qui désolaient Mademoiselle. Il faisait « la coquette » et elle, retenue par un reste de pudeur ou de dignité, soupirait à fendre l'âme sans oser parler. Ce manège dura longtemps.

Enfin, Mademoiselle dut s'avouer vaincue. Comme il feignait de la presser de se marier avec Monsieur, frère du Roi, devenu veuf, elle lui répondit qu'elle se décidait, en effet, au mariage, mais qu'elle lui dirait bientôt avec qui. Mais elle n'osait le dire... Ce badinage dura quelques jours. « Si vous ne le voulez dire, écrivez-le », lui conseilla Lauzun ; et il soufflait sur une glace en l'invitant à tracer le nom de l'être sur la buée fugitive.

Enfin, un soir, elle lui remit un billet plié où se trouvait le nom de celui qu'elle voulait épouser, mais elle le pria d'attendre pour le lire qu'elle l'eût quitté !

Le billet portait simplement : « C'est vous ! »

Véhémente indignation de Lauzun, qui feignait de croire qu'elle voulait se moquer de lui ! Protestations enflammées de Mademoiselle, qui, pour le convaincre de sa sincérité, courut demander au Roi la permission d'épouser Lauzun.

Louis XIV, stupéfait, refusa d'abord, puis finit par consentir, en disant à sa cousine qu'après tout elle avait quarante-trois ans et était libre de faire une sottise si telle était sa volonté bien arrêtée.

Mais la nouvelle de ce mariage déchaîna un énorme scandale.

Il suffit, pour s'en rendre compte, de lire la fameuse lettre où Mme de Sévigné la qualifie « la chose la plus étonnante, la plus surprenante, la plus merveilleuse, la plus miraculeuse, la plus triomphante, la plus étourdissante, la plus inouïe, la plus singulière, la plus extraordinaire, la plus incroyable, la plus imprévue, la plus éclatante, la plus brillante, la plus digne d'envie qu'on ait jamais vue en aucun siècle ».

De tous côtés, on alla représenter à Louis XIV qu'il n'avait pu donner son consentement à une pareille folie. Le grand Condé déclara que si le mariage avait lieu il casserait la tête à Lauzun ; Mme de Montespan, qui convoitait pour son fils, le duc du Maine, une partie de l'héritage de Mademoiselle, intervint. La reine était hostile au mariage.

Et, par malheur, Mademoiselle et Lauzun, qui se croyaient sûrs du roi, ne se hâtaient point de célébrer leur union. En vain, les pressait-on. En vain, Mme de Sévigné courut-elle dire à Mademoiselle que « c'était tenter Dieu et le roi que de vouloir mener si loin une affaire si extraordinaire ». Lauzun entendait obtenir, par contrat, des donations régulières pour une vingtaine de millions. Les notaires ne se signalent pas par leur rapidité. Bref, à la veille du mariage, le roi, se ravisant, fit appeler Mademoiselle et lui annonça que pour donner satisfaction à l'opinion publique, dont il était forcé de tenir compte, il se voyait obligé de retirer l'autorisation tacite qu'elle lui avait arrachée.

Cris, pleurs, crises de nerfs de Mademoiselle, qui regagne le Luxembourg en parlant toute seule, gesticulant comme une folle, se couche et, pendant deux jours, ne prend que du bouillon de légume. Elle reçut au lit des condoléances, comme c'était l'usage alors pour les veuves, et ses amies racontent que montrant la place vide, auprès d'elle, elle répétait éplorée : « Il serait là !... Il serait là !... » Les sanglots l'étouffaient.

Lauzun était beau joueur. Il accueillit la nouvelle en courtisan soumis. Mais il est fort probable, quoique la question n'ait point été éclaircie, qu'il contracta, peu de temps après, un mariage secret avec Mademoiselle et se fit faire les donations qu'il convoitait. Ce serait une des raisons, peut-être la véritable, de son arrestation et de sa détention à Pignerol.



D'APRÈS UNE ESTAMPE DU TEMPS (AVRIL 1693).
(Bibliothèque Nationale)

Mme de Montespan négocia longuement avec Mademoiselle, éperdue du désir de revoir Lauzun. Moyennant quelques larges donations au duc du Maine, elle obtint la mise en liberté du prisonnier de Pignerol, qui avait étonné ses gardiens par son amour immodéré de la crasse et de la saleté.

Lorsque Lauzun fut libéré, Mademoiselle était moins riche et avait dépassé la cinquantaine. La vie conjugale allait-elle au

moins la dédommager de sa longue attente et de ses lourds sacrifices ? Hélas ! Lauzun se révéla plus volage que jamais. Son humeur fantasque et volontiers brutale n'avait fait que s'accentuer en prison. Mademoiselle, de son côté, en vieillissant était devenue plus exclusive encore et plus autoritaire. Sa jalousie ombrageuse la rendait tyrannique. Lauzun supportait mal le joug et, pour se venger, s'amusait à l'humilier et à se moquer d'elle.

On prétend qu'un soir, au retour d'une chasse, lui montrant ses pieds couverts de boue, il aurait dit :

« Petite-fille de Henri IV, tire-moi mes bottes ! »

Ce qui est certain, c'est que des difficultés, de plus en plus violentes, éclataient entre eux à tout propos. Un jour, exaspérée d'une nouvelle infidélité, elle l'égratigna. Il répondit par une violente paire de gifles et quelques coups. Ce fut la rupture définitive.

Mademoiselle attendit, seule, la mort, dans une pieuse retraite où l'on dit qu'elle se plaisait pourtant encore à se faire raconter de jolies histoires d'amour. Mais elle ne revit jamais Lauzun. Il prit le deuil lorsqu'elle mourut. Bientôt après, il épousait, à soixante-trois ans, Mlle de Lorge, qui en avait quinze.

Il était riche. La jeune femme pensait sans doute être veuve bientôt après. Il la fit attendre sa mort, car il vécut jusqu'à quatre-vingt-douze ans. A quatre-vingt-dix ans il dressait encore des chevaux devant Louis XIV et émerveillait la Cour par son adresse.

Lauzun a fait cruellement souffrir les femmes. Sans doute est-ce pour cette raison que les femmes l'ont beaucoup aimé. Sa principale victoire fut la Grande Mademoiselle. Il a assombri, gâché et, si l'on peut dire, saccagé toute la fin de cette vie si mouvementée, parfois si pleine d'allure, traversée d'étonnantes

péripéties, remplie de romanesques aventures et qui contient quelques belles pages de bravoure chevaleresque.

« J'aime la gloire ! » répétait-elle fièrement dans sa jeunesse ; et elle finit dans le ridicule ! Il manquait à cette princesse — qui fut brave, spirituelle, élégante, fière, romanesque, qui eut tous les dons de la naissance et de la fortune, — il lui manquait la plus essentielle des qualités : le bon sens.

LE GRAND CONDÉ

Louis II de Bourbon, prince de Condé, surnommé le Grand Condé, premier prince du sang, premier pair de France, duc d'Enghien, de Bourbonnais, de Châteauroux, de Montmorency, chevalier des Ordres du Roi, gouverneur de Bourgogne et de Bresse, était né à Paris, le 7 septembre 1621, du mariage de Henri II de Bourbon et de la belle Charlotte de Montmorency, fille du connétable de Montmorency.

L'écusson des princes de Condé était « de France au bâton de gueule péri en bande » qui indiquait la branche cadette des Bourbons ; celui des Montmorency était « d'or, à la croix de gueule cantonnée de seize alérions d'azur ». C'étaient d'illustres blasons et de puissantes familles ! Pourtant, l'union contractée sous ces auspices était restée deux ans stérile, et avait été d'abord traversée par les événements les plus singuliers, les péripéties les plus romanesques et les plus inattendues.

Lorsque Charlotte-Marguerite de Montmorency, la dernière fille du Connétable, avait été présentée à l'âge de quinze ans par sa tante, Mme d'Angoulême, à la Cour d'Henri IV, elle avait, par sa grâce charmante et son éclatante beauté, produit sur le roi, cependant grisonnant, la plus vive impression.

Henri IV s'était mis aussitôt en tête de lui trouver un mari de son choix. Pourquoi s'arrêta-t-il, de préférence, à son neveu, Henri II de Bourbon ? Il en expliquait ainsi, non sans quelque

cynisme, les raisons secrètes à Bassompierre, premier prétendant à la main de la jeune fille :

— Henri n'a que vingt ans et il aime mieux la chasse que les femmes. Elle sera la consolation et l'entretien de la vieillesse où je vais entrer, et je ne veux autre grâce d'elle que son affection.

Du moins, il le disait et, sans doute même, le croyait-il. Il s'imaginait de bonne foi qu'il suffirait à son bonheur de conserver la jeune femme dans son entourage, de mériter la tendresse de son affection par ses bontés pour elle, de la voir chaque jour dans l'intimité — en tout bien tout honneur — et de rassasier ses yeux épris de la contemplation platonique de sa radieuse jeunesse et de sa beauté !

Les quinze ans de cette enfant avaient réalisé ce miracle d'effacer d'un seul trait tout un passé d'aventures galantes, et de faire éclore en ce cœur, fatigué de trop nombreuses bonnes fortunes, un rêve juvénile et candide de pure amitié amoureuse.

Henri IV, pourtant, n'était point naïf. Mais qui donc n'a cédé quelque jour à semblable mirage ? Qui ne s'est laissé prendre au charme de ce rêve ?

Le mariage s'était fait comme le voulait le roi. Le mari, en dépit de la naïveté trop escomptée de ses vingt ans et de la froideur de sa nature, n'avait pas tardé à prendre ombrage des assiduités d'Henri IV auprès de sa jeune femme.

A la langueur amoureuse du roi et à la phase contemplative des soupirs et des tendres regards, avaient bientôt succédé des entreprises plus hardies et une poursuite plus pressante. C'était la fable de la Cour et même de la Ville.

Or, Condé ne se souciait point d'être ridicule, même du fait du roi, son oncle. Aussi, après avoir eu avec celui-ci une scène

assez vive, prit-il le sage et prudent parti de se retirer avec sa femme dans sa terre de Muret.

Grand désespoir d'Henri IV ! Et comme le désespoir amoureux s'exprime volontiers en vers, mais qu'Henri IV n'avait malheureusement aucune disposition pour la poésie, il chargea Malherbe de chanter à sa place dignement sa douleur et, aussi, de flatter son espérance en même temps que l'objet de son amour.

Malherbe, docilement, consola le monarque :

> N'en doute point, quoi qu'il advienne,
> La belle Oranthe sera tienne.
> C'est chose qui ne peut faillir...
> Le temps adoucira les choses,
> Et tous deux vous aurez des roses
> Plus que vous n'en pourrez cueillir !

Et il chante aussi, se mettant à la place du roi :

> Deux beaux yeux sont l'empire
> Pour qui je soupire.
> Sans eux rien ne m'est doux...
> Donnez-moi cette joie
> Que je les revoie.

Mais ces jeux poétiques ne suffisaient pas, on le conçoit, à charmer l'ennui du royal amoureux. Il voulait la revoir. Il caressait même l'espoir de la démarier pour la soustraire à la tyrannie jalouse de l'époux qu'il lui avait pourtant choisi. En attendant, il accomplissait pour elle les plus romanesques équipées.

Un matin, où la jeune princesse s'apprêtait à partir en carrosse pour la chasse, elle aperçut soudain, parmi les fauconniers assemblés qui attendaient dans la cour du château, un inconnu d'assez fière allure, le faucon sur le poing, qui la regardait avec

une étrange fixité ! « Où donc ai-je vu déjà le feu de ce regard ? » songeait-elle, troublée, Et, tout d'un coup, elle poussa un cri et se rejeta au fond de sa voiture. Elle venait de reconnaître, sous ce déguisement inattendu, le roi lui-même.



Henri II de Bourbon, prince de Condé, le père du Grand Condé.

C'était bien Henri IV qui, venu à franc étrier de Paris, avait eu recours à ce subterfuge.

Que voulait-il ? Etait-ce seulement pour céder au puéril plaisir de la revoir qu'il était venu là dans des conditions si singulières ? Elle se demandait si elle n'avait pas été le jouet d'une hallucination, lorsque, à un carrefour de la forêt, elle se trouva de nouveau en sa présence, à n'en pouvoir douter ! Cette fois, il avait emprunté l'habit d'un piqueur pour la revoir encore.

Une femme est toujours flattée d'avoir allumé dans un cœur une telle passion, surtout lorsque ce cœur est celui d'un roi comme Henri IV, et lorsque cette femme est une enfant de seize ans, mariée sans amour à un époux chasseur qui ne s'occupe d'elle que pour se montrer jaloux.

Aussi, ce roman historique eût-il sans doute mal fini, si

Condé, désespérant de trouver en France un endroit qui fût à l'abri des poursuites royales, n'avait pris le parti d'enlever clandestinement sa femme pour la conduire à Bruxelles.

Henri IV changea, dit-on, de couleur en apprenant brusquement cet enlèvement innocent. Il se leva en proie à une agitation inexprimable, et se mit à arpenter nerveusement son cabinet, laissant échapper des mots incohérents et, dans son désarroi, expédiant courrier sur courrier à la poursuite des fugitifs, avec ordre de les ramener de gré ou de force.



Charlotte de Montmorency,
princesse de Condé,
la mère du Grand Condé.
(*Musée Condé*, Chantilly).

Mais ceux-ci ne furent rejoints qu'en terre étrangère. En vain Henri IV essaya-t-il d'obtenir qu'on les lui livrât. En vain tenta-t-il à son tour de faire enlever nuitamment la princesse, à l'hôtel d'Orange, à Bruxelles, où elle s'était réfugiée. Il se flattait, dit-on, de son consentement tacite. Son plan audacieux fut éventé ; ses projets furent déjoués : le prince de Condé garda sa femme.

Et le roi Henri IV, languissant d'amour, écrivait, non sans

exagérer du reste quelque peu, car il garda jusqu'au bout sa belle santé et même sa bonne humeur :

« Je deschès de mes mérangoises. Je n'ai plus que la peau et les os. Tout me déplaît. Je fuis les compagnies. »

Ce que Malherbe traduisait, à son tour, poétiquement en ces vers :

Ainsi le grand Alcandre aux campagnes de Seine
Faisait loin de témoins le récit de sa peine
Et se fondait en pleurs.
Le fleuve en fut ému : ses Nymphes se cachèrent
Et l'herbe du rivage où ses larmes tombèrent
Perdit toutes ses fleurs !

On sait quel fut le dénouement imprévu et tragique, et comment, bientôt après, Henri IV tombait sous le poignard de Ravaillac.

Louis XIII lui succéda. Mais autant le père avait été galant et volage, autant le fils se montra prude et froid.

En 1621, la princesse de Condé, réinstallée à Paris, mettait au monde celui qui devait être le Grand Condé, mais qui n'était encore qu'un bébé chétif et dont la santé fragile donnait des inquiétudes.

Aussi son père, craignant pour lui le séjour de Paris et plus encore, peut-être, l'influence amollissante d'une trop tendre sollicitude maternelle, le fit-il élever en pleine campagne, à Montrond.

Education assez rude de futur soldat, mais qui, toutefois, ne fut pas négligée. Il suivit les classes du collège Sainte-Marie de Bourges tenu par les Jésuites, et eut, en outre, un précepteur particulier, jésuite fort instruit, le père Pelletier.

On raconte qu'à sept ans, montrant déjà pour le métier des

armes un goût précoce, il jouait au soldat avec les enfants du pays, et que, s'étant promu leur général, il les haranguait en latin avant de les mener au combat ! Le latin fut la base de son instruction, et il écrivait à son père en cette langue aussi facilement qu'en français. Il montrait également beaucoup de goût pour l'histoire et les mathématiques. Pour le surplus, il montait à cheval, faisait des armes, suivait les chasses et, tout en restant assez frêle d'apparence, avait acquis une vigueur, une endurance et une adresse remarquables... Ardent et actif, il ne restait jamais inoccupé : « C'est un esprit auquel il faut de l'emploi », avait très justement diagnostiqué le père Pelletier. Faute d'emploi, il se jettera plus tard dans la conspiration contre Mazarin et s'oubliera au point de porter les armes contre la France.



LE GRAND CONDÉ, par David Téniers le Jeune. (*Musée Condé,* Chantilly).

A seize ans, en 1637, il fut mis à l'Académie royale pour la jeune noblesse, à Paris. Cette académie préparait spécialement les jeunes gens de l'aristocratie au métier des armes. C'était,

si l'on peut proposer cette comparaison, l'école de Saint-Cyr de ce temps. On y enseignait tout ce qu'il est nécessaire à un officier de connaître. A cette époque, également, il apprit la danse, où il excella. « Il était impossible de mieux danser », dit, dans ses *Mémoires*, la Grande Mademoiselle, qui avait la prétention de fort bien danser, mais qui caressait, il est vrai, l'espoir d'épouser le prince.

A l'hôtel de Condé ou au célèbre hôtel de Rambouillet dont c'était le beau temps, les fêtes, les réceptions, les bals, les comédies se succédaient et le jeune duc d'Enghien retrouvait là les jolies amies de sa sœur, Anne-Geneviève de Bourbon, celle qui, devenue plus tard la très séduisante duchesse de Longueville, joua un rôle important dans la Fronde et sut inspirer tant de passions que l'austère Turenne lui-même, subjugué par son charme, trahira, pour lui plaire, la cause royale qu'il avait jusque là servie.

Le duc d'Enghien — c'était alors son titre — n'était point insensible à la beauté des amies de sa sœur et il paraît bien probable que, dès cette époque, il ait distingué, parmi elles, la jolie figure rêveuse et tendre, le pur profil de vierge blonde aux yeux noirs de Marthe du Vigean, celle qu'il aimera quelques années plus tard d'un si ardent amour, — « la passion la plus polie et la plus respectueuse du monde », écrira la Grande Mademoiselle, — celle pour laquelle il essaiera vainement de faire annuler son mariage, celle qu'il est si désespéré de quitter, qu'en 1644, il s'évanouit en lui disant adieu, celle, enfin qui, lui ayant donné son cœur et comprenant trop tard qu'elle ne serait jamais sa femme, prit le parti de renoncer au monde, de quitter la Cour et d'enfermer sa douleur au Carmel.

Le bon père Pelletier s'en inquiétait déjà et il écrivait au prince de Condé :

« Il ne semble pas expédient de le laisser converser trop sou-

vent avec les femmes et les filles, car on y prend feu à la longue. »

Or, le prince avait ses raisons de désirer que son fils ne prît pas feu inconsidérément. Il l'avait, en effet, depuis plusieurs années, fiancé secrètement à Claire-Clémence de Maillé, nièce de Richelieu, et il avait même fallu toute l'autorité du puissant Cardinal pour l'empêcher de rendre ces fiançailles publiques, à une époque où le duc d'Enghien n'avait encore que douze ans et sa future quatre ans à peine !... « Il me doit obéissance », répétait ce père autoritaire. Il ne voulait pas admettre que son fils pût concevoir autrement que lui son avenir matrimonial. Aussi, pour le soustraire aux pernicieuses influences du monde quelque peu libertin où il fréquentait, l'envoya-t-il à Dijon prendre le gouvernement de la Bourgogne.



Claire-Clémence, duchesse de Maillé-Brézé, nièce de Richelieu et femme du Grand Condé.

C'est dans ces fonctions que le jeune duc eut l'occasion de recevoir Louis XIII et Richelieu qui apprécièrent fort sa précoce

maturité d'esprit, sa bonne grâce et la sûreté de son jugement.

Sur le conseil de Richelieu, il s'engagea, peu après, volontaire dans les armées du roi, afin de connaître les fatigues, les épreuves et les dangers de la guerre, comme simple soldat, avant d'en connaître, comme chef, les soucis et les terribles responsabilités. Il fit ainsi deux années de dures campagnes et se signala par sa bravoure et son entrain, notamment au siège d'Arras. Il avait alors vingt ans à peine.

Au retour de ce siège, Richelieu l'invita à faire connaître décidément s'il donnait ou non suite au projet de mariage avec sa nièce. Le Cardinal, comme tous les esprits autoritaires et les grands travailleurs, était toujours pressé et avait horreur de l'incertitude.

Sa nièce n'avait pourtant, alors, que douze ans, ce qui, vraiment, peut sembler un peu jeune pour des préoccupations matrimoniales. Elle était, par surcroît, très petite pour son âge, effacée, pas jolie, insignifiante et enfantine au moral comme au physique.

Mais le duc d'Enghien pouvait-il, à vingt ans, ayant toujours obéi sans discuter, résister aux deux volontés réunies de son père et de l'impérieux Cardinal ? Il se soumit docilement. S'il avait un autre amour au cœur, il lui imposa silence. Les fiançailles durèrent un an. Le contrat fut signé le 7 février 1641. Mais, chose singulière, le lendemain de la célébration du mariage, le duc tomba gravement malade. En proie à une forte fièvre, il était dans un tel état de surexcitation qu'on le crut fou pendant quelques jours. Il renvoyait les médecins, repoussait les médicaments, refusait de manger. Puis, survint un abattement étrange et une sorte de mélancolie taciturne au cours de laquelle il ne faisait que lire des romans. Enfin, sa santé finit par se rétablir.

Au début de l'année 1643, le roi Louis XIII, souffrant déjà du mal qui devait l'emporter quelques semaines plus tard, désigna le duc d'Enghien pour prendre, à sa place, le commandement des troupes qui devaient entrer en campagne, au printemps, contre don Francisco de Mello, gouverneur des Pays-Bas.



Louis XIII.

C'était un voisin ambitieux et inquiétant contre lequel on était presque continuellement en lutte et qu'il paraissait prudent de ne pas attendre, s'il est vrai, comme le dit Machiavel, « qu'on n'arrive point à éviter une guerre par de continuelles concessions, mais qu'en reculant ainsi le terme, on ne fait que la rendre plus longue, plus meurtrière et plus désastreuse ».

Bien que Louis XIII eût jugé prudent d'adjoindre, comme sage mentor, au jeune duc, le vieux maréchal de L'Hospital, il nous paraît quelque peu déconcertant, avec nos idées modernes, de penser qu'un pareil commandement, en de si graves circonstances, était confié d'emblée à un jeune homme de vingt-deux ans qui avait fait, assurément, la preuve de sa bravoure, mais non point celle de ses capacités.

Ne pouvait-on, ne devait-on pas redouter de sa part, tout au moins, l'inexpérience ? Et, pourtant, au nom de quels principes

aurions-nous le droit de condamner ce choix, dès lors que le succès — ce critérium suprême en guerre — est venu lui apporter une éclatante justification ?

C'était, cependant, une bien lourde tâche que celle que l'on confiait ainsi au jeune duc, en lui donnant mission de ramener la victoire sous les drapeaux d'une armée qui avait connu de récentes défaites et appris à douter d'elle-même.

Le 17 avril 1643, à Amiens, le nouveau général prit le commandement de l'armée de Picardie et, tout de suite, son autorité sut s'affirmer en rétablissant l'ordre et la discipline dans les rangs d'une troupe démoralisée par l'inaction et sans cohésion.

Condé était vraiment, alors, suivant la magnifique expression de Bossuet, « un jeune prince du sang qui portait la victoire dans ses yeux ». Il n'était pas beau, cependant, au sens où l'on entend généralement ce qualificatif. Mais il semblait qu'il mît précisément sa coquetterie à ne point se soucier de l'être. Sa mise habituelle était plus que négligée. Mme de Sévigné l'appellera crûment : « L'homme du monde le plus malpropre ! » Il est vrai qu'elle ajoute que « lorsqu'il consentait, par exception, à s'en donner la peine, son élégance naturelle surpassait toutes les autres ».

Ce passage d'une de ses lettres est amusant :

« Je vous dirai une nouvelle, la plus grande, la plus extraordinaire que vous puissiez apprendre : C'est que M. le Prince fit faire hier sa barbe. Il était rasé. Ce n'est point une illusion ni une de ces choses qu'on dit en l'air, c'est une vérité. Toute la Cour en fut témoin, et Mme de Langeron, prenant son temps qu'il avait les pattes croisées comme le lion, lui fit mettre un justaucorps avec des boutonnières de diamant ; un valet de chambre, abusant de sa patience, le frisa, lui mit de la poudre et le réduisit enfin à être l'homme de la Cour de la meilleure mine et une tête qui effaçait toutes les perruques. »

Mais, en temps ordinaire, le Grand Condé ne se laissait pas réduire « à être un homme de cour » et il jugeait, sans doute, indignes de lui ces soins de toilette. Cela n'empêchait point, cependant, qu'il n'attirât et retînt tous les regards. Mal rasé, les cheveux en désordre, les traits bourboniens fortement accusés,



LE GRAND CONDÉ A LA BATAILLE DE ROCROI (1643).
Tableau de Heinn. (*Musée de Versailles*).

un grand nez courbe, en bec d'aigle, barrant son visage maigre, ardent, et comme ravagé du feu étrange de ses yeux clairs aux reflets d'acier, un regard dominateur impossible à soutenir, une voix de commandement où l'on sentait passer les vibrations d'une implacable énergie, une attitude fière où se marquait l'orgueil de sa race et de son caractère ; il était vraiment bien mieux que beau : il était superbe, et sa figure était de celles

qu'on n'oubliait plus pour peu qu'on l'eût, une seule fois, contemplée. Sa silhouette frêle et nerveuse donnait une singulière impression de force et de grâce qui étonnait et séduisait. Surtout, il avait au plus haut point ce don suprême du chef, ce don que rien ne remplace et sans lequel tout le reste n'est rien : l'autorité.

Il suffisait qu'il parût pour s'imposer. Il avait la promptitude et la fermeté dans la décision qui inspirent la confiance ; la bravoure et la fougue qui forcent l'admiration et cet ascendant irrésistible qui entraîne l'obéissance et lève tous les obstacles.

Dans le feu de l'action, surtout, il devenait admirable : « Un Mars dans la chaleur du combat », écrit de lui Bussy-Rabutin, dont l'indulgence pour autrui n'est cependant point la qualité dominante.

Mais le duc d'Enghien n'avait pas que ces dons magnifiques de la nature. Il savait aussi calculer, voir juste, et tempérer sa fougue, quand il le fallait. Il savait allier, suivant les circonstances, la prudence à la ténacité. Pour tout dire, il était plus savant et moins instinctif qu'on ne le croit généralement.

De ce que sa manière habituelle et préférée était un élan impétueux qui, tel un torrent rompant ses digues, balayait tout sur son passage et forçait la victoire, en surprenant l'ennemi et en le culbutant de front, on est tenté de penser et de dire que sa conception de la guerre était simpliste et brutale. C'est une grave erreur. Car avant de donner l'assaut, il avait, d'abord, tout prévu et tout calculé. S'il savait charger avec une puissance irrésistible, il ne le faisait qu'à bon escient, et il savait aussi, quand les circonstances le commandaient, s'abstenir et, même, reculer au besoin. S'il excellait à enfoncer l'ennemi en entraînant avec une étonnante audace ses troupes au corps à corps, il savait aussi l'attendre et le manœuvrer. Sans doute, la stratégie n'était-elle



Le retour du Grand Condé après la bataille de Rocroi.

(Bibliothèque Nationale, Estampes).

point alors, à beaucoup près, aussi complexe et savante qu'elle l'est devenue depuis lors. Mais encore en connaissait-il toutes les règles, même toutes les finesses.

Nous avons vu de quelle façon approfondie, il avait, à l'Académie royale d'abord, à l'armée ensuite, comme simple volontaire, étudié l'art de la guerre.

Il n'était point jusqu'à sa connaissance parfaite du latin qui ne l'y servît. Et dans sa campagne de Catalogne — la moins brillante, mais la plus savante peut-être — il récitera, par cœur, à ses lieutenants, les passages des *Commentaires* de César et de la *Pharsale* de Lucain qui pourront contribuer à l'éclairer sur la nature du pays où il se trouve, et l'action où il est engagé.

Cet étonnant homme de guerre, qui fut le plus brillant des improvisateurs sur le champ de bataille et sut, par des coups de génie, rétablir la fortune d'un combat dans le moment même qu'on la pouvait croire irrémédiablement compromise, ne manqua donc point, en somme, à la règle commune à tous les improvisateurs : il avait soigneusement préparé son sujet.

Ce qui paraît toutefois remarquable, c'est que, dès sa première bataille, qui fut aussi sa première victoire, à vingt-deux ans, il ait déjà donné sa pleine mesure et possédé, comme d'emblée, la manière fougueuse et réfléchie tout à la fois qui sera la caractéristique de son génie.

Devant Rocroi assiégée par les troupes de don Mello, l'armée de Condé, après une marche dont la rapidité surprit et déconcerta l'ennemi, vint camper, le soir du 17 mai 1643, en face de l'armée espagnole. Le jeune duc avait appris, la veille, la nouvelle de la mort de Louis XIII et, aussitôt, il avait écrit à Mazarin pour l'assurer de son loyalisme.

« J'espère, disait-il, que les ennemis de cet Etat ne se prévau-

dront pas de ce malheur, mais je puis vous assurer que cette armée ira droit, et contre ceux du dehors et contre ceux du dedans, s'il y en a d'assez méchants pour l'être.

» Je marche demain à Rocroi que les ennemis assiègent depuis hier, et serai là après-demain. Je vous assure que nous ne hasarderons rien mal à propos. »

Un conseil de guerre s'était tenu la veille pour décider s'il fallait livrer bataille ou temporiser. Le vieux maréchal de l'Hospital et la plupart de ses lieutenants inclinaient à ne point courir le risque d'une défaite qui, en de telles circonstances et dans le trouble d'un interrègne, eût été, sans doute, désastreuse pour la France.

« Il faut, disait le prudent maréchal, observer l'ennemi, l'inquiéter par des escarmouches, mais en évitant toute action décisive. »

Tactique temporisatrice !

C'était là, semblait-il, le parti de la sagesse et de l'expérience. Mais ce n'était point celui auquel s'était arrêté le jeune duc. Son audace, comme il arrive souvent, devait avoir raison contre la prudence. Il ne doutait point de la victoire. Croire au succès, c'est une condition essentielle pour l'obtenir.

Comme on lui objectait :

— Mais que deviendrons-nous si nous perdons la bataille ?

— Je ne m'en mets point en peine, répondit-il fièrement, car je serai mort auparavant.

Vaincre ou mourir, « se faire tuer plutôt que de reculer ».

C'était aussi la consigne du maréchal Joffre à la Marne, du maréchal Pétain à Verdun et du maréchal Foch en mars et avril, en 1918 : c'est l'héroïque tradition française et c'est le gage de la victoire !

Le 18 mai, dans la soirée, le duc prit ses dispositions de com-

bat. Il comptait attaquer le lendemain matin. Les Espagnols, plus nombreux, pourvus d'une artillerie plus forte que la nôtre, ne pouvaient croire à une offensive. Pourtant, don Mello, inquiet, avait envoyé à son lieutenant Beck, qui se trouvait détaché à quelques lieues de là avec quelques milliers d'hommes, l'ordre de le rejoindre d'urgence.

Après avoir passé ses troupes en revue et donné tous les ordres nécessaires, le duc d'Enghien, confiant dans son étoile, s'en fut se coucher. Il dormit d'un sommeil si paisible qu'il fallut le réveiller, comme il l'avait demandé, le lendemain 19 mai, avant le jour.

A trois heures du matin, il était prêt, à cheval, revêtu de son armure. Mais il avait repoussé dédaigneusement le casque qu'on lui tendait. Avec une jolie crânerie où se dépeignait toute son insouciante et coquette bravoure, il s'était coiffé d'un feutre à plume blanche. Tel Henri IV à Ivry, il voulut que ses soldats pussent se rallier à son panache blanc. Il était sûr, lui aussi, de le mener sur le chemin de l'honneur et de la victoire.

Nos Saint-Cyriens de 1914 n'avaient-ils point la même héroïque coquetterie, eux qui partaient en gants blancs à l'assaut des mitrailleuses allemandes ?

Ceux-là seuls les en peuvent blâmer qui ne comprennent pas la beauté d'un geste de bravade devant la mort, qui ne sont point sensibles à ce qu'il ajoute de prix et de grâce au sacrifice sublime de la vie, et qui ignorent ce qu'il conquiert de sympathies au chef qui en est capable et lui vaut d'utile ascendant sur ses soldats.

A ce moment, un transfuge de l'armée espagnole se présenta devant le duc. Il lui apprit que don Mello attendait Beck pour midi et, qu'aussitôt ce renfort arrivé, il attaquerait. Il lui apprit, en outre, que mille mousquetaires étaient couchés, en avant-

garde, en lisière d'un petit bois et que cette troupe d'élite avait mission de surprendre et de briser l'offensive française, si elle se produisait de ce côté. Le duc l'écouta attentivement ; cet homme est sincère ; ses renseignements sont graves. Un autre hésiterait. Mais Louis de Bourbon, lui, aperçoit aussitôt le parti qu'il en peut tirer. Sa décision est immédiate, fulgurante. Il faut devancer l'ennemi ; il faut que soient surpris ceux-là mêmes qui croyaient surprendre. Il laisse à Sirot la réserve ; au maréchal de L'Hospital et à La Ferté le commandement de l'aile droite, et, sans attendre que le jour soit levé, il charge à la tête de sa cavalerie. Cette attaque brusquée surprend les mousquetaires espagnols couchés, à moitié assoupis, et met la panique parmi eux. Ils se lèvent en désordre et sont aussitôt impitoyablement sabrés. Pas un n'échappe. Mais, déjà, la charge a passé en trombe sur leurs corps et aborde l'aile gauche espagnole qui croyait reposer en paix à l'abri de son avant-garde. Elle ne résiste pas davantage au choc imprévu ; elle est disloquée et mise en fuite, poursuivie dans sa déroute par notre cavalerie.

Il est à peine six heures du matin. Le jour est levé. Le duc n'oublie pas, dans la griserie de ce succès partiel, qu'il a assumé la responsabilité de la bataille.

Du haut d'une éminence, il s'aperçoit que notre aile gauche semble en moins bonne posture. Il charge donc Gassion seul de continuer la poursuite et, lui-même, tournant bride avec cinq escadrons, il revient en rafale pour prendre l'aile droite espagnole à revers.

Il était temps. Une attaque imprudemment lancée par La Ferté, malgré l'ordre reçu de ne pas bouger, avait été repoussée par les troupes de don Mello. Celles-ci, contre-attaquant, avaient réussi à jeter le désordre dans le camp français et s'étaient emparées des canons. En essayant de réparer le désastre, La Ferté avait été

blessé et fait prisonnier, le maréchal de L'Hospital avait le bras cassé d'une balle. Sans commandement efficace, démoralisées, les troupes flottaient, croyaient la bataille perdue et, malgré Sirot et sa réserve, déjà, la retraite commençait et menaçait de tourner en déroute.

A ce moment critique, Sirot aperçut soudain, derrière les Espagnols, le panache blanc du duc d'Enghien. A la tête de ses cinq escadrons lancés au galop de charge, il arrivait en rafale pour prendre à revers les ennemis assaillants. Il jeta parmi eux l'épouvante et la confusion, délivra La Ferté, reprit les canons perdus et transforma bientôt en victoire éclatante ce qui apparaissait déjà comme un inévitable désastre. A dix heures du matin, le dernier quartier de la célèbre infanterie espagnole, enveloppé, assailli de toutes parts, ayant vu son chef, le vaillant Fontaine, tomber sous les coups de l'adversaire, rendait enfin les armes à son jeune vainqueur.

Beck était encore à deux heures de marche. Des 18.000 hommes de l'armée de don Mello, 8.000 étaient morts, 7.000 prisonniers, le reste dispersé, en fuite, abandonnait 200 drapeaux, 60 étendards, 24 canons, un immense butin de vivres et de bagages, tout le trésor — un mois entier de solde — et jusqu'au bâton de commandement de don Mello, tout couvert des noms de ses victoires.

Si l'on en croit le duc d'Aumale, qui rapporte le fait dans son *Histoire des Princes de Condé*, Louis XIII, avant de mourir, avait eu un émouvant pressentiment de ce triomphe de nos armes.

Le 10 mai, vers six heures du soir, alors que depuis quarante-huit heures il était assoupi, entre la vie et la mort, le roi avait soudain ouvert les yeux et appelé auprès de lui le prince de Condé qui se trouvait dans la chambre :

— Je viens, lui dit-il, de voir le duc d'Enghien, votre fils, en venir aux mains avec les ennemis. Le combat a été rude, la victoire a longtemps balancé, mais elle est enfin demeurée aux nôtres qui sont maîtres du champ de bataille.

Le prince de Condé ne voulut pas contredire Louis XIII moribond. Il le crut en proie au délire et, se tournant vers le père Dinet, son confesseur, il lui dit à voix basse :

— Prenez garde au roi, car il baisse fort et je crois que son cerveau se trouble !

Or, le 19 mai, tandis qu'à la basilique de Saint-Denis on célébrait les solennelles funérailles du roi, le même jour, à la même heure, devant Rocroi, le duc d'Enghien remportait la victoire.

Le duc victorieux ne se reposa pas sur ses lauriers. Il feignit de marcher sur Bruxelles pour tromper l'ennemi et alla mettre le siège devant Thionville. Là, il montra que la science de la fortification lui était aussi acquise que celle de la stratégie. C'est lui qui dirigea, avec la compétence technique d'un véritable officier du génie, les travaux d'investissement de la forteresse : tranchées, mines, contre-mines, galeries ; il veillait à tout et rien ne lui était étranger.

Il continuait, d'ailleurs, à montrer le même mépris du danger, et Mazarin, apprenant qu'il s'exposait plus que de raison, dut même lui écrire :

« J'apprends avec frayeur que vous n'êtes pas seulement jour et nuit après les travaux, mais que vous hasardez votre personne avec la même prostitution que si vous n'étiez qu'un simple soldat. Il est temps que vous mettiez de la différence entre les fonctions d'un volontaire et le devoir d'un général. Considérez qu'une partie du salut, de la gloire de cet Etat repose sur votre tête. Je vous conjure donc d'être meilleur ménager d'une vie qui n'est point qu'à vous. »

Le succès, du moins, couronna bientôt ses efforts : Thionville se rendit le 8 août 1643.

Le duc d'Enghien revint alors à Paris où il fut accueilli comme un sauveur.

Ce jeune duc qui tenait la victoire
Comme une esclave attachée à son char...

est le héros de toutes les fêtes ; toutes les femmes en sont éprises.

Il montre toujours la même froideur pour l'infortunée que son père et le cardinal de Richelieu lui ont fait épouser.

Elle est toujours malade, du reste, et plus d'une semble escompter sa mort. L'amour du prince pour Marthe du Vigean défraye aussi les chroniques. Mais il ne dédaigne pas les plaisirs et fréquente, dit-on, chez Ninon de Lenclos, cette curieuse figure de courtisane que le duc d'Aumale qualifie : « la plus volage des maîtresses et le plus sûr des amis », et que Claude Ferval a fait revivre dans un beau livre.

Un quatrain de Saint-Evremond, à Ninon, dit assez plaisamment :

De fier et grand, rendu civil et doux,
Ce même duc allait souper chez vous.
Comme un héros jamais ne se repose,
Après souper il faisait... autre chose !...
C'était le temps de la bonne Régence,
Temps où la ville aussi bien que la cour
Ne respirait que les jeux et l'amour !

Le réveil allait être rude... Le réveil ! C'est la Fronde ! Mais, auparavant, le duc d'Enghien, devenu, en 1646, prince de Condé par la mort de son père, avait acquis d'autres titres de gloire et mérité, par de nouvelles campagnes, par de nouvelles victoires, la reconnaissance de son pays.

En 1645, la défaite de Turenne l'avait appelé sur le Rhin. Là, les efforts conjugués des deux rivaux de gloire ont enfin raison du terrible Mercy et de ses Bavarois. Mercy tombe à Nordlingen à temps pour épargner à ses yeux le spectacle de sa défaite. Devant le vainqueur de Rocroi, Philippsbourg, Worms, Spire, Mayence, Landau, vingt autres places ouvrent leurs portes. C'est son épée qui scelle le traité de Westphalie.

En 1646, il prend Furnes et Dunkerque.

Puis, c'est l'habile campagne de Catalogne, en 1647, où, mal servi par de mauvaises troupes, mal ravitaillé, laissé par Mazarin qui semble jaloux de sa gloire et de sa popularité, sans ressources et sans directives, il échoue devant Lérida. Il en convient, du reste, sans nulle vanité, et c'est sous sa plume que se trouve le vers plaisant où il est dit :

> Que son dada demeure court à Lérida.

Le 20 août 1648, c'est la bataille de Lens, où il eut l'occasion de montrer la souplesse de sa tactique. Là, il eut recours à cette manœuvre hardie et difficile entre toutes : prendre brusquement l'offensive au milieu d'une retraite générale, vivement suivie par un ennemi pressant et supérieur en nombre. Mais si la volte-face, inopinée en apparence, fut une surprise pour l'ennemi, elle n'en avait pas moins été soigneusement calculée et préparée par le Grand Condé. Il avait choisi son terrain et y avait habilement amené l'ennemi qui se voyait déjà sur le chemin de la capitale !

La manœuvre, si audacieuse qu'elle parût, était préméditée, et lorsque Condé, faisant tourner bride à sa cavalerie, la lança sur l'ennemi en criant : « Souvenez-vous de Rocroi ! » la victoire, une fois de plus, répondit à son appel.

Cependant, l'émeute grondait à Paris. Mgr de Beaufort, surnommé le Roi des Halles, était à la tête de l'insurrection. Il fallait un chef à lui opposer. On pensa aussitôt à M. le Prince.

Anne d'Autriche lui écrivit en des termes pressants :

« Votre repos à la Cour peut être aussi utile que votre travail à la campagne. Je vous conjure de revenir. »

Mais le Grand Condé ne montra aucun empressement. Ce n'est que lorsqu'il fut blessé au siège de Furnes qu'il se décida, enfin, à répondre à l'appel de la reine.

Etait-ce pressentiment des coupables errements où la Fronde allait l'entraîner un jour ? Ou bien ne se sentait-il, comme il le dira, aucun goût pour ce qu'il appellera « la guerre de pots de chambre », ces affreuses violences de guerre civile dans les rues barricadées de la capitale ! La pénurie du trésor ou, si vous préférez, le déficit du budget, fut l'origine de la Fronde. C'est, il faut bien le dire, la cause première de la plupart des révolutions. Le peuple ne s'avise de protester contre les abus que lorsqu'il est directement menacé dans ses ressources, frappé d'impôts trop lourds ou maladroitement perçus, inquiet de voir augmenter sans cesse le prix de la vie, tandis que ses moyens d'achat diminuent. Le mécontentement latent trouve toujours alors des meneurs qui savent l'exploiter et, bientôt, sur une maladresse du pouvoir, l'émeute éclate.

A court d'argent, Mazarin voulait trouver des ressources supplémentaires. C'est, en pareil cas, le souci de tout chef de gouvernement. Mais pour créer de nouveaux impôts, pour créer et vendre de nouvelles charges de magistrats, il fallait le consentement du Parlement qui devait enregistrer les édits.

Or, les magistrats du Parlement, traditionnellement fiers de leur indépendance, ne se souciaient nullement de diminuer la valeur de leurs charges en en laissant créer de nouvelles. Ils



Le Grand Condé jetant son baton de Maréchal dans les lignes de Fribourg (1644).

refusaient donc l'enregistrement demandé et d'autant plus volontiers qu'en le faisant ils acquéraient, à coup sûr, une facile popularité. Ils protestaient avec éloquence contre le gaspillage des deniers de l'Etat et les charges trop lourdes qu'on prétendait imposer au peuple.

Mazarin ne se méprenait pas sur leurs vrais sentiments.

« Messieurs ont honte de faire tant de bruit pour leur intérêt particulier, écrivait-il à Condé, et ils veulent persuader qu'ils sont mus par le bien du peuple. »

Mais le conflit n'en demeurait pas moins insoluble. Le peuple tout entier soutenait les conseillers dans leur résistance et demandait, à grands cris, la démission « du Mazarin » auquel on reprochait son origine italienne, tandis qu'on s'avisait, tout d'un coup, de reprocher à Anne d'Autriche d'être « Espagnole » ! Un siècle et demi plus tard, on criera de même contre « l'Autrichienne ».

Un conseiller très populaire par son esprit frondeur, le vieux Broussel, déclarait bien haut, au milieu des applaudissements :

— Il y a des moments où la meilleure manière de servir les princes, c'est de leur désobéir !

Anne d'Autriche, en femme impatiente, crut mettre fin à l'agitation en faisant arrêter Broussel et un autre conseiller. Mal lui en prit. Car, lorsqu'un gouvernement faible se décide à sévir, il ne fait que donner, en agissant, le signal de la violence.

L'arrestation des deux conseillers, — comme en 1789 le renvoi brusque de Necker — fut le prétexte des premières émeutes. Les frondeurs, invoquant les grands principes, avaient désormais un programme essentiellement populaire : ils réclamaient l'impôt librement consenti et des garanties inviolables pour le respect de la liberté individuelle. L'orage montait.

La Cour ne se sentait plus en sécurité à Paris. Même le fait

d'avoir relâché les conseillers n'avait pas calmé l'agitation et avait seulement encouragé et renforcé l'audace heureuse des frondeurs.

Dans la nuit du 6 janvier 1649, la Cour, quittant clandestinement Paris, s'était réfugiée à Saint-Germain. Le dessein de Mazarin était d'affamer la capitale pour ramener peuple et Parlement à la raison.

Condé, qui avait désapprouvé ce plan, s'employa pourtant loyalement, et avec zèle, à le faire réussir. Il coupait les routes de Paris, s'emparait des convois de vivres, et ramenait de Gonesse, alors centre de la minoterie, des charrettes de sacs de farine à Saint-Germain. Il repoussait, en même temps, les tentatives des frondeurs.

— Quinze jours de blocus mettront Paris aux pieds du roi ! avait dit Mazarin avec assurance.

Deux mois s'étaient passés, et Paris tenait toujours. Mais son exaspération contre « le Mazarin » n'avait fait qu'augmenter.

Quant à l'infortuné Condé, son rôle ingrat l'avait rendu odieux à tous les partis : à la reine, parce qu'il s'était permis de lui conseiller de céder à ce qui semblait juste dans les revendications des frondeurs ; à Mazarin, parce qu'il lui avait parlé avec une hauteur méprisante et ne lui cachait pas qu'il eût préféré en voir un autre à sa place de premier ministre ; à l'aristocratie, parce qu'il était « l'homme nécessaire » et qu'il savait le faire sentir aux inutiles ; aux parlementaires, parce qu'il traitait avec un dédain railleur leurs prétentions démocratiques ; au peuple, enfin, parce qu'il avait mission de l'affamer et qu'il n'y avait encore qu'imparfaitement réussi !

Il se prodiguait, pourtant. Seul, il assurait la protection de la Régence. Non content de payer de sa personne, il payait encore de sa bourse, subvenait, pour partie, aux besoins de l'armée et

allait jusqu'à engager les bijoux des Condé pour que la solde pût être payée.

On ne lui en savait aucun gré. En dépit de tous ses efforts, la situation restait critique ; la ruine et l'anarchie étaient partout, la rapine et le brigandage désolaient les campagnes, et les frondeurs, enfin, bien loin de se rendre, fomentaient l'indiscipline dans l'armée et semblaient prêts à pactiser avec l'archiduc qui, déjà, envahissait la France.

La paix de Rueil, compromis de lassitude qui ne satisfaisait ni la Cour ni la Fronde, mit fin, du moins, aux hostilités.

La récompense de Condé n'allait pas tarder. Brusquement, le 18 janvier 1650, Mazarin le faisait arrêter en même temps que son frère Conti et son beau-frère le duc de Longueville.

« Beau coup de filet : le lion, le singe et le renard ! » s'écria l'envieux Gaston d'Orléans qui se piquait d'esprit. Toute la Cour applaudit et Paris illumina. Un an plus tard, lorsque les princes furent libérés, la Cour applaudit derechef et Paris alluma des feux de joie. C'est là un des innombrables exemples historiques de la versatilité de l'opinion.

Le prétexte de cette arrestation arbitraire avait été la raison d'Etat. C'est une raison dont la raison a rarement lieu de se louer. Mazarin prétendait que Condé conspirait contre la royauté. Jamais, en réalité, rien ne fut moins prouvé. Son vrai crime, aux yeux de l'ombrageux premier ministre, c'était sa gloire ; c'étaient les services éminents qu'il avait rendus et la reconnaissance qu'on lui devait et dont il savait avec hauteur rappeler la dette.

Condé a dit : « Je suis entré en prison le plus innocent des hommes, et j'en suis sorti le plus coupable. »

C'est la vérité !... Cette injuste détention l'avait exaspéré. Sa

haine de Mazarin le poussait à la vengeance, l'inaction humiliante et démoralisante où on maintenait un chef de sa valeur, alors que l'armée tout entière le réclamait, irritait son amour-propre et le jetait bientôt, par désœuvrement, dans la voie de la conspiration où tout le clan de sa sœur l'attirait. « C'est un esprit auquel il faut de l'emploi », avait dit son précepteur. Faute d'un emploi glorieux, il prenait un emploi coupable.



Arrestation des princes de Condé et de Conti
et du duc de Longueville par ordre du Cardinal de Mazarin
(18 janvier 1650).

S'il n'eût fait que combattre Mazarin, qu'il avait trop de bonnes raisons de n'aimer point, c'eût été son droit ! Malheureusement, il s'attaquait du même coup à la Régente qui tenait à Mazarin et, par là, il était entraîné bientôt à contracter une alliance criminelle avec les ennemis de la France et à porter ainsi les armes contre sa patrie.

C'est l'effet commun des passions politiques, poussées à leur paroxysme, que d'obnubiler ainsi le sentiment patriotique, au point de faire oublier ce qu'on doit à son pays et de le sacrifier à son parti. Les émigrés de la Révolution en fournirent aussi bien

que les frondeurs un exemple typique et regrettable. Il est curieux de constater qu'à Bordeaux, en 1651, tandis qu'il passait avec le roi d'Espagne le criminel traité de Madrid, par lequel il devenait son allié contre le roi de France, Condé favorisait, en même temps, les menées démocratiques d'une sorte de club révolutionnaire, connu sous le nom de « l'Ormée », et qu'il signait lui-même, plus d'un siècle avant 1789, un mémoire en faveur du suffrage universel et de la représentation populaire !

Il devait montrer au service de l'ennemi la même valeur, la même bravoure, le même génie militaire qu'il avait su mettre, dix années durant, au service glorieux de la France. Heureusement, il était mal secondé et souvent en désaccord avec le commandement espagnol ; son avis était rarement suivi. Et puis, il avait en face de lui Turenne rentré dans le devoir, Turenne, dont la science stratégique rivale annihilait souvent ses efforts. Celui-ci, du reste, rendait justice à Condé, et l'on trouve dans ses rapports sur les opérations militaires auxquelles son rival prenait part, cette simple petite phrase qui en dit long : « M. le Prince a fait à son ordinaire ! »

Quant au roi d'Espagne, il écrit à Condé :

« Mon cousin, tout était perdu ; vous avez tout sauvé ! »

Hélas ! pourquoi tant de vaillance ne servait-elle qu'à rendre plus cruel son crime contre sa patrie ?

Pendant ce temps, à Paris, il était solennellement proclamé « criminel de lèse-majesté, perturbateur du repos public et traître à sa patrie ! » Une procédure était engagée devant le Parlement, et aboutissait, le 27 mars 1654, à un arrêt le condamnant à mort, par contumace. Il semble, pourtant, que cette condamnation ait été prononcée comme à regret. Un conseiller d'Etat, l'intègre d'Ormesson, écrivait au sortir de l'audience :

« Dieu veuille ramener M. le Prince à son devoir, disposer l'esprit de Leurs Majestés à lui pardonner ses fautes, et lui faire la grâce de les réparer par ses bons services à l'avenir ! »



La réception solennelle du Grand Condé a la cour, a Saint-Germain.

Ce noble vœu fut entendu. La paix des Pyrénées mit fin à la guerre avec l'Espagne, fiança l'infante Marie-Thérèse au jeune Louis XIV et s'occupa de régler spécialement la situation du

Grand Condé. Ce traité est un chef-d'œuvre de diplomatie et qui pourrait encore utilement servir de modèle.

L'amnistie dont bénéficiait M. le Prince était, en effet, subordonnée à la reconnaissance publique de sa faute et au regret qu'il en manifestait. Il faudrait lire entièrement le texte pour voir avec quelle habileté et quel soin tous les mots ont été pesés. En voici seulement quelques lignes :

« M. le Prince ayant fait dire qu'il a une extrême douleur d'avoir tenu une conduite désagréable à Sa Majesté, qu'il voudrait pouvoir racheter de la meilleure partie de son sang tout ce qu'il a commis d'hostilités dedans et hors de la France, à quoi il proteste que son seul malheur l'a engagé plutôt qu'aucune mauvaise intention, et que si Sa Majesté a la générosité d'user envers lui de sa bonté royale, il s'efforcera, tant qu'il aura de vie, de reconnaître ce bienfait par une inviolable fidélité et de réparer le passé par une entière obéissance. En même temps, il déclarait remettre aux pieds de Sa Majesté, pour qu'elle en disposât selon son bon plaisir, tous les biens qu'il avait reçus du roi d'Espagne pour prix de ses coupables services. »

On ne pouvait, vraiment, demander qu'il fût fait plus complètement amende honorable et acte public de repentir ? Les droits de la morale sont sauvegardés.

« Dans ces fautes reconnues et réparées, il ne faut plus regarder, a dit magnifiquement Bossuet, que l'humble reconnaissance du prince qui s'en repentit et la clémence du grand roi qui les oublia. »

Une amnistie donnée en de telles conditions, bien loin d'encourager la récidive de la faute, ne fait, au contraire, qu'affirmer davantage, aux yeux de tous, avec le respect dû au droit, la force magnanime d'une autorité sûre d'elle-même. En ramenant Condé dans la loi du devoir, elle reconnaissait ses services pas-

sés, payait le sang qu'il avait versé pour la France, et rendait à celle-ci un grand capitaine qui pourrait la servir encore ! L'Histoire a prouvé que cette mesure d'indulgence avait été bien inspirée.

Le prince de Condé devait encore rendre à la France d'inestimables services.

Faut-il rappeler la conquête de la Franche-Comté, terminée en trois semaines, en février 1668, au cœur de l'hiver, malgré les intempéries de la saison, et presque sans coup férir, grâce à la rapidité de marche foudroyante de Condé qui surprit et déconcerta l'ennemi. Lui aussi, comme plus tard Napoléon, gagnait les batailles avec les jambes de ses soldats : « La promptitude de son action, a dit Bossuet, ne donnait pas le loisir de la traverser ! »

La même vitesse et la même décision marquèrent, en 1672, la marche de Turenne et de Condé le long du Rhin. En neuf jours, six places fortes tombaient tour à tour sous leurs coups.

Le 12 juin, enfin, c'était le fameux passage du Rhin, à Tolhuis, par la cavalerie de Condé, sous les yeux de Louis XIV qui avait tenu à venir présider, en personne, à cette audacieuse entreprise. Un secret bien gardé, joint à la rapidité de l'exécution et à la fougue avec laquelle elle fut conduite, en assurèrent l'éclatant succès, célébré à l'envi par tous les contemporains.

Malheureusement, le prince de Condé, entraîné dans une escarmouche d'avant-garde par la témérité de son neveu, le jeune duc de Longueville qui devait y trouver la mort, eut le poignet gauche brisé d'un coup de pistolet tiré sur lui, à bout portant, par le capitaine Ossenbrosk. La balle devait même lui fracasser la tête, mais une heureuse inspiration lui fit parer le coup mortel en levant le bras.

Tout ensanglanté, ramenant le cadavre de son neveu, il entra pour se faire panser dans une pauvre cabane de pêcheur. Et c'est là que Louis XIV, tout ému, accourut aussitôt pour l'embrasser.

Cette accolade du Grand Roi au Grand Général, en cet instant glorieux et tragique où le sang des Condé payait la victoire de nos armes, n'est-ce pas vraiment le symbole du pardon définitif effaçant tout le passé trouble, n'est-ce pas la réhabilitation même du prince coupable qui rachetait, si dignement, ses fautes, par son héroïsme et sa douleur ?

Sa blessure cruelle, longtemps ouverte et lente à cicatriser, à cause des nombreuses esquilles d'os broyés qui infectaient la plaie, le retint plusieurs mois éloigné du champ de bataille. Il souffrait aussi de très pénibles crises de goutte et de rhumatismes qui le paralysaient.

Mais l'année 1674 le retrouve en campagne, et, bientôt, c'est la dure et meurtrière bataille de Senef, au cours de laquelle il fut trois fois projeté à terre, son cheval tué sous lui, et sut, par son héroïsme et sa ténacité, forcer à la fin la victoire longtemps indécise. L'ennemi, très éprouvé, saisi d'épouvante, se retirait pendant la nuit, abandonnant plus de cent drapeaux et trois mille cinq cents prisonniers entre nos mains.

A l'issue de cette campagne, Louis XIV reçut solennellement le prince à Saint-Germain. Et comme, perclus de douleurs et de rhumatismes, le Grand Condé s'excusait de gravir trop lentement le grand escalier au haut duquel le Roi et sa Cour l'attendaient :

— Mon cousin, lui dit galamment celui-ci, quand on est aussi chargé de lauriers on ne peut marcher vite !...

Il y eut enfin sa dernière campagne, la campagne d'Alsace. « Voulez-vous défendre la rive gauche du Rhin, disait Turenne, passez sur la rive droite ! » C'est fidèle à ce principe stratégique

qu'il avait franchi le Rhin pour barrer à Montecuculli la route d'Alsace, et qu'il défendait Strasbourg en attaquant devant Salzbach, le 27 juillet 1675. Depuis quelques semaines, il avait habilement manœuvré l'adversaire. Il se préparait à lui porter le coup décisif.

« Je le tiens ! » murmurait-il déjà, quand un boulet de canon vint anéantir, avec ce grand capitaine, l'espérance de la victoire. L'armée française désemparée repassa le Rhin, en retraite ; l'Alsace fut envahie. Mais, le 2 août, Louis XIV envoyait Condé pour remplacer Turenne. En quelques semaines, bien qu'il ne disposât que de forces inférieures, le Grand Condé, par d'habiles dispositions stratégiques, forçait Montecuculli à repasser le Rhin et libérait le sol alsacien.

Ce fut le dernier exploit de son épée que de rendre à sa patrie cette terre émouvante d'Alsace, trop convoitée par l'ennemi héréditaire et dont la sage politique du Grand Roi allait bientôt faire, suivant la belle expression d'un contemporain, « un ardent foyer d'amour pour la France » !

Quant au prince, il allait enfin goûter en paix, à Chantilly, un repos bien gagné.

« M. le Prince est dans son apothéose de Chantilly, écrit Mme de Sévigné, il vaut mieux là que les héros d'Homère ! »

Depuis des années il avait embelli sans cesse ce délicieux séjour. La décoration des jardins, le tracé harmonieux des allées qui se prolongeaient jusque dans la forêt, étaient l'œuvre de Le Nôtre et de La Quintinie, et celui-ci n'avait rien épargné pour acclimater à Chantilly les plus beaux arbres exotiques, les plantes et les fleurs les plus gracieuses et les plus rares. Mansard avait créé l'orangerie et aménagé les pièces du château qu'ornaient les tableaux de maîtres tels que Lebrun, Mignard, Van Dyck, Van der Meulen, Véronèse, Poussin.

De Manse avait dirigé les travaux d'adduction des eaux qu'un large canal et un aqueduc de trois mille toises amenaient de plus de cinq ou six kilomètres à Chantilly, où des machines élévatoires permettaient de les distribuer en cascades, en bassins, en petits ou grands canaux et en jets d'eau « qui ne se taisaient ni jour ni nuit » et faisaient, parmi la merveilleuse symétrie des parterres, l'admiration des visiteurs. Ceux-ci recevaient la plus large et la plus fastueuse hospitalité. Un carrosse de M. le Prince amenait directement de Paris ceux qui s'étaient annoncés, pour leur éviter les changements des voitures de poste. C'était, à Chantilly, un défilé presque continuel de tout ce que la cour, l'église, l'armée, la diplomatie, les arts, les lettres et le théâtre comptaient de notabilités.

Colbert, Arnaud de Pomponne, les ambassadeurs étrangers, les officiers de marque : Luxembourg, Boufflers, Créqui, Villars tenaient à honneur de venir saluer le Grand Condé dans sa retraite. Bossuet, Malebranche, Fénelon, Bourdaloue étaient de ses hôtes habituels. Les hommes de lettres lui soumettaient leurs manuscrits et imploraient sa protection. Corneille, Racine, Molière, Boileau, La Fontaine, La Bruyère, Perrault, La Rochefoucauld étaient de ses intimes ou de ses familiers et aimaient à discuter, avec lui, de littérature.

Racine récitait ses vers à Chantilly ; Molière y lut le *Tartufe* et y joua des comédies ; La Fontaine et Boileau venaient y chasser et, même, s'il faut en croire un des officiers forestiers du prince, l'auteur des *Satires* et de *L'Art Poétique* ne brillait pas précisément par son adresse de tireur.

« J'ai cru, écrit-il, que M. Despréaux nous ruinerait tout le pays de gibier, à la quantité de coups qu'il a tirés. Il m'en a coûté un baril de poudre et beaucoup de plomb. Mais il n'a pas su tuer une seule pièce de gibier. »

En dehors de la chasse à tir, il y avait aussi, à Chantilly, la chasse au faucon et, surtout, de très belles chasses à courre au cerf, au loup et au sanglier.

Les réceptions, les bals, et les comédies enfin, que des troupes d'acteurs en renom venaient de Paris donner à M. le Prince, ajoutaient encore aux agréments et aux plaisirs de son hospitalité.

Cet esprit éclectique, cultivé, auquel il n'a manqué, a dit La Bruyère dans son élogieux caractère d'*Aemile*, que les moindres vertus, a donc brillé sur son siècle d'un très vif éclat. Sa vie s'achève en beauté, dans une sorte d'apothéose lumineuse, et la paix de ses dernières années retrouvant leur sérénité dans un retour à la foi religieuse fait penser à ce vers admirable du fabuliste, son ami :

> Rien ne trouble sa fin, c'est le soir d'un beau jour !...

LE MASQUE DE FER

« Vous êtes le fils du roi Louis XIII ! Vous êtes le frère du roi Louis XIV ! Vous êtes l'héritier naturel et légitime du trône de France !... Vous aviez donc le droit de régner, puisqu'on vous le conteste ; vous aviez donc le droit d'être déclaré, puisque l'on vous séquestre ; vous êtes donc de sang divin, puisqu'on n'a pas osé verser votre sang, comme celui de vos serviteurs !... Dieu vous a donné les traits, la taille, l'âge et la voix de votre frère, et toutes ces causes de votre persécution vont devenir les causes de votre résurrection triomphale !

« Demain, ombre vivante de Louis XIV, vous vous assiérez sur son trône d'où la volonté de Dieu l'aura précipité sans retour ! »

Telles sont les paroles solennelles et quelque peu grandiloquentes que Mgr d'Herblay, évêque de Vannes, général de l'ordre des Jésuites, adresse à Philippe de France, « le Masque de Fer », jusque-là détenu à la Bastille, sous le faux nom de Marchiali, et qu'il vient, par un adroit subterfuge, de faire sortir de sa sombre prison.

Vous vous rappelez aussi la suite de ce passionnant récit : Louis XIV couchant au château de Vaux chez le surintendant Fouquet, enlevé dans la nuit de son lit qu'un mécanisme secret a fait descendre dans un souterrain, remplacé, dans ce lit

royal par son frère Philippe de France qui remonte à la lumière, tandis que lui-même est emmené de force dans un carrosse, par Aramis et Porthos, et incarcéré à son tour, comme dément, à la Bastille, sous le nom de Marchiali.

La ressemblance entre eux est telle que nul ne s'apercevrait de la substitution, nul ne se douterait jamais de rien, si Mgr d'Herblay ne croyait devoir en confier le redoutable secret à Fouquet.

Mais l'honnêteté de celui-ci se révolte à l'idée que ce crime s'est accompli sous son toit, au mépris des lois sacrées de l'hospitalité. En vain Mgr d'Herblay essaie-t-il de le convaincre :

— C'était mon hôte, répète seulement Fouquet, c'était mon roi !

— Ai-je affaire à un insensé ? demande Aramis.

— Vous avez affaire à un honnête homme ! réplique noblement Fouquet.

Et il court à la Bastille délivrer Louis XIV, le soi-disant dément dont nul n'écoute les vociférations furieuses et qui, à demi fou déjà de rage impuissante, s'ensanglante vainement les ongles contre la porte massive, solidement verrouillée, de son cachot.

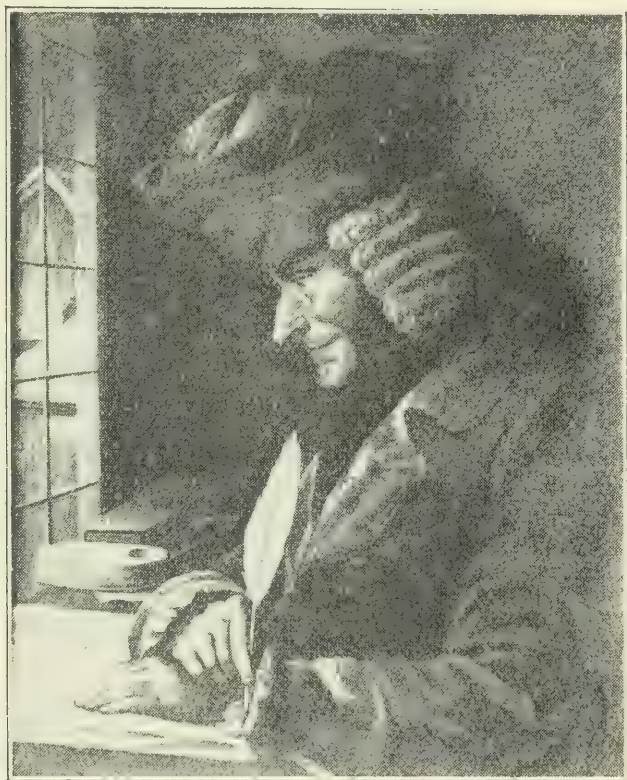
Le sort en est jeté !

Philippe ne régnera pas. Sa triste destinée s'accomplira. Arrêté, au nom du roi Louis XIV, par le fidèle d'Artagnan, l'éphémère roi Philippe reprendra aussitôt le chemin de la forteresse. Le visage à jamais caché sous un masque de fer, il redeviendra l'obscur Marchiali, et restera jusqu'à son dernier jour enfermé, loin des yeux, derrière les épaisses murailles et les fossés profonds de la Bastille.

Vous avez déjà reconnu, sans doute, qu'il ne s'agit là que d'un des plus émouvants épisodes du *Vicomte de Bragelonne*, cette

amusante fiction historique du grand conteur Alexandre Dumas.

Mais à côté de la légende, il y a l'Histoire, que la plupart ignorent parce qu'elle est moins parée de ce merveilleux et de ce mystère qui plaisent à l'esprit des foules, séduisent l'âme populaire, et retiennent le souvenir. L'Histoire ! Elle n'est trop souvent que le fruit desséché de minutieuses et patientes recherches dans un monceau de vieilles archives poussiéreuses ! Elle ne s'attache qu'à retrouver la vérité sans s'inquiéter du pittoresque, sans se soucier de plaire.



PORTRAIT DE VOLTAIRE.
(*Musée Carnavalet*).

La vérité historique, il faut bien l'avouer, est si décolorée parfois, au regard de la légende dorée née de l'imagination passionnée des générations successives, qu'elle déconcerte ceux qui s'étaient d'abord attachés à poursuivre le mirage trompeur de la fiction populaire.

Ils se refusent à y croire parce qu'elle déçoit leur attente. Elle

est trop honnête pour être vraiment attrayante. Et la légende, plus belle, garde, en dépit des historiens scrupuleux, la faveur du public, précisément en raison de ce qu'elle sait cacher la réalité sous un séduisant maquillage.

Au risque de vous surprendre et même de vous décevoir, je vous dirai pourtant qu'il nous faut, aujourd'hui, renoncer à la légende. Car la vérité historique, on peut dire actuellement certaine, est que le fameux Masque de Fer n'a jamais existé.

Il est sorti, de toutes pièces, avec sa mâchoire articulée, ses ressorts d'acier et tout son mystère étrange et troublant, du cerveau ingénieux et fécond du grand encyclopédiste Voltaire.

Oui ! Il faut le dire, car telle est l'indiscutable vérité, c'est Voltaire, et Voltaire seul, qui a inventé « le Masque de Fer ». Sans doute, on hésite à croire à une si énorme mystification historique de la part de cet illustre historiographe du roi.

Pourtant, il faut bien se rendre à l'évidence : s'il y a eu, non pas un seul, mais bien *plusieurs* « masques de velours », il n'y a jamais eu, par contre, de « masque de fer » que sous la plume de Voltaire.

Et la façon dont est née cette indestructible légende n'est pas, sans doute, ce qu'il y a de moins curieux dans cette si curieuse histoire. Quel est donc le point de départ exact de la légende ? C'est une mention ou plutôt deux mentions du journal tenu par M. du Junca, lieutenant du roi à la Bastille.

Le 18 septembre 1698, du Junca note sur son journal :

« A 3 heures après midi, M. de Saint-Mars, gouverneur du château de la Bastille, est arrivé pour sa première entrée, venant de son gouvernement des îles Sainte-Marguerite-Honorat, ayant mené avec lui un ancien prisonnier de Pignerol, lequel il fait tenir toujours masqué, dont le nom ne se dit pas ; et, l'ayant

fait mettre dans la première chambre de la tour de la Bassinière, en attendant la nuit, pour le mettre et mener moi-même, à 9 heures du soir, avec M. de Rosarges, un des sergents que le gouverneur a menés, dans la troisième chambre de la tour de la Bretaudière que j'avais fait meubler de toutes choses quelques jours avant son arrivée, en ayant reçu l'ordre de M. de Saint-Mars ; lequel prisonnier sera servi et soigné par M. de Rosarges, et que le gouverneur nourrira. »

Ces lignes demandent, pour être tout à fait claires, quelques explications complémentaires.

M. de Saint-Mars venait, à ce moment, d'être nommé gouverneur de la Bastille ; il était, auparavant, gouverneur des îles Sainte-Marguerite (aujourd'hui les îles de Lérins) et, plus anciennement, il avait été gouverneur de Pignerol.

Il arrivait donc des îles Sainte-Marguerite le 18 septembre 1698, pour prendre possession de ses nouvelles fonctions à la Bastille, et, il amenait avec lui plusieurs sergents, dont M. de Rosarges, et dans sa litière, un ancien prisonnier masqué qu'il avait depuis longtemps sous sa garde aux îles Sainte-Marguerite et à Pignerol.

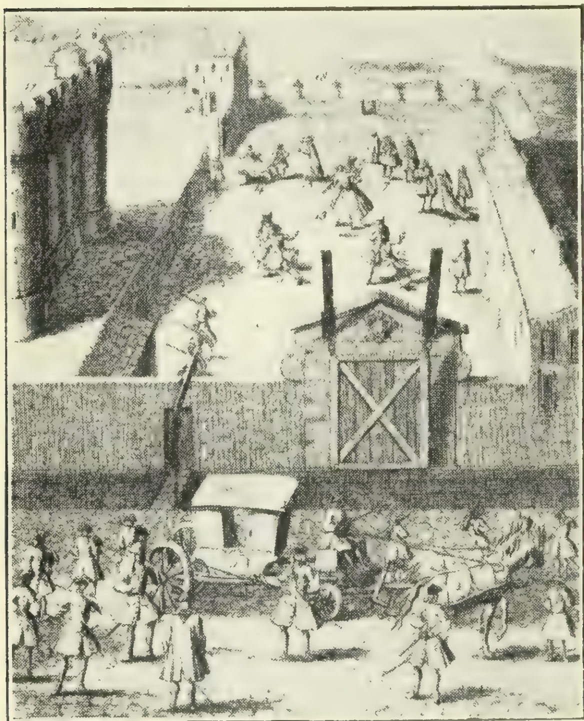
Voilà donc le fameux personnage au masque de fer qui n'avait, en réalité, qu'un masque de velours noir, le voilà faisant son entrée à la Bastille. Vous retiendrez qu'il avait été détenu, auparavant, aux îles Sainte-Marguerite et à Pignerol.

M. de Saint-Mars avait envoyé des ordres, quelques jours avant son arrivée, pour que l'on meublât une chambre destinée à ce prisonnier. Etait-ce là une mesure prouvant que l'on avait affaire à quelque personnalité éminente et de haut rang ?

Nullement.

La Bastille, en effet, prison d'Etat, où l'on entrait sur lettre de cachet, était surtout réservée aux nobles et aux personnes de

qualité, et n'était pas meublée. Chaque prisonnier, en principe, y faisait apporter son propre mobilier lors de son incarcération, et s'installait, souvent luxeusement, suivant ses goûts et son train de maison. Il n'y avait que dans les cas exceptionnels où le prisonnier était étranger, ou sans ressources, que l'ordre était donné de meubler spécialement une chambre pour le recevoir.



Une arrivée de prisonniers a la Bastille.
(*Bibliothèque Nationale.* Estampes).

Tel était précisément le cas pour le prisonnier masqué, amené ce jour-là par M. de Saint-Mars, le nouveau gouverneur de la Bastille. M. du Junca avait fait meubler la troisième chambre de la tour Bertaudière ou Bretaudière.

Il y avait huit tours à la Bastille et, dans chacune d'elles, quatre ou cinq étages de chambres superposées. Celle d'en haut, sous les toits, s'appelait la « calotte ». Elle était mansardée, exiguë, très chaude en été, froide en hiver. Celle d'en bas, humide, malsaine, mal éclairée, sans jamais un rayon de soleil, s'appelait le « cachot ». On n'y mettait les prisonniers qu'à titre de sanction, par mesure disciplinaire et d'une façon toute temporaire.

Les chambres intermédiaires — dont la troisième en question — étaient d'assez belles pièces octogonales, saines et propres, les murs blanchis à la chaux, bien éclairées par une grande fenêtre, chauffées en hiver par un poêle ou une cheminée.

Le prisonnier masqué y fut installé. Il devait être servi et soigné spécialement par le sergent, M. de Rosarges, et nourri par le gouverneur.

Celui-ci, en effet, recevait une allocation journalière pour la nourriture de chaque prisonnier qui ne désirait point, — comme certains nobles le demandaient, — se nourrir à ses frais et à son gré. Cette allocation variait avec le rang social du prisonnier, mais elle était toujours largement suffisante pour permettre d'assurer aux détenus des repas très substantiels et même, parfois, succulents.

M. Funck-Brentano, dans son remarquable ouvrage, si fortement documenté : *Légendes et Archives de la Bastille,* énumère un certain nombre de menus de prisonniers, dont la lecture seule mettrait en appétit les convives les plus sobres.

C'est ainsi que Renneville, qui séjourna à la Bastille en même temps que l'homme au masque, eut pour son premier repas :

« Une soupe aux pois verts, garnie de laitue bien mitonnée et de bonne mine, avec un quartier de volaille dessus ; dans une assiette, il y avait une tranche de bœuf succulent, avec du jus et une couronne de persil ; dans une autre, un quartier de godiveau bien garni de ris de veau, de crêtes de coq, d'asperges, de champignons, de truffes, et, dans une autre, une langue de mouton en ragoût, — tout cela fort bien apprêté, — et, pour le dessert, un biscuit et deux pommes de reinette. Le porte-clés me versa du vin ; c'était de très bon vin de Bourgogne, et le pain était excellent. »

Renneville, toutefois, s'inquiète un peu à l'idée qu'il aura, sans doute, la note à payer.

« Je lui demandai, écrit-il, si je paierais ma nourriture ou si j'en étais redevable au roi ? Il me dit que je n'avais qu'à demander ce qui, naturellement, pourrait me faire plaisir, qu'on tâcherait de me satisfaire, et que Sa Majesté payait tout. »

Ce menu si savoureux n'était pourtant nullement exceptionnel.

Nous savons que Marmontel mangea par erreur le repas qu'on avait monté d'abord pour son valet, et qu'il s'en estimait cependant très satisfait lorsqu'on lui apporta le menu beaucoup plus distingué qui lui était destiné.

Le marquis de Sade se vit servir, sans déplaisir, une poularde truffée, des marrons, un pâté de jambon et de la crème au chocolat.

La comptabilité de la Bastille témoigne, du reste, que ces festins pantagruéliques étaient de règle, et qu'on achetait souvent pour les prisonniers du poulet, du lapin, des cailles, des dindons, des poissons de toutes sortes, des melons, de l'eau-de-vie, du muscat, et du thé pour les malades. Ce n'était pas le temps de la vie chère !...

Le vendredi, on faisait maigre. Toutefois, on ne l'imposait pas. Témoin, Dumouriez qui, sous Louis XV, protesta et réclama du poulet.

— Du poulet, dit le major, mais savez-vous bien que c'est aujourd'hui vendredi ?

— Vous êtes chargé de ma garde et non de ma conscience, riposta Dumouriez, je veux du poulet ; je suis malade : la Bastille est une maladie !

Une heure plus tard, on lui servait le poulet réclamé.

Bien mieux ! A cette époque, tout au moins, on remettait au

prisonnier, lors de sa sortie, le surplus de l'allocation qui n'avait pas été dépensé.

C'est ainsi que quelques détenus amassaient, durant leur séjour à la Bastille, d'assez jolis pécules. L'on s'explique que Renneville ait pu écrire :

« Des gens se faisaient mettre en prison pour faire bonne chère et gagner de l'argent ; beaucoup sortaient fort tristes de leur départ. »

Mme de Staël avoue aussi que ses années de Bastille furent parmi les plus heureuses qu'elle ait vécues, et elle confesse ingénument : « Au fond de mon cœur, j'étais fort éloignée de désirer ma liberté. » Il est vrai qu'elle y avait noué, avec un charmant détenu, une romanesque intrigue amoureuse.

D'autres écrivaient leurs Mémoires ; d'autres jouaient aux cartes, au tric-trac ou aux échecs ; un peintre décorait, de larges fresques, les murs blancs de sa chambre..., et le gouverneur, complaisamment, le faisait passer d'une chambre dans l'autre, au fur et à mesure qu'il avait achevé son travail. En vérité, c'était une prison bien calomniée que la Bastille ! M. Funck-Brentano ajoute qu'on en chercherait vainement une de nos jours qui puisse, pour l'agrément et le confort, rivaliser avec elle.

Mais revenons à notre prisonnier masqué.

Le journal de du Junca ne mentionne pas seulement les circonstances de son entrée à la Bastille. Il nous renseigne aussi sur sa fin.

A la date du 19 novembre 1703, nous y lisons ceci :

« Le prisonnier inconnu, toujours masqué d'un masque de velours noir, que M. de Saint-Mars, gouverneur, a mené avec lui en venant des îles Sainte-Marguerite, qu'il gardait depuis longtemps, lequel s'étant trouvé un peu mal en sortant de la

messe, il est mort ce jourd'hui sur les dix heures du soir sans avoir eu une grande maladie. M. Giraut notre aumônier le confessa, bien surpris de sa mort. Il n'a point reçu les sacrements, et notre aumônier l'a exhorté un moment avant que de mourir ; et ce prisonnier inconnu a été enterré le mardi 20 novembre, à quatre heures de l'après-midi, dans le cimetière Saint-Paul notre paroisse. Sur le registre mortuel, on a donné un nom aussi inconnu. M. de Rosarges, major, et Arreil, chirurgien, ont signé sur ce registre. »

En marge, du Junca ajoute, quelques jours plus tard :

« J'appris depuis qu'on l'avait nommé sur le registre M. de Marchiel ; qu'on a payé quarante livres d'enterrement. »

Si l'on se reporte au registre de l'église Saint-Paul, on y trouve, en effet, à la date du 19 novembre, sur l'acte de décès et d'inhumation, non pas de Marchiel, comme l'écrit du Junca, mais de *Marchioly*, en

Du jeudy 18me de septembre a
trois heures apres midy monsieur de
St mars gouverneur du chateau de
la bastille est arive pour sa premiere
entree venent de son gouvernement
des illes Ste marguerite honorat aient
mene avec luy dans sa litiere
un encien prisonnier quil avoit
a pignerol lequel il fait tenir
toujours masque dont le nom ne
se dit pas et laient fait metre en
descendant de la litiere dans la
premiere chambre de la tour de
la basinniere en atandant la
nuit pour le metre et mener
moy mesme a neuf heures du soir
avec mr de rosarges un des
sergens que monsieur le gouverneur
a mene dans la troisieme chambre
seul de la tour de la bertaudiere que
jaues fait meubler de toutes choses
quelques jours avent son arivee
en aient receu lordre de monsieur
de St mars le quel prisonnier sera
servy et soinie par mr de rosarge
que monsieur le gouverneur nourira

ENTRÉE DU PRISONNIER DIT LE « MASQUE DE FER » A LA BASTILLE (18 septembre 1698).
(Extrait d'un registre des archives de la Bastille).
(Bibliothèque de l'Arsenal).

présence de Rosage (*sic*) major et de Reglhe (*sic*) chirurgien de la Bastille qui ont signé *Rosarges* et *Reilhe.*

Par conséquent, les deux noms que l'on connaît sont inscrits inexactement ; d'où l'on peut déduire qu'il ne faut pas prendre à la lettre l'orthographe du troisième nom : Marchioly, mais que sa consonnance seule peut fournir une indication.

Le 19 me Marchioly agé de quarante cinq ans ou
environ est decedé dans La bastile, duquel le corps
a esté inhumé dans le cimetiere de st Paul sa paroisse
le 20 me du present en presence de Monsieur Rosage.
majeur de la bastile et de Mr Reglhe chirurgien
majeur de la bastile qui ont signé

Rosarges Reilhe

ACTE D'INHUMATION DU PRISONNIER MASQUÉ,
DANS LE CIMETIÈRE SAINT-PAUL A PARIS (20 novembre 1703).

Voilà quels sont les seuls documents authentiques provenant directement de témoins, sérieux et dignes de foi, de ces faits. C'est peu, sans doute. Et c'est assez, pourtant, pour permettre de retrouver la vérité.

A cette époque, d'ailleurs, nul, il faut le dire, ne semble s'être beaucoup inquiété de connaître l'identité du prisonnier au masque de velours. C'est, qu'à la vérité, son cas n'était pas unique. Ce n'est qu'en 1711, huit ans après sa mort, que pour la première fois, la Palatine, la terrible belle-sœur de Louis XIV, y fait une rapide allusion dans sa correspondance avec l'Electrice de Hanovre.

« Un homme, écrit-elle, est resté de longues années à la Bastille, et y est mort masqué. On l'a, d'ailleurs, très bien traité. Il était très dévot et lisait continuellement. On n'a jamais pu apprendre qui il était. »

Douze jours plus tard, elle revient sur le même sujet. Elle a, ou croit avoir, la clé de l'énigme :

« Je viens d'apprendre quel était l'homme masqué qui est mort à la Bastille. S'il a porté un masque, ce n'était point par barbarie. C'était un milord anglais qui avait été mêlé à l'affaire du duc de Berwyck contre le roi Guillaume. Il est mort ainsi, afin que ce roi ne pût jamais apprendre ce qu'il était devenu. »

Cette version, sinon exacte, du moins plausible, était peu faite pour exciter les passions. On n'en parla plus. Et, de nouveau, les années passèrent, ensevelissant peu à peu les derniers contemporains de l'inconnu au masque de velours...

C'est seulement vers le milieu du XVIIIe siècle, au moment où il semblait qu'il n'y eût plus aucune raison pour que nul ne s'en inquiétât, que le mystère de l'homme au masque redevint, tout d'un coup, d'actualité.

Il parut, en effet, en 1745, une sorte de pamphlet, sous forme de roman à clé, intitulé : *Mémoires Secrets pour servir à l'Histoire de la Perse.*

Cette publication, éditée à Amsterdam, sans nom d'auteur, racontait, à la manière des contes orientaux alors à la mode, un certain nombre d'anecdotes plus ou moins malveillantes sur la Cour de Louis XIV. Celui-ci était fort reconnaissable sous le pseudonyme d'allure orientale de Cha-Abas, et ces *Mémoires Secrets* rapportaient, entre autres, l'histoire du fils naturel de Cha-Abas, surnommé Giafer, qui se serait pris de querelle avec le fils légitime, le dauphin, nommé Séphi-Mirza, et se serait oublié au point de lui donner un soufflet. Cha-Abas ne voulant pas

se résoudre à condamner à mort son fils naturel Giafer, mais forcé pourtant de sévir à cause du scandale, aurait imaginé de le faire passer pour mort et de l'enfermer, masqué, à la Bastille.

Cette anecdote transparente eut un certain succès de curiosité, et l'on commença à dire que le masque mystérieux avait bien pu cacher le comte de Vermandois, fils naturel de Louis XIV et de la charmante La Vallière.

Officiellement, on savait que le comte de Vermandois était mort en 1683, quinze ans avant que l'homme au masque entrât à la Bastille.

Mais cet obstacle d'apparence insurmontable ne gênait en rien ceux qui voulaient y croire tout de même.

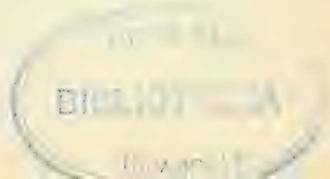
Il leur suffisait de supposer que cette mort officielle avait été simulée. Et, dès lors, tout devenait simple et facile.

On discutait donc sérieusement de cette hypothèse, et l'on n'était pas moins intrigué par la personnalité inconnue de l'auteur de ces *Mémoires*.

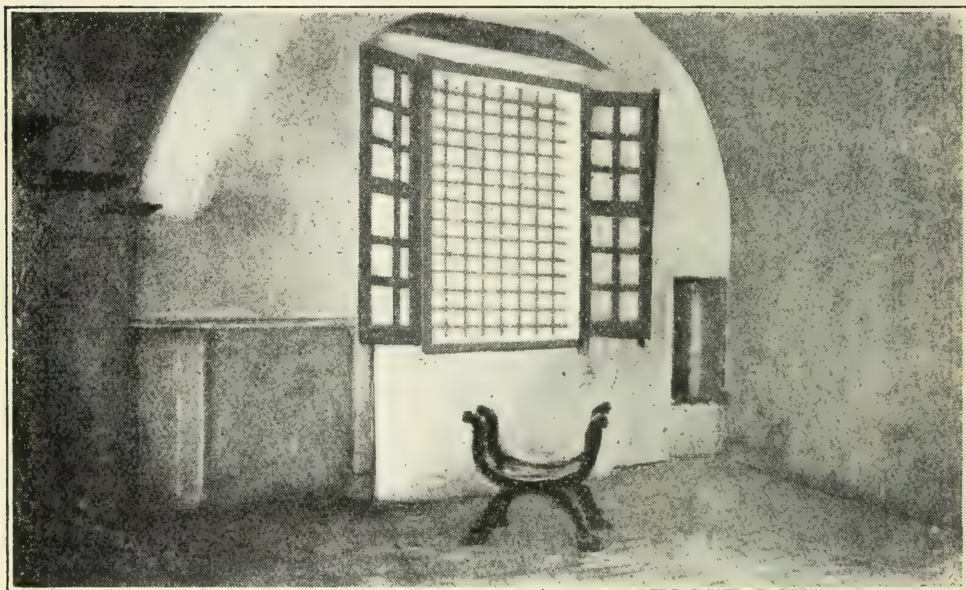
Qui était-ce ? Le secret était bien gardé ! Chacun proposait un nom différent. Et nul ne pensait que ce pût être l'auteur de *Candide*, qui travaillait alors *Le Siècle de Louis XIV*, et qui était bien capable d'avoir amorcé habilement l'opinion publique par le double mystère de cette énigme, pour avoir le plaisir de l'entraîner plus facilement, ensuite, là où il se proposait sans doute déjà de l'amener.

Voltaire, il est vrai, affectait de traiter avec mépris ces *Mémoires Secrets* qu'il qualifiait de « pamphlet obscur et ridicule ». Mais il ajoutait qu'à côté de choses absurdes il était étonné d'y rencontrer certaines vérités peu connues.

Quoi qu'il en soit, on lisait, bientôt après, dans la première édition du *Siècle de Louis XIV* :



« Quelques mois après la mort de Mazarin, arriva un événement qui n'a point d'exemple et, ce qui est non moins étrange, c'est que tous les historiens l'ont ignoré. On envoya dans le plus grand secret, au château de l'île Sainte-Marguerite, un prisonnier inconnu, d'une taille au-dessus de l'ordinaire, jeune, et de la figure la plus belle et la plus noble. Ce prisonnier portait



La cellule du Masque de Fer a l'île Sainte-Marguerite (état actuel).

un masque dont la mentonnière avait des ressorts d'acier qui lui laissaient la liberté de manger avec le masque sur son visage. On avait ordre de le tuer s'il se découvrait. Le marquis de Louvois alla le voir dans cette île et lui parla debout, avec une considération qui tenait du respect.

« Cet inconnu fut mené à la Bastille où il fut logé aussi bien qu'on pouvait l'être. On ne lui refusait rien. Son plus grand

goût était pour le linge d'une finesse extraordinaire et pour les dentelles. Il jouait de la guitare.

« Le gouverneur s'asseyait rarement devant lui. Un vieux médecin de la Bastille, qui avait souvent traité cet homme singulier dans ses maladies, disait qu'il n'avait jamais vu son visage. Il était admirablement bien fait. Sa peau était un peu brune. Il intéressait par le seul son de sa voix, ne se plaignait jamais de son état, et ne laissait pas entrevoir ce qu'il pouvait être. Cet inconnu mourut en 1703, et fut enterré, la nuit, à la paroisse de Saint-Paul. »

Voltaire n'ajoutait aucun commentaire, ne faisait aucune hypothèse, ne proposait aucun nom. Très habilement, il se contentait de tout suggérer en brossant ce tableau d'apparence impartiale, mais où tout était à dessein poussé au romanesque et au mystérieux, comme pour mieux mettre les imaginations en campagne. Tout cela était soigneusement calculé, adroitement prémédité pour créer l'atmosphère de curiosité et de crédulité que Voltaire désirait trouver, avant de frapper le dernier coup, le grand coup, celui qui devait contribuer à ébranler le respect, jusque-là intangible, qu'inspirait le trône héréditaire.

Le Père Griffet, Fréron, d'autres encore, lancés sur cette piste, s'attachèrent, dès lors, à la solution de l'énigme, proposèrent des versions diverses et contribuèrent ainsi à maintenir l'attention en éveil et à surexciter la curiorité. Il y eut des détails burlesques. C'est ainsi qu'un certain abbé Lenglet-Dufresnoy écrit, en 1754, au sujet du prisonnier au masque, sur lequel il a fait une enquête à Sainte-Marguerite :

« Pour toute récréation, lorsqu'il était seul, il pouvait s'amuser à s'arracher le poil de la barbe avec des pincettes d'acier très luisantes et très polies. »

Et il ajoutait, non sans une savoureuse naïveté, qu'on lui avait fait voir ces pincettes, ce qui avait entraîné sa conviction.

Voltaire laissait dire. Mais quand il jugea l'opinion à point, il revint, par deux fois, à la charge dans ses *Questions sur l'Encyclopédie.*

Il insinua d'abord, une première fois, que si l'on avait mis un masque au prisonnier ce ne pouvait être que pour dissimuler à tous les yeux une *ressemblance par trop compromettante.* Puis, revenant sur la captivité du Masque de Fer à Sainte-Marguerite, il raconta cette fameuse anecdote :

« Le gouverneur mettait lui-même les plats sur la table et se retirait ensuite après l'avoir enfermé.

« Un jour, le prisonnier écrivit avec son couteau sur une assiette d'argent et jeta l'assiette par la fenêtre vers un bateau qui était au rivage, presque au pied de la tour ; le pêcheur à qui ce bateau appartenait ramassa l'assiette et la porta au gouverneur.

« Celui-ci, étonné demanda au pêcheur :

« — Avez-vous lu ce qui est écrit sur l'assiette et quelqu'un l'a-t-il vue entre vos mains ?

« — Je ne sais pas lire, répondit le pêcheur, je viens de la trouver et personne ne l'a vue.

« — Allez, lui dit le gouverneur, vous êtes bien heureux de ne pas savoir lire !

« Celui qui écrit ceci, ajoutait Voltaire, en sait peut-être plus que le Père Griffet et n'en dira pas davantage ! »

Non ! Il n'en dira pas davantage sous son nom, mais ce qu'il ne voulait pas dire lui-même, il le faisait dire aussitôt par son éditeur qui s'empressait d'expliquer, en note, que le silence de M. de Voltaire lui était imposé par ses scrupules de Français, et qui ajoutait, d'une encre qui ressemble singulièrement à celle de Voltaire :

« Le Masque de fer était, sans doute, un frère et un frère aîné de Louis XIV dont la mère avait ce goût pour le linge fin sur lequel M. de Voltaire appuie. [La filiation établie par le goût pour le linge fin est vraiment une jolie trouvaille.] Ce fut en lisant les Mémoires de ce temps, qui rapportent cette anecdote au sujet de la reine, que me rappelant ce même goût du Masque de Fer, je ne doutai plus qu'il ne fût son fils...



PORTRAIT DE M. DE SAINT-MARS, GEÔLIER DU MASQUE DE FER.

« A la mort de Mazarin, Louis XIV apprenant qu'il avait un frère, et un frère aîné que sa mère ne pouvait désavouer, qui, d'ailleurs, portait peut-être des traits marqués qui annonçaient son origine, Louis XIV aura jugé ne pouvoir user d'un moyen plus sage et plus juste que celui qu'il employa pour assurer sa propre tranquillité et le repos de l'Etat, moyen qui le dispensait de commettre une cruauté que la politique aurait représentée

comme nécessaire à un monarque moins consciencieux et moins magnanime que Louis XIV. »

Ainsi, sous les louanges feintes et les fleurs empoisonnées dont il couvre Louis XIV pour sa sagesse, sa justice et sa magnanimité, M. de Voltaire, ou son éditeur — c'est tout un — n'en porte pas moins, adroitement, cette accusation formidable : Louis XIV fut un usurpateur ; il a supprimé, pour régner à sa place, un frère aîné qui eût eu un droit au trône ; il l'a séquestré arbitrairement jusqu'à sa mort ; il a enseveli jusqu'à la personnalité de ce malheureux sous un masque de fer.

Voilà bien le grand secret, le secret redoutable dont les effets se prolongeaient encore, puisqu'il sapait, dans son principe même, la légitimité de la famille régnante.

Ah ! c'était, de la part des encyclopédistes, un coup singulièrement habile pour troubler, inquiéter, égarer l'opinion. Et les ennemis de la royauté ne s'y trompent pas. Tout de suite, ils se ruent à la suite de Voltaire sur cette hypothèse que rien ne vient étayer, mais qui doit être vraie puisqu'elle est infamante pour la mémoire du Grand Roi.

Le baron de Gleichen précise et souligne la portée de cette thèse.

« Secret, s'écrie-t-il, qui devait inquiéter à tout jamais la dynastie des Bourbons : la reine, enceinte de Mazarin, faisant régner ce fils adultérin sous le nom de Louis XIV, tandis que son fils légitime supprimé devient le Masque de Fer, car sa ressemblance serait un aveu. »

En vain des auteurs, soucieux seulement de la vérité historique, démontrent-ils à Voltaire l'inanité absolue de son hypothèse. Ils ne l'y font point renoncer.

Rien n'y fait. L'idée du frère de Louis XIV est lancée ; elle

chemine et ne s'arrêtera plus. On ne discute même pas sa vraisemblance. On l'admet tout de suite comme vraie puisqu'elle sert les tendances du jour.

Elle est, en effet, dans le courant révolutionnaire qui aboutira à la prise de la Bastille.

Bientôt paraissent, pour l'étayer, de prétendus *Mémoires de Richelieu*, manifestement d'ailleurs et incontestablement apocryphes. N'importe ! C'est un aliment tout de même pour la calomnie qui continue à se propager. « Calomniez, disait Beaumarchais qui s'y entendait, il en reste toujours quelque chose. » Cette vague de curiosité concernant le Masque de Fer vient déferler, si je puis dire, jusque sur les marches du trône.

Du mesme Jour lundy 19-me de
novembre 1703 — le prisonnier —
Inconneu toujours masqué d'un masque
de velours noir que monsieur de
St mars gouverneur a mene avec
que luy en venant des illes St marguerite
qu'il gardoit depuis longtemps lequel
s'estant trouve hier un peu mal en
sortant de la messe il est mort —
le jourd'huy sur les dix heures du
soir sans avoir eu une grande
maladie il ne se peut pas moins
Mr Giraut nostre aumonier le
confessa hier surpris de sa mort
il n'a point receu les sacremens
et nostre aumonier l'a exorte un
moment avant que de mourir —
et le prisonnier inconeu garde de
puis si longtemps a este enterre
le mardy a quatre heures de la
pres midy 20-me novembre dans
le cemetiere St paul nostre par
roisse sur le registre mortuel
on a donne un nom aussy inconeu
que monsieur de rosarges maior
et arreil sieurgien qui hont
signe sur le registre

j'ai apris du depuis qu'on le nommoit sur le registre Mr de marchiel qu'on a paie 40 # d'enterrement

MORT DU PRISONNIER MASQUÉ A LA BASTILLE (19 novembre 1703).
(Extrait des registres de la Bastille).
(Bibliothèque de l'Arsenal).

Choiseul voudrait connaître, à ce sujet, l'opinion de Louis XV. Mais le roi se borne à répondre évasivement :

— Si vous saviez ce que c'est, vous verriez que c'est bien peu intéressant.

Choiseul, peu satisfait de cette demi-réponse, fait donner à nouveau l'assaut par Mme de Pompadour.

On ne résiste pas à une jolie femme.

L'apathique Louis XV daigne, cette fois, préciser :

— C'était un ministre d'un prince italien.

Marie-Antoinette, à son tour, veut avoir le mot de l'énigme, et, comme Louis XVI ne peut d'abord satisfaire sa curiosité, elle le presse de faire des recherches dans les papiers secrets. Ces recherches ne donnent aucun résultat. Louis XVI consulte alors le vieux Maurepas dont les souvenirs remontent loin. Et Maurepas répond, à peu près comme Louis XV :

— C'était un sujet du duc de Mantoue, dangereux par son esprit d'intrigue.

Cette réponse se trouve consignée dans les *Mémoires* de Mme Campan, la première femme de chambre de la reine.

Mais la thèse sensationnelle de Voltaire n'en garde pas moins toute sa vogue : c'est elle qui triomphe le 14 juillet, dans l'émeute qui emporte la Bastille, forteresse symbolique de l'arbitraire royal.

Et la populace qui s'attend à trouver enfermés dans de sombres cachots, « affreux repaires de crapauds, de lézards, de rats monstrueux et d'araignées », écrit Louis Blanc, d'infortunés détenus innocents, victimes du despotisme, torturés contre toute justice, la populace est surprise, et peut-être un peu déçue, de ne délivrer que quatre faussaires notoires, deux fous, et un fils de famille criminel incarcéré à la demande des siens.

Mais la légende du Masque de Fer survit à cette déception.

Toutefois, elle se transforme curieusement sous le premier Empire, pour les besoins de la cause napoléonienne.

Est-ce qu'un ingénieux flatteur du pouvoir ne s'avise pas de vouloir légitimer l'Empereur, en découvrant en lui un descendant direct du Masque de Fer ?

Oui ! d'après lui, le Masque de Fer aurait eu un enfant, aux



Délivrance des sept prisonniers de la Bastille, promenés rue Saint-Antoine, le 14 juillet 1789.
(Gravure extraite d'un calendrier de l'an 1789).

îles Sainte-Marguerite, de la fille d'un de ses gardiens qu'il aurait réussi à séduire, — on ne dit pas si c'est avec ou sans masque de fer aux ressorts d'acier, — et cet enfant aurait été transporté en Corse, élevé par une personne sûre et dévouée à qui on l'aurait confié, en lui disant qu'il venait « de bonne part », ce qui, en italien, se dit « Buona parte » !

Or, le nom lui en resta, et ce Buonaparte aurait été tout simplement le propre père du premier consul..., d'où le droit évident de celui-ci à régner sur la France !

Comme c'est simple !

Ce système, d'une fantaisie si ingénieuse, donne pourtant la mesure des conceptions folles auxquelles peut parvenir l'imagination, dès lors qu'on lui laisse libre cours dans le domaine des suppositions. Voltaire lui-même n'eût sans doute pas trouvé mieux, et si, de l'autre monde, il a suivi cette transformation inattendue de son Masque de Fer, il a dû en être quelque peu jaloux et déconcerté.

Cependant les historiens du XIXe siècle revinrent bientôt à des conceptions plus solides et plus dignes de l'Histoire.

Mais l'énigme du Masque de Fer a tenté vraiment trop d'Œdipes.

Il y a, en effet, plus de cinquante ouvrages ou essais sur cette question, et il n'y a pas moins de vingt-deux solutions, tour à tour proposées, défendues et détruites.

Celle de Voltaire est à peu près unanimement abandonnée.

A côté d'Alexandre Dumas, qui n'avait pas la prétention d'écrire l'histoire et qui a le mérite de nous amuser, il n'y a plus guère que Michelet qui ait paru y accorder encore quelque crédit. Mais n'est-ce pas seulement pour avoir la satisfaction de jeter une pierre dans le jardin du Grand Roi ?

« Si Louis XVI a dit à Marie-Antoinette qu'il n'en savait rien, écrit bravement Michelet, c'est que, la connaissant bien, il se souciait très peu d'envoyer ce secret à Vienne. Très probablement, l'enfant fut un aîné de Louis XIV, et sa naissance obscurcissait la question, capitale pour eux, de savoir si Louis XIV, leur auteur, avait régné légitimement. »

De nombreux ouvrages, et principalement celui de Marius

Topin, ont démontré, de la façon la plus indiscutable, l'inanité d'un pareil système et l'impossibilité où étaient ses auteurs de produire, à l'appui, même l'ombre d'un argument sérieux.

Les suppositions sur lesquelles ils se fondent, se heurtent à des impossibilités matérielles infranchissables, et le peu qu'on connaisse de la réalité ne laisse même plus sa place hypothétique à la légende.

Il faut donc y renoncer en dépit de la prodigieuse popularité que lui assura Voltaire. Il faut chercher autre chose. On a cherché et on a trouvé. On a même trouvé de trop nombreuses solutions. Je vous ai dit qu'on en avait proposé vingt-deux. Si l'une d'elles est juste, il faut nécessairement que les vingt et une autres soient fausses ! C'est un peu inquiétant pour le crédit qu'il convient d'accorder à l'Histoire.

Nous ne passerons pas en revue toutes les hypothèses examinées.

Qu'il suffise de rappeler d'un mot les plus connues.

Dans le prisonnier masqué, — en dehors du comte de Vermandois, — les uns ont voulu voir le duc de Beaufort, disparu au siège de Candie, en 1669 ; d'autres, le duc de Monmouth, décapité en Angleterre ; d'autres, le surintendant Fouquet, mort d'apoplexie à Pignerol ; d'autres, un fils hypothétique d'Anne d'Autriche et de Buckingham ; d'autres, un fils de Mazarin ; d'autres, un frère jumeau hypothétique de Louis XIV ; d'autres, le patriarche arménien Avedick, victime des jésuites, mort seulement en 1711 ; d'autres, un jeune homme incarcéré pour avoir fait, à treize ans, prétendait-on, deux vers satiriques contre les jésuites, — là encore, c'est une supposition toute gratuite ; d'autres, enfin, ont voulu y voir Molière lui-même, enfermé là,

par vengeance des jésuites contre le *Tartufe*. Tout cela est de la fantaisie pure.

Le général Iung a développé, lui, un système plus sérieux. Il a cru retrouver dans le Masque de Fer un certain Louis de Oldendorff, arrêté, en 1673, près de Péronne, faisant partie d'une



PRISON DE L'ILE SAINTE-MARGUERITE.

bande d'empoisonneurs qui conspiraient contre le roi et la sûreté de l'Etat.

Malheureusement, malgré toute sa science et ses valeureux efforts, le général Iung n'est pas parvenu à établir comment son prisonnier de Péronne aurait été envoyé à Pignerol et à Sainte-Marguerite, et il paraît certain, au contraire, qu'il ne fut jamais détenu dans ces deux forteresses, ce qui est pourtant la condition *sine qua non* que doit remplir le prisonnier au masque du journal de du Junca.

M. Lair, l'érudit historien de Fouquet, voit dans le Masque de Fer un certain Eustache Danger qui fut détenu à Pignerol en même temps que Fouquet, à qui il servit de valet, et fut ensuite transféré à Exiles et aux îles Sainte-Marguerite. On est assez peu fixé sur la personnalité et le crime de cet Eustache Danger.

Louvois écrit à Saint-Mars, à son sujet :

« C'est un fripon insigne qui, en matière fort grave, a abusé de gens considérables. Faites en sorte qu'il y ait assez de portes et de fenêtres, fermées les unes sur les autres, pour que vos sentinelles ne puissent rien entendre. Portez *vous-même*, à ce misérable, de quoi vivre. N'écoutez jamais, sous quelque prétexte que ce puisse être, ce qu'il voudra vous dire ! »

Voilà, évidemment, bien des précautions. Pourtant, plus tard, Louvois autorisa Saint-Mars à donner Eustache Danger à Fouquet, comme valet, ce qui semble prouver qu'il était d'assez basse condition et que l'on ne redoutait plus guère la divulgation de son secret, puisque Fouquet devait, — lorsque la mort vint le surprendre, — être libéré prochainement. Eustache Danger ne paraît donc pas d'envergure à jouer noblement le rôle du Masque de Fer !

MM. Burgaud et Bazeries, deux savants auteurs, étant parvenus à retrouver la clé du chiffre employé par Louis XIV dans ses dépêches secrètes, ont ainsi pu réussir à déchiffrer de nombreux documents, jusque-là illisibles, et ils ont pensé, du même coup, avoir mis, enfin, la main sur le vrai Masque de Fer. C'était, d'après eux, le général de Bulonde, coupable, au yeux de Louis XIV, d'avoir levé le siège de Coni, avec une précipitation très regrettable, malgré les ordres de Catinat qui lui enjoignait d'attendre des renforts.

Voici le texte de la dépêche *chiffrée* sur laquelle ils appuyaient leurs dires.

Elle est adressée par Louvois à Catinat, le 3 juillet 1691 :

« Il n'est pas nécessaire que je vous explique avec quel déplaisir Sa Majesté a appris le désordre avec lequel, contre vos ordres et sans nécessité, M. de Bulonde a levé le siège de Coni.

» Sa Majesté désire que vous fassiez arrêter M. de Bulonde, et le fassiez conduire à la citadelle de Pignerol, où Sa Majesté veut qu'il soit gardé, enfermé pendant la nuit et, le jour, ayant la liberté de se promener sur les remparts *avec un masque.* »

Avec un masque ! s'écrient triomphants les auteurs de cette découverte. Vous avez bien entendu ?... Avec un masque.

Voilà donc, enfin, pour la première fois, un document officiel, indiscutable, qui prescrit formellement de mettre un masque à un prisonnier. Qui donc, dans toutes les hypothèses émises jusqu'à ce jour, a jamais pu apporter une preuve semblable ?

Et si vous notez, d'ailleurs, qu'il s'agit d'un prisonnier de Pignerol, et d'un général à qui l'on doit témoigner quelque considération, le doute n'est plus permis : c'est bien le Masque de Fer !

Hélas ! ce système, si solide en apparence, ne résiste pas cependant à deux objections. La première, c'est qu'en 1691, date de la dépêche de Louvois, Saint-Mars n'était plus à Pignerol depuis des années déjà. Il n'a donc pu avoir le général de Bulonde sous sa garde à Pignerol.

Mais la deuxième objection est bien plus décisive encore. Le Masque de Fer est mort à la Bastille en 1703.

Or, on a retrouvé une facture signée du général de Bulonde, datée de 1705, deux ans après la mort du Masque de Fer ; et M. de Bulonde ne serait mort, croit-on, qu'en 1708.

Voilà donc encore une hypothèse, pourtant bien satisfaisante à première vue, à laquelle il a fallu renoncer.

Et nous arrivons alors à la solution qu'il y a tout lieu de considérer comme la seule exacte. Elle n'est pas nouvelle puisqu'elle a été exposée, pour la première fois, par un contradicteur de Voltaire. Mais, depuis lors, de nombreux historiens l ont reprise et y ont apporté des clartés nouvelles. Elle a acquis des forces chaque fois qu'on l'a vu reparaître.

Vous ne douterez plus de son authenticité, quand je vous aurai rappelé que le dernier champion qui ait rompu des lances en faveur de cette thèse, est l'éminent historien M. Funck-Brentano. C'est à lui, vraiment, que revient l'honneur d'avoir donné une démonstration, en quelque sorte mathématique, de ce qu'il a appelé : « L'éternelle énigme ».

Le prisonnier masqué, — non pas d'un masque de fer à mentonnière articulée et à ressorts d'acier, qu'il est impossible de retrouver ailleurs que sous la plume de Voltaire, mais d'un simple masque souple de velours noir, cachant le haut du visage à la mode vénitienne, et qu'on appelle communément « un loup », — ce prisonnier, auquel le journal de du Junca fait deux fois allusion, qui fut enterré au cimetière de Saint-Paul le 19 novembre 1703, non pas la nuit comme l'écrivait Voltaire, mais à quatre heures du soir, sous le nom de Marchioly, ce prisonnier-là fut, tout simplement, le comte Ercole Antonio Matthioli, né à Bologne le 1er décembre 1640, et secrétaire d'Etat de Charles IV duc de Mantoue.

Charles IV était un petit prince italien, incapable, débauché, ayant sans cesse besoin d'argent, et qui subissait très profondément l'ascendant de Louis XIV. Celui-ci qui désirait vivement prendre possession de la citadelle de Casal appartenant à Charles IV, pour appuyer et renforcer notre position avancée

de Pignerol, fit pressentir à ce sujet le duc de Mantoue par notre ambassadeur à Venise, l'abbé d'Estrades.

L'abbé d'Estrades vit le secrétaire d'Etat, le comte Matthioli, lui fit des ouvertures au sujet de l'achat, par le roi, de la place de Casal et, comme les propositions de Louis XIV ne paraissaient pas déplaire, il fut décidé que le comte Matthioli se rendrait à Versailles pour conclure définitivement l'affaire avec la Cour.

Le 14 octobre 1678, Matthioli reçoit pleins pouvoirs de Charles IV pour traiter la vente de Casal. Le même jour, le duc lui remet ses lettres de crédit et lui donne mission de se rendre « très secrètement et en toute diligence » à Paris. Matthioli se met en route au début de novembre, et passe par la Suisse pour détourner tous soupçons. Il arrive à la fin du mois à Paris.

Le 5 décembre, à Versailles, Louis XIV donne à Pomponne un pouvoir contresigné de Louvois pour « convenir, traiter et signer avec Matthioli tels articles qu'il avisera pour particulière alliance avec le duc de Mantoue ». Le 8 décembre, le traité est signé par Matthioli et Pomponne. Le même jour, Louis XIV écrivait personnellement au duc de Mantoue pour le remercier. Louvois remet à Matthioli des instructions secrètes et détaillées en vue de l'occupation de Casal par les troupes françaises de Pignerol. Le 12 décembre, l'accord étant complet, Louis XIV écrit à nouveau à Charles IV pour lui en exprimer sa satisfaction. Dans la nuit, il reçoit à Versailles, dans ses appartements privés, le comte Matthioli qui vient prendre congé, et, dans l'audience secrète qu'il lui accorde, il lui remet comme souvenir un très beau diamant et une somme de quatre cents doubles d'or. Il est entendu, qu'après exécution du traité, il recevra quatre cent mille doubles et que son fils sera page du roi.

Mais de retour en Italie, au début de 1679, Matthioli s'empresse de trahir les secrets qu'on lui a confiés. Il communique le



Le plan de la ville de Casal, place forte d'Italie que convoitait Louis XIV.

texte du traité secret à la Cour de Turin ; il en révèle l'existence à Venise ; il en informe le gouverneur espagnol de Milan et met tout en œuvre pour faire échouer le projet. Il reçoit deux mille livres de la régente à Turin pour prix de sa trahison.

Le premier résultat en est que le baron d'Asfeld, colonel de dragons, qui se rendait de Venise à Pignerol pour exécuter les instructions de Louvois, est arrêté et conduit prisonnier à Milan. Toute l'affaire éventée est manquée, et l'abbé d'Estrades acquiert bientôt la certitude de la trahison de Matthioli.

Louis XIV est furieux et dépité d'avoir été joué par la fourberie de ce petit ministre italien. Sa colère retombe d'abord sur l'infortuné Pomponne qui avait négocié l'affaire et dont la disgrâce n'a, sans doute, pas d'autre cause. Matthioli semble invulnérable en territoire étranger. Pourtant, l'abbé d'Estrades propose au roi un plan audacieux.

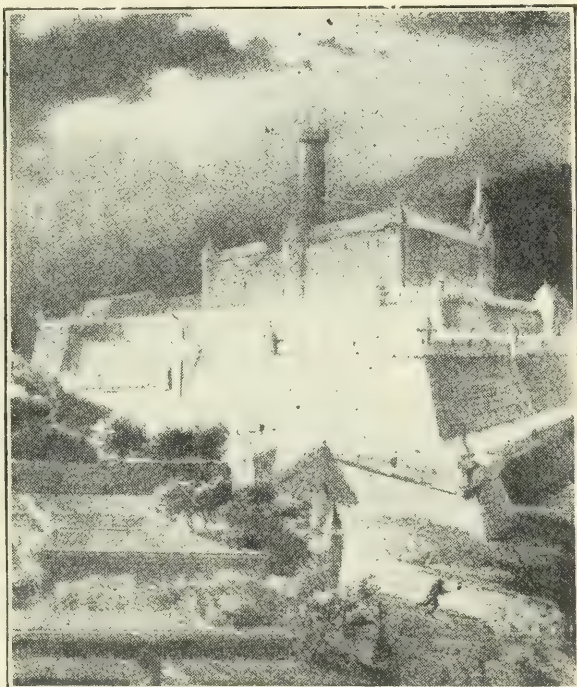
Il se fait fort, dit-il, d'attirer Matthioli, sans défiance, dans une embuscade à proximité de la frontière, de le faire enlever secrètement, et de l'incarcérer à Pignerol, sans que nul ne s'en doute. Certes, c'est là une entreprise osée, et une violation flagrante du droit international. Mais la vengeance est un mets des dieux. Louis XIV accepte et autorise l'abbé d'Estrades à exécuter son plan, « puisque vous croyez, dit-il, le pouvoir sans que la chose fasse aucun éclat. *Il faudra que personne ne sache ce que cet homme sera devenu.* »

L'opération délicate est menée avec un complet succès. Matthioli, invité à la chasse, se voit soudain, dans un bois désert, environné d'une douzaine de cavaliers. Il est saisi, enlevé, déguisé, masqué en un tour de main, et il se retrouve à Pignerol, sans même avoir compris ce qui lui arrivait.

Catinat écrit à Louvois :

« Cela s'est passé sans aucune violence, et personne ne sait le nom de ce fripon, pas même les officiers qui ont aidé à l'arrêter. »

A Pignerol, on l'inscrit d'abord sous le nom de l'Estang. Et puis, peu à peu, le nom de Matthioli reparaît dans la correspondance de Louvois et de Saint-Mars, et il finit par se déformer en *Marthioli*, car l'orthographe n'était point le fort des lettres de cette époque.



Le donjon de Pignerol.

Nous pouvons, par cette correspondance très détaillée, suivre à peu près constamment l'existence mystérieuse de l'infortuné Matthioli ou Marthioli.

Lorsqu'en 1681 Saint-Mars est nommé gouverneur à Exiles, une dépêche de Louvois, en date du 9 juin, lui donne des instructions précises sur ce qu'il doit faire de ses prisonniers. « Vous emmènerez avec vous, lui prescrit-il, les deux prisonniers de la tour d'en bas. » Et il ajoute que pour les trois prisonniers qui resteront, « la nourriture sera payée par le sieur du Chanoy ».

Il y a donc, à ce moment-là, deux et trois, soit *cinq prisonniers* seulement sous les ordres de Saint-Mars à Pignerol.

Matthioli est-il dans les *deux* de la tour d'en bas qu'emmène Saint-Mars, ou dans les trois qui restent ?

La réponse précise à cette importante question se trouve, en toute clarté, dans une lettre de Saint-Mars à l'abbé d'Estrades, du 25 juin 1681 :

« J'ai reçu, hier, mes provisions de gouverneur d'Exiles. J'aurai en garde deux merles que j'ai ici, lesquels n'ont point d'autres noms que « Messieurs de la tour d'en bas ». *Matthioli restera ici, avec deux autres prisonniers.* »

Le Masque de Fer est donc nécessairement l'un de ces cinq prisonniers. Or, nous les connaissons tous par des documents certains. Les deux merles, ou « messieurs de la tour d'en bas », ont été tous les deux des valets de Fouquet à Pignerol. A la mort de Fouquet, Saint-Mars a reçu l'ordre de les loger dans la tour d'en bas, afin que Lauzun, qui allait être libéré, ne puisse savoir ce qu'ils étaient devenus. Ils se nomment Eustache Danger, dont nous avons déjà parlé, et La Rivière. La Rivière est d'ailleurs malade, hydropique, et meurt de son hydropisie en 1686. Ce ne peut donc être lui.

Les deux autres prisonniers qui restent à Pignerol avec Matthioli sont : l'un, un Jacobin fou, qui meurt en 1693, l'autre, un certain Dubreuil, qui meurt à l'île Sainte-Marguerite, en 1697. Il ne reste donc, pour être Masque de Fer, en 1698, que deux prisonniers possibles : Eustache Danger ou Matthioli. Nous avons dit, tout à l'heure, pourquoi il fallait douter que ce fût Eustache Danger. C'est donc nécessairement Matthioli.

Matthioli, en effet, rejoint quelques années plus tard Saint-Mars à l'île Sainte-Marguerite. Il aura donc été avec lui à Pignerol et à Sainte-Marguerite, conditions requises pour être le Masque de Fer.

C'est aux îles Sainte-Marguerite que se placeraient la visite respectueuse de Louvois et l'anecdote romanesque de l'assiette d'argent si joliment racontée par Voltaire.

Il est — malheureusement pour Voltaire — certain que Louvois n'a pas été aux îles Sainte-Marguerite, et quant à l'assiette d'argent, la réalité, là encore, est moins belle et moins poétique que la légende. Car l'incident est rapporté par Saint-Mars dans une de ses lettres, et il ne s'agit pas d'une assiette d'argent mais d'un plat d'étain, et ce n'est point le Masque de Fer qui y avait gravé son secret mais bien un ministre protestant qui y... protestait contre sa détention ! Enfin, si le gouverneur « servait lui-même le Masque de Fer et s'asseyait rarement devant lui », comme l'écrit encore Voltaire, nous en avons l'explication très simple dans une lettre de Saint-Mars.

Il rend compte au successeur de Louvois, qui lui demandait comment se faisait le service de ses prisonniers, que c'est généralement lui qui apporte les repas des détenus, en commençant par « son ancien prisonnier », cette expression désignant très vraisemblablement Matthioli. Il ne fait qu'entrer et sortir, apportant à la fois tous les plats du repas et emportant ceux du repas précédent, que le prisonnier a mis en pile les uns sur les autres. Lorsque Saint-Mars en est empêché, deux de ses lieutenants le remplacent. Tout ce qui entre dans la chambre des prisonniers ou en sort est soigneusement visité. Toutes ces précautions n'étaient d'ailleurs pas spéciales à Matthioli.

Le transport d'Eustache Danger, notamment, s'est effectué en douze jours, d'Exiles à Sainte-Marguerite, « dans une chaise couverte d'une toile cirée, sans que personne ne le pût voir ni lui parler pendant la route, pas même les soldats ». C'est au point qu'il disait, ajoute Saint-Mars, « n'avoir pas autant d'air qu'il l'aurait souhaité ». Le malheureux étouffait sous sa toile cirée.

« Je puis vous assurer, conclut Saint-Mars, que personne au monde ne l'a vu, et que la manière dont je l'ai gardé et conduit pendant toute ma route fait que chacun cherche à deviner qui peut être mon prisonnier. »

Bien des hypothèses sont mises en avant, et Saint-Mars en rapporte quelques-unes :

« On dit que mon prisonnier est M. de Beaufort, d'autres disent que c'est le fils de Cromwell. Je suis obligé de leur dire des contes jaunes pour me moquer d'eux. »

On dirait, aujourd'hui, des contes bleus.

Mais quelle qu'en soit la couleur, notez que ces contes — origine peut-être de bien des légendes — s'appliquent ici, de même que toutes ces précautions, au valet Eustache Danger, à cet obscur fripon qui a servi de domestique à Fouquet et qui, vraiment, ne semble point à la taille du fameux Masque de Fer. Il en faut conclure que l'imagination populaire est prompte à s'échauffer et à battre la campagne, dès qu'il semble y avoir tant soit peu de mystère.

Ce mystère, pourtant, était presque de règle en ce temps-là, lorsqu'on transférait un prisonnier d'Etat d'une forteresse à une autre.

« Vous parlez beaucoup trop... ; *le secret et le mystère est un de vos premiers devoirs : je vous prie de vous en souvenir !* » écrit, en 1710, Pontchartrain au gouverneur de la Bastille.

Ce qui caractérisait le prisonnier d'Etat, c'est qu'il était incarcéré par ordre du roi, sans procès ; soit parce que le procès eût été jugé dangereux par le scandale qu'il eût provoqué, soit parce qu'il ne s'agissait pas d'un crime de droit commun. Dans ces conditions, il était très naturel que l'on voulût garder le secret

autour de ces arrestations, et que l'on prit pour cela des mesures qui nous semblent, aujourd'hui, tout à fait extraordinaires.

C'est ainsi que la marquise de Créquy, parlant dans ses *Souvenirs* de l'usage du « loup » de velours noir, peut écrire :

« C'était, dans ce temps-là, *une chose de coutume* à l'égard des prisonniers d'Etat qui voyageaient à cheval. »

N'en avons-nous pas, d'ailleurs, en dehors de Matthioli, d'autres exemples certains ? Je vous ai cité celui du général de Bulonde auquel Louvois ordonne expressément de mettre un masque, à Pignerol. *La Gazette de Hollande* du 21 mars 1695 en rapporte un autre exemple :

« Un lieutenant de galère, accompagné de vingt cavaliers, a conduit à la Bastille un prisonnier *masqué* qu'il a amené de Provence en litière, ce qui fait croire que c'est quelque personne de conséquence, d'autant plus qu'on cache son nom. »

Or, il s'agissait simplement, nous le savons, du fils d'un banquier de Lyon, coupable d'escroqueries, et que l'on envoyait discrètement faire un petit séjour à la Bastille. Il s'appelait Gédéon Philbert, et l'on retrouve la mention de son entrée sur le journal de du Junca, à la date du 15 mars 1695, trois ans avant l'arrivée du trop fameux Masque de Fer.

Pour en revenir à celui-ci, c'est le 19 juillet 1698 que le secrétaire d'Etat écrit à Saint-Mars :

« Le roi trouve bon que vous partiez des îles Sainte-Marguerite, pour venir à la Bastille, avec *votre ancien prisonnier.* »

L'ancien prisonnier, cette expression désigne Matthioli qui est détenu depuis près de vingt ans. Nous n'en pouvons plus guère douter si nous rapprochons de toutes ces présomptions concordantes l'acte de décès portant le nom de Marchioly et le propos tenu par Louis XV à Mme de Pompadour : « C'était un ministre

d'un prince italien », propos que vient renforcer encore la réponse de Maurepas à Louis XVI : « C'était un sujet du duc de Mantoue, dangereux par son esprit d'intrigue. »

Louis XIV, en ordonnant son arrestation si audacieuse en territoire étranger, avait laissé tomber cet arrêt implacable :

« Il faut que personne ne sache ce que cet homme sera devenu. »

La consigne a été bien observée ! Le Grand Roi savait se faire obéir. Que de recherches ont dû être faites pour lever peu à peu le voile de ce mystère. Aujourd'hui, le doute n'existe plus que pour les esprits qui préfèrent douter encore. Mais ceux-là sont peut-être les vrais sages qui aiment mieux ne pas savoir. Ils ont raison, sans doute, de préférer le charme mystérieux de leur croyance erronée à la décevante réalité.

Je m'en voudrais d'avoir, guidé par M. Funck-Brentano, brisé l'image qu'ils aimaient, d'avoir détruit, d'une main brutale, la trame romanesque et fragile de leurs illusions, si je ne savais que la légende est souvent plus forte que l'Histoire, et l'erreur, quelquefois hélas ! victorieuse de la vérité.

Respectons les croyances des fidèles impénitents d'une fausse religion, et laissons-les, sans remords, aux douceurs séduisantes de leurs rêves qui leur semblent préférables aux précisions un peu froides de la vérité historique.

LE ROI MURAT

Je n'ai ni l'intention, ni la prétention d'écrire une biographie complète de Murat, et de vous faire connaître tous les détails de l'existence si remplie de celui qui fut maréchal d'empire et gran-amiral de France, grand-maître de la cavalerie, grand-duc de Berg et de Clèves, roi des Deux-Siciles.

Mon seul désir est d'esquisser le portrait de ce magnifique officier de fortune qui fut le plus hardi cavalier de la Grande Armée et le plus brillant des lieutenants de l'Empereur.

Le premier qui fut roi fut un soldat heureux !

Ce vers de Voltaire contient toute l'histoire de Joachim Murat, et résume la vie de ce robuste enfant du Quercy, parti du pays désolé des Causses pour devenir beau-frère de Napoléon et roi de Naples !

Né à La Bastide-Fortanière, aujourd'hui La Bastide-Murat, le 25 mars 1767, il était fils de Pierre Murat, et appartenait à une famille qui habitait le pays depuis le XVI[e] siècle. Ses ancêtres, parmi lesquels on compte des chapelains et un procureur d'office, étaient de riches cultivateurs. Il est issu de cette forte race de paysans français qui, dans la guerre, versent leur sang pour sauver la patrie et, dans la paix, la font vivre par leur rude labeur et leur travail acharné.

Sa mère, Jeanne Loubières, avait eu douze enfants dont six seulement survivaient. Si j'en juge par le portrait placé en tête du premier volume des lettres et documents publiés par S. A. le prince Murat, et recueillis par un excellent archiviste, M. Paul Le Brethon, Jeanne Loubières avait dû être très belle. On voit chez la femme âgée dont la tête et les épaules sont couvertes d'un riche fichu brodé qui l'enveloppe jusqu'au menton et se termine au sommet de la tête par une sorte de turban surmonté d'un large nœud, on voit des yeux magnifiques qui éclairent une physionomie pleine d'intelligence et de volonté.

C'était une excellente catholique. Elle destinait le jeune Joachim à la prêtrise. Mais celui-ci, qui s'occupe des chevaux des voyageurs dans l'auberge paternelle, rêve d'une vie active et aventureuse. Il est devenu, tout jeune, un cavalier incomparable. A dix ans, pour lui donner le goût de l'étude et faire naître en lui la vocation religieuse, il est placé au collège Saint-Michel, à Cahors, puis au séminaire des Lazaristes, à Toulouse, où il prend le petit collet. On l'appelait alors « l'abbé à la belle jambe ».

Au moment où il achève ses études religieuses, un hasard décide de l'orientation de toute sa vie : le régiment de chasseurs des Ardennes passe par Toulouse, venant d'Auch, pour aller tenir garnison à Carcassonne.

Le 23 février 1787, Murat quitte subrepticement le séminaire et part avec le régiment. Il s'enrôle, va en Alsace, devient bientôt sous-officier. A la suite de difficultés de service, en 1789, il quitte l'armée et, tout penaud, rentre à la Bastide, où il est assez fraîchement accueilli par ses parents mécontents de son équipée. Il doit se placer commis chez un épicier de Saint-Céré. Mais il s'ennuie et ne peut supporter une vie paisible et monotone. L'occasion de s'évader se présente bientôt. Le 14 juillet 1790, la

fête de la Fédération doit être célébrée à Paris. Joachim Murat est envoyé comme député de la garde nationale du canton de Montfaucon, pour assister à la cérémonie. Il a comme compagnon de voyage, Bessières, le futur duc d'Istrie, et reçoit cent livres comme frais de route.



La mère de Murat.

Le 8 février 1792, il est choisi avec Bessières pour être garde à cheval dans la garde constitutionnelle imposée par l'Assemblée législative à Louis XVI. Dès son arrivée à Paris, il se fait remarquer par l'ardeur de son civisme et produit la meilleure impression par son aspect physique.

Voici son portrait tracé par Lamartine :

« Sa taille était élevée, son buste svelte, son cou dégagé, ses bras souples, quoique fortement noués aux épaules, ses jambes bien fendues pour embrasser le cheval, ses pieds bien arqués pour mordre les pentes des montagnes, sa physionomie ouverte et rayonnante, ses yeux bleus, son nez aquilin, ses lèvres gracieuses, son teint coloré, ses cheveux châtains, longs, soyeux, naturelle-

ment ondés, flottant sur ses joues ou rejetés sur son col à la manière des Basques, frappaient les yeux et gagnaient le cœur. »

En quittant La Bastide pour venir à Paris, Murat avait laissé son cœur au pays natal. Il aimait une jeune fille nommée Mion Bastit, il pensait sans cesse à elle. Il en parle souvent dans ses lettres, il s'inquiète du silence qu'elle garde depuis son départ. Il écrit à son frère Pierre, le 5 juillet 1791 :

« Donnez-moi des nouvelles de la charmante Mion, je vous en prie, ne l'oubliez pas. Répondez-moi de suite. Mon adresse est : A M. Murat, chasseur au 12e régiment de chasseurs à cheval à Toul. »

Cette lettre, publiée par S. A. le prince Murat, est extraite, ainsi que d'autres, des précieuses archives de Mme la comtesse Murat.

Quand il est nommé sous-lieutenant, le 15 octobre 1792, il se préoccupe encore des sentiments de Mion.

« J'ai écrit à Mion Bastit, dit-il à son père ; enfin, quelles sont ses intentions ?... Je les ignore. Dis-lui de me répondre tout de suite. »

Peu après, exaspéré par le silence persistant de la jeune fille, il écrit :

« Mion ne m'a pas répondu, mais elle s'accommodera. Je m'en moque. »

A quoi tient la destinée !... Si Joachim Murat avait épousé Mion Bastit, il serait difficilement parvenu à un grade supérieur et, malgré sa bravoure, serait venu terminer à La Bastide des jours obscurs et sans gloire.

La pensée de la belle oublieuse le hante.

Quand il est blessé en Egypte, d'Alexandrie, le 28 juillet 1799, il écrira à son père :

« Vous apprendrez sans doute, mon cher père, par le rapport du général en chef Bonaparte au Directoire exécutif, nos brillants succès sur l'armée *hotomane ;* vous apprendrez, en même temps, que j'ai été cruellement blessé à la sanglante bataille d'Aboukir. Que cette seconde nouvelle n'empoisonne pas la joie qu'aura dû



Murat a la Bataille d'Aboukir.
Tableau de Gros. (*Musée de Versailles*).

vous procurer la première, je suis absolumeut hors de danger. Si en Europe quelque belle pouvait, après un an d'absence, avoir conservé encore son cœur sensible pour moi, la nature de ma blessure doit porter une terrible atteinte à sa constance. N'allez pas vous alarmer, ne portez pas de faux jugements, je possède encore tous mes membres : vous saurez qu'un *Turq*, et les *Turqs* ne sont pas ordinairement très galants, m'a fait la gentillesse de me traverser la mâchoire d'un coup de pistolet. C'est vraiment

un coup unique et extrêmement heureux, car la balle qui est entrée par un côté, à côté de l'oreille, est sortie directement à côté de l'autre, n'a offensé ni mâchoire, ni langue, ni cassé aucune dent. On m'assure que je ne serai nullement défiguré. Ainsi, dites donc à ces belles, s'il en existe, que Murat, pour ne plus être aussi beau, n'en sera pas moins brave en amour. »

L'ardeur de ses sentiments républicains est, à cette époque, aussi forte que son amour pour Mion Bastit. Il flétrit « l'infâme Dumouriez qui a trahi, et admire les soldats républicains qui donnent de nouvelles preuves de courage en battant les *infâmes satellites des tirans* ». Quand il écrit, le 15 février 1793, à son père, à l'occasion de la mort de son frère Pierre, il manifeste les mêmes sentiments :

« Je plaindrais moins mon frère, s'il avait perdu la vie au service de la patrie ; vous-même, vous seriez dispensé de le pleurer. Quant à moi, si jamais vous apprenez ma mort, gardez-vous d'en pleurer, mon père. Le plus beau sacrifice que je puisse faire de ma vie, c'est sans doute de mourir avec mes frères pour la défense de la République...

« Mon adresse est : Au citoyen Murat, lieutenant au 12e régiment de chasseurs à cheval, à Arras. »

Sa rencontre avec Bonaparte décide de sa fortune. Le 13 vendémiaire, le chef d'escadron Murat rend à Bonaparte et à Barras un inestimable service, avec trois cents cavaliers il s'empare de quarante pièces de canon restées aux Sablons et qui pouvaient devenir dangereuses entre les mains des Sections. Il est l'homme de ces coups de main rapides et hardis ; il reçoit immédiatement sa récompense.

Il est créé chef de brigade le 2 février 1796, et quand le com-

mandement de l'armée d'Italie est donné à Bonaparte, il emmène Murat comme aide de camp. Murat a vingt-neuf ans, il ne s'arrêtera plus, jusqu'à la mort, sur le chemin de la gloire et des honneurs. Il fait en Italie l'apprentissage de la guerre; il reçoit, pour ainsi dire, son instruction primaire. En Egypte, il se perfectionnera, ce sera l'instruction supérieure.

« Notre cavalerie, commandée par le général Murat, a fait des prodiges, écrit Bonaparte au Directoire. Il dégage, de sa main, des chasseurs prisonniers de l'ennemi, il charge avec furie, follement insouciant du danger, brave jusqu'à la témérité, infatigable, terrible et superbe dans le corps à corps, ne faisant qu'un avec son cheval, véritable centaure. »

Quelle différence avec la guerre actuelle ! Autrefois, les folles chevauchées, les charges héroïques, les combats à l'arme blanche, comme les chevaliers du Moyen Age, les sabres étincelants au soleil, les chevaux au galop, couverts d'écume, les flancs ensanglantés par les éperons — la bravoure dans l'action... Aujourd'hui, la boue des tranchées, les gaz empoisonnés, la terre creusée par les mines, le ciel sillonné par les avions, la mort à trente kilomètres de distance, l'ennemi invisible, l'héroïsme dans l'immobilité !

Nous avons eu, nous aussi, nos maréchaux dont la gloire a rappelé celle des héros légendaires de l'Epopée impériale ! Il suffit de citer trois noms qui sont chers à tous les cœurs français : Joffre, Foch et Pétain.

Et quels piètres effectifs comparés aux millions d'hommes mis en mouvement lors de la grande guerre !

Le 18 juillet 1796, Murat commande une colonne composée de mille grenadiers. Plus tard, il aura deux régiments de cavalerie et deux pièces d'artillerie, et, quand il franchira la Piave — rivière qui pour nos amis d'Italie est aussi célèbre que notre

Marne immortelle, — il prendra huit pièces de canon et fera deux cent cinquante prisonniers.

Après les préliminaires de paix de Leoben et le traité de Campo-Formio, le général Murat savoure les délices de la vie en Italie. Il aime la femme d'un avocat, une Milanaise, dont la beauté était célèbre, et, à Brescia, son cœur est touché par le charme de la comtesse Gerardi « qui passait pour la plus jolie femme de la Lombardie et dont Stendhal, nous dit M. Chuquet, a vanté les beaux yeux ».

Bonaparte n'aimait pas les incartades qui nuisaient au bien du service. Il blâmait cet amour excessif du plaisir. « Combien de fautes, devait-il dire plus tard, Murat a commises pour établir son quartier dans un château où il eût des femmes [1]. » Il enjoint à Murat de s'occuper de ses troupes, et, le 21 juin 1797, du quartier général de Montebello, le commandant en chef de l'armée d'Italie envoie ce message irrité :

« Je sais le cas que je dois faire de vos talents militaires, de votre courage et de votre zèle. Mais j'ai pensé que vous étiez plus nécessaire à votre division qu'avec votre maîtresse à Brescia, surtout passé le premier moment. Je vous salue.

« BONAPARTE. »

Le 17 mai 1798, Murat s'embarque pour l'Egypte où il arrive le 1er juillet après avoir, au passage, assisté à la prise de Malte.

Sur la terre des Pharaons, il se couvre de gloire. Les fatigues, les déboires, les rigueurs du climat ne peuvent abattre son indomptable énergie. D'ailleurs, Bonaparte veille ; si les troupes

1. A. Chuquet.

murmurent, si les officiers se plaignent, si les généraux cabalent, un mot du chef suffit à ramener le calme... Après un déjeuner offert au général en chef par le général Dugua, Bonaparte interroge :

— Comment vous trouvez-vous en Egypte ?

— Fort bien, répondent en chœur tous les généraux.

— Tant mieux ! s'écrie Bonaparte, car je sais que plusieurs généraux font les mutins et prêchent la révolte. Qu'ils y prennent garde ! La distance d'un général et d'un tambour à moi est la même et, si le cas se présentait, je ferai fusiller l'un comme l'autre !

Au siège d'Alexandrie, à la bataille des Pyramides, en Syrie — précurseur de Gouraud et de Weygand — au siège de Saint-Jean-d'Acre, Murat fait des merveilles. A la bataille d'Aboukir, il s'élance vers le camp ennemi, y pénètre le premier, arrive à la tente du général turc, Seid Mustapha Pacha qui lui tire un coup de pistolet dans la mâchoire, Murat riposte par un coup de sabre et lui tranche deux doigts de la main droite ; le Pacha est fait prisonnier.

Bonaparte écrit au Directoire :

« Le gain de la bataille est dû principalement au général Murat. Je vous demande pour ce général le grade de général de division. »

Le 9 octobre 1799, après quarante-cinq jours de navigation, la frégate *La Carrère,* qui porte Murat et Lannes, touche à Fréjus la terre de France.

Les événements vont se précipiter. L'homme prédestiné commence sa prodigieuse ascension vers le trône ; Murat va être l'un de ses meilleurs auxiliaires. Le 18 brumaire, il joue un rôle essentiel. On connaît la scène, magistralement décrite par Albert

Vandal : Bonaparte, hésitant, troublé, pâle et presque défaillant, hué par le Conseil des anciens, mis hors la loi, désemparé, prêt à s'enfuir et à perdre la partie... Heureusement, Lucien a conservé son sang-froid, et Murat son audace et sa décision. A la tête de ses officiers, il pénètre dans la salle des séances et met les députés hors d'état de résister. Il s'empare de la tribune et s'écrie :

— Citoyens ! vous êtes dissous !

Comme les députés protestent et tardent à quitter leurs sièges, Murat appelle ses grenadiers et leur donne un ordre bref :

— Foutez-moi tout ce monde-là dehors !

Il excelle, comme toujours, à charger l'ennemi ; sa fougue est irrésistible, rien ne l'arrête, il ne connaît pas d'obstacle ; c'est un torrent qui emporte tout sur son passage. Les députés sont bousculés comme l'ont été les Turcs !

Quand le succès a couronné ses efforts, il songe à celle qui a remplacé Mion dans son cœur. Ses grenadiers fidèles partent en toute hâte à Ecouen, au pensionnat de Mme Campan. Ils frappent à la porte à coups de crosse, réveillent toutes les élèves en sursaut pour annoncer à celle que Murat aime, à la sœur de Bonaparte, à Caroline, la réussite du coup d'Etat qui fait de son frère, aujourd'hui le maître de la France, demain le maître du monde !

C'est une jolie scène : *Les Grenadiers au couvent !*

Comment Murat avait-il connu Caroline Bonaparte ? Le roman d'amour avait été ébauché à Mombello, dans un château aux environs de Milan, où toute la famille Bonaparte était réunie au mois de mai 1797. Caroline avait alors quinze ans. Avec sa mère et ses sœurs, elle avait mené une existence errante ; après

le départ d'Ajaccio, la famille s'est enfuie à Calvi, puis aux environs de Toulon, au Bausset, enfin à Marseille.

Elle avait été placée ensuite en pension chez Mme Campan. Mlle Pannellier raconte dans ses *Mémoires* que « Caroline n'avait, à



LE 18 BRUMAIRE.
Orangerie de Saint-Cloud, novembre 1799.

son arrivée en pension, aucune instruction, elle ne savait même pas lire. Ma tante jugea combien il serait humiliant pour une fille de quinze ans d'être mise avec des enfants de sept à huit ans. Elle prit donc le parti de lui faire donner toutes ses leçons en particulier, dans son cabinet. Ce fut l'abbé Bertrand qui fut

chargé de cette rude besogne ; je dis rude parce qu'avec infiniment d'esprit naturel je n'ai jamais vu de tête aussi rebelle que la sienne pour apprendre ».

Marie-Annonciate, dite Caroline, était belle. Son buste en marbre par Canova nous laisse deviner la régularité de ses traits, et son portrait par Gérard nous montre le charme de ses grands yeux noirs et brillants, l'éclat de son teint de satin blanc glacé de rose (dit la duchesse d'Abrantès), le rouge vif de ses lèvres un peu fortes, ses dents éblouissantes, la splendeur de ses épaules et de ses bras. Elle avait surtout un trésor que rien ne remplace : la jeunesse.

Le mariage fut célébré le 20 janvier 1800. Murat apportait douze mille francs d'économies, Caroline quarante mille francs donnés par ses quatre frères aînés. Le Premier consul allait bientôt assurer aux nouveaux époux une existence plus large.

Nommé commandant en chef de la garde des consuls, Murat n'a pas oublié de faire part de son mariage à ses parents. Le 17 janvier 1800, il écrit à son frère André :

« Je m'empresse de t'annoncer, mon cher frère, que je pars pour une terre du consul Bonaparte, où je dois épouser demain sa sœur... Dis bien surtout à ma mère que je meurs d'envie de la voir et de l'embrasser bien tendrement. Dis-lui que ma femme se fait une fête de la connaître et de lui donner le doux nom de mère. Ma chère petite Caroline doit lui écrire. Tâche de faire répondre d'une manière aimable et honnête... Adieu. Demain je serai le plus heureux des hommes, demain je posséderai la plus aimée des femmes... »

Le mariage n'a pas calmé son enthousiasme. Le 1er juillet 1800, il écrit à sa mère :

« O mon adorable mère, il y a bien longtemps que je n'ai reçu de vos nouvelles ; mais ma bonne petite Caroline qui en

avait eu n'avait pas manqué de m'en donner... Vous vous portez bien, vous m'aimez toujours, vous aimez ma femme, je suis le plus heureux du monde, mais je le serai bien plus quand j'aurai le bonheur de vous embrasser.

« Le plus tendre des fils. »

Murat avait fait un heureux choix en épousant Caroline Bonaparte. Il l'aimait et elle fut pour lui la plus intelligente et la plus utile des associées. Elle avait eu le talent de se concilier les bonnes grâces de Joséphine, et ne négligeait aucune occasion de se servir de son crédit pour aider son mari dont elle partageait les ardentes ambitions. Joséphine, qui aimait à se rajeunir, appelait Murat « Mon cher petit frère ». Si Murat et Caroline étaient ambitieux, ils surent habilement gérer leurs destinées et mériter les faveurs qui leur furent prodiguées.

A Marengo, où il eut ses habits criblés de balles, Murat s'est couvert de gloire. « Il a, écrit Bonaparte, fait preuve de tant de bravoure et d'intelligence » que les consuls de la République lui décernent un sabre d'honneur, pour lui donner une preuve toute particulière de la reconnaissance du peuple français.

Nommé lieutenant du général en chef Brune, commandant l'armée d'Italie, Murat fait preuve d'une activité prodigieuse : il s'occupe de ses troupes qui sont mal équipées, mal payées, mal nourries; il essaie de calmer le mécontentement des officiers et des soldats en leur faisant payer leur solde arriérée.

Le 28 mars 1801, il écrit à Berthier, ministre de la Guerre :

« Je vous déclare qu'il ne m'est plus possible de résister aux nombreuses réclamations qui me viennent de tous côtés sur les besoins de l'armée. Je suis sans argent, même pour la solde. Ainsi, encore une fois, venez vite à mon secours, sans cela je n'y

tiens plus. On ne nourrit pas, on n'habille pas, on ne solde pas une armée de trente mille hommes sans argent, surtout dans un pays absolument épuisé. »

Il craint une révolte semblable à celle qui s'est produite lorsqu'il a fallu embarquer des troupes de renfort pour l'expédition d'Egypte.

A chaque instant, il faut faire face à des difficultés nouvelles, surmonter des obstacles imprévus, trouver des solutions immédiates à des problèmes presque insolubles... Avec le recul du temps et la parure de l'Histoire, l'Epopée napoléonienne nous apparaît comme une vertigineuse ascension vers la gloire. Tout semble facile, aisé, presque sans risques et sans périls... En réalité, c'est miracle que l'étoile n'ait pas pâli plus tôt et que le char du triomphateur ne se soit pas brisé à chaque tournant de la route difficile à parcourir !

Murat est toujours prêt à réagir contre le découragement. Sa robuste santé lui fait défier la fatigue, il a un appétit remarquable, peut se passer de sommeil et rester, sans défaillance, de longues heures à cheval... Il ne se contente pas d'agir, il négocie et se livre à l'intrigue.

Le 22 février 1801, il arrive à Rome, descend au palais Sciarra et se rend au Quirinal où le pape le reçoit et lui fait cadeau d'un superbe camée. Il produit sur le Saint-Père et sur le cardinal Consalvi, secrétaire d'Etat, la plus favorable impression.

« C'est vraiment une excellente personne, écrit Consalvi, — *e veramente una persona eccellente.* — Je lui ai trouvé une franchise, presque une candeur, qui n'est pas commune de nos jours. »

Murat, de son côté, est enchanté de sa visite au Quirinal. Le 10 ventôse — 1er mars 1801 — il fait part de ses impressions à Bonaparte :

« J'ai été à Rome aux vives demandes du Saint-Père. Il en

avait besoin : ma visite lui a donné de la considération et de l'aplomb... Il m'a montré beaucoup d'estime pour vous, je dirai



CAROLINE MURAT.
(D'après le tableau de Gérard).

de l'admiration et de l'attachement. Il est convenu que si vous aviez besoin de lui pour consolider votre gouvernement et la paix, il ferait tout ce que vous voudriez.

C'est un bon homme ; et, s'il nous faut un pape, je vous assure que c'est celui qui convient aux circonstances. »

Revenu de Rome à Florence, il reçoit le général Alexandre Dumas, le père et grand-père des deux Dumas, qui se plaint d'avoir été enfermé dans les prisons napolitaines « par de véritables cannibales qui ont voulu l'empoisonner ». Peut-être le général Alexandre Dumas avait-il la même imagination que ses deux illustres descendants !... Murat n'hésite pas, il fait verser au plaignant cinq cent mille francs d'indemnité par le gouvernement napolitain... En ces temps, les peuples vaincus avaient l'honnêteté de payer leurs dettes et de faire honneur à leur signature.

Si le courage de Murat n'a jamais fléchi, son humeur n'est pas toujours égale. Il a un tempérament ardent, excessif, c'est un éternel mécontent. Il s'énerve de n'être pas encore général en chef, il critique âprement Brune, il se lamente d'être loin de Paris, surtout de Caroline..., il est jaloux !

Le 16 ventôse, — 7 mars 1801, — il écrit, du quartier général de Florence, au général Bonaparte, premier consul de la République :

« Mon général,

« *Grondés* Caroline, elle court les bals, elle tombera malade ; je perdrai ma bien bonne Caroline et votre Achille sa petite mère. *Permettés*-moi de vous embrasser.

« Amitié et attachement inviolable et reconnaissance. »

C'est Fesch qui va lui répondre et s'efforcer avec une douceur ecclésiastique, de le calmer :

« 14 mars 1801.

« Mon cher Murat,

« J'arrive chez Caroline et je la trouve affligée et pleurante. Votre lettre du 16 en est la cause... Tranquillisez-vous, mon cher Murat, je connais la conduite de Caroline,... et rien, pas même la calomnie, pourrait avoir prise sur elle. Pour ce que vous dites qu'elle n'aille point au bal..., que ferait-elle toute seule, lorsque les autres *serait* en compagnie ?... Son enfant est, toute la journée, dans ses bras, le soir, il dort, et vous ne voudriez pas sans doute qu'elle reste la nuit à le contempler.

« L'impression que votre lettre lui a faite a été d'autant plus accablante qu'*inattandue* et non méritée. Ecrivez-lui bien vite et rendez-lui la tranquillité et la paix.

« Je vous *embrace* très cordialement.

« Fesch ».

Dans une autre lettre, Fesch le préviendra du danger qu'il court en récriminant à tout propos et hors de propos :

« Le consul n'est pas *comptant*, mon cher Murat, de vos plaintes éternelles. »

Il est exaspéré de ne pouvoir venir à Paris et revoir Caroline. Il écrit à Bonaparte :

« Voilà l'armistice fait, j'ai un fils, c'est le vôtre, vous *devés* sentir combien il doit me tarder de le voir, de le presser sur mon sein. Jamais la vie ne me fut plus chère ; ce n'est que du jour de mon mariage que date mon bonheur, je vous le dois ; je n'en puis plus, je travaille comme un diable, je suis seul.

« J. M. »

Dans une autre lettre, il insiste :

« Mon général,

« Vous auriez bien mauvaise opinion de moi, si je ne parlais du désir que j'ai de me rapprocher de ma bonne Caroline et de mon petit Achille. » [Suit une phrase dangereuse adressée à celui qui cherche en vain les joies de la paternité.] « Il faut être père pour sentir combien ce rapprochement est nécessaire à mon bonheur. Je tremble pour la mère, elle fait déjà des imprudences, elle sort. »

Dans ces mots : *elle sort !* nous sentons toute la fureur jalouse et la rage concentrée du bouillant général qui voit, en son absence, sa femme aller au bal, courtisée, adulée, recherchée... Il regrette de ne pouvoir, comme au début du mariage, accompagner sa femme aux fêtes qui se succèdent dans la famille consulaire, et regarder danser Caroline pendant qu'il tient respectueusement ses gants et son éventail !

Quelques jours après, car il n'y tient plus, il écrit à Bonaparte :

« Je vous demande à venir passer *vaingt*-quatre heures à Paris, pour y embrasser ma femme et mon enfant. Vous ne me *refuserés* pas cette faveur... Si des raisons empêchent mon voyage, je désire que Caroline vienne me voir. »

Le Premier consul n'aime pas qu'on discute, il exige l'obéissance passive.

« Je n'approuve pas, répond-il, toutes les observations que vous me faites. Un soldat doit rester fidèle à sa femme, mais ne désirer la revoir que lorsqu'on juge qu'il n'a plus rien à faire. »

Murat ronge son frein... Mais son naturel fougueux reprend bientôt le dessus, et il insiste à nouveau auprès de Bonaparte :

« Je n'y tiens plus... Je croyais avoir mérité par ma conduite plus d'égards du Premier consul de la République, et, du général Bonaparte, par mon attachement inviolable, plus d'amitié et de confiance. Salut et respect.

« J. MURAT »

Enfin l'intervention de Joséphine comble tous ses désirs. Caroline part en Italie avec son enfant âgé de trois mois.

« Je suis le plus heureux des hommes, écrit Murat à sa mère, j'ai près de moi ma Caroline et mon joli Achille. »

Mme Bonaparte mère leur envoie une lettre très affectueuse.

« 30 avril 1801.

« Caroline est enfin au comble de ses désirs, mon cher fils, vous êtes heureux ; jouissez longtemps de votre bonheur et voyez grandir celui qui, dans votre vieillesse, adoucira les peines de la vie. Je l'ai vue partir avec peine sans personne... Elle a tout précipité, tout *hazardé,* n'écoutant que son cœur. Fesch est encore courroucé de s'être vu jouer de la sorte. Il s'était donné des peines *inconsevables* toute une journée. Nous avons beaucoup *rit* de sa colère et il a fini par se tranquilliser dans l'espoir que rien serait arrivé à Caroline.

« BONAPARTE mère. »

Murat avait réussi à se concilier les bonnes grâces de sa belle-mère, et, après l'établissement de l'Empire, lorsque Madame Mère n'aura pas encore obtenu le rang et les prérogatives auxquels elle aspire, c'est à son gendre qu'elle écrira pour faire connaître à son terrible fils et son mécontentement et ses ambitions.

« Vous me donnez, lui écrit-elle le 27 juillet 1804, sur l'adresse de mes lettres des titres qui me flatteraient peu si je n'étais persuadée qu'ils sont dictés par votre cœur, car je ne sais s'ils me sont dus ou non, n'ayant eu aucune instruction sur cet objet qui m'apprît comment on doit me désigner dans le nouvel ordre des choses, Je n'imaginais pas qu'on pût me laisser dans une ignorance aussi complète sur des points qui me touchent de si près.

« *Vous pourrez montrer ma lettre à l'Empereur.*

« Bonaparte mère. »

La lettre fut montrée et Madame Mère obtint ce qu'elle désirait.

Joachim et Caroline n'avaient point, eux aussi, à se plaindre de leur nouveau sort.

Murat est nommé, en 1802, commandant en chef des troupes françaises qui occupent la République italienne, et, quand il est rappelé en France, c'est pour succéder à Junot, le 15 janvier 1804, comme gouverneur de Paris. Il faut lire dans Frédéric Masson, qui est le maître et le guide pour toute la période napoléonienne, la description du luxe et des splendeurs de l'hôtel Thelusson qui se trouvait entre la rue de la Victoire et la rue de Provence, et était devenu l'hôtel du gouverneur. Murat l'avait acheté le 12 janvier 1802, au prix de cinq cent mille francs, de l'ancien associé de Necker qui l'avait fait bâtir par l'architecte Ledoux. Murat aime le faste. La demeure est belle avec sa vaste antichambre, sa rotonde agrandie par les portes en glace, son salon à six croisées qui précède le salon vert, le salon de stuc, le salon amaranthe... partout des tapis d'Aubusson, des consoles dorées, des lustres à trente-six branches et de hauts candélabres, des rideaux de soie verte. La chambre de Caroline précède la salle de bains,



LŒTITIA BONAPARTE, MÈRE DE NAPOLÉON.
D'après une gravure de l'époque.

son boudoir, son cabinet et sa bibliothèque... Dans ce cadre somptueux, le gouverneur de Paris donne des fêtes magnifiques. La chère est exquise : Murat a le meilleur cuisinier de Paris.

Ces traditions de faste, de haute courtoisie et de souveraine élégance ont été conservées par l'arrière-petit-fils du roi de Naples et par la gracieuse princesse qui porte un nom deux fois glorieux, puisqu'elle n'a quitté celui de Ney que pour prendre celui de Murat.

Le 20 mars 1804, le gouverneur de Paris vient d'achever son déjeuner, lorsqu'il reçoit une dépêche de Berthier, ministre de la Guerre, lui enjoignant de réunir une Commission militaire pour juger « sans délai le ci-devant duc d'Enghien et exécuter le jugement qui interviendra ». Murat comprit et fut atterré. Il s'écrie devant ses officiers :

— C'est une tache qu'on veut mettre à mon habit, mais je jure par Dieu qu'elle n'y sera pas !

Il court à La Malmaison et tente en vain de fléchir le Premier Consul. La discussion est orageuse et Bonaparte rompt l'entretien en disant à Murat :

— Si vous n'exécutez pas mes ordres, je vous enverrai dans vos montagnes du Quercy.

Et le même jour, il lui fait tenir une note écrite dont Agar, comte de Mosbourg, fidèle serviteur de Murat, a conservé la copie, l'original ayant été détruit.

Bonaparte écrit à Murat pour lui prescrire de nommer tels et tels juges ; il règle dans les plus minutieux détails les dispositions à prendre pour l'exécution de la sentence qui ne peut être que la mort... La lettre est remise par Savary. Après l'avoir lue, Murat s'écrie en le regardant dédaigneusement :

— Monsieur, vous avez reçu les ordres du Premier Consul,

les miens ne vous sont pas nécessaires, je n'ai rien à vous dire... et il le congédie.

César Berthier, frère du ministre de la Guerre, survient et insiste vivement pour que le gouverneur obéisse aux ordres du Premier Consul. Après avoir longtemps hésité, Murat se décide à signer l'ordre de réunir la Commission militaire. Ni l'interrogatoire, ni le jugement ne lui sont adressés, aucun ordre ne lui est demandé pour l'exécution de la sentence. Savary, seul, est le metteur en scène de l'horrible tragédie.

Cependant Murat a reçu, comme Savary, cent mille francs de gratification, et quelques jours après l'exécution de Vincennes, les gendarmes d'élite, commandés par le futur duc de Rovigo, répandent le bruit que Murat a tout fait, qu'il est venu à Vincennes pour peser sur les juges, presser l'exécution de la sentence et qu'il a assisté à la mort de l'infortuné duc d'Enghien.

Murat est indigné, il écrit au Premier Consul :

« Je me retirerai dans mes montagnes du Quercy. On pourra librement, alors, faire circuler que Mme Bonaparte s'est jetée à vos pieds pour demander la grâce du duc d'Enghien et que c'est moi qui ai voulu sa mort. »

Puis, tout s'apaisa, et d'autres préoccupations — l'Empire, la guerre avec l'Autriche — firent oublier le drame de Vincennes. Il est permis de dire que Murat n'y a joué qu'un rôle très secondaire, qu'il a résisté tant qu'il a pu à la volonté du maître et fait des efforts méritoires pour éviter le cruel dénouement.

L'Empire est fait. Murat devient maréchal, mais Caroline n'est pas satisfaite, car, si les frères de Napoléon ont été gratifiés du titre de princes, les sœurs de l'Empereur ont été oubliées dans le sénatus-consulte du 28 floréal an XII. Quelques pleurs, une scène de reproches n'ont d'abord aucun succès. Napoléon répond

à Caroline qui manifeste son dépit de n'être point princesse :

— A vous entendre, on croirait que je vous ai volé l'héritage du feu roi notre père !

Une grande crise de larmes et un évanouissement opportun touchent enfin le cœur de l'Empereur, et l'*Officiel* du 30 floréal contient une phrase qui comble les vœux de Caroline : « On donne aux princes français, aux princesses le titre d'altesse impériale. Les sœurs de l'Empereur portent le même titre. »

Et Murat, qu'allait-il devenir lors de ces créations d'une aristocratie nouvelle ? Il n'a plus le droit, n'étant pas encore prince, d'entrer avec sa femme dans le salon de famille. Cette situation fausse cesse bientôt : le 1er février 1805, il est créé prince et grand-amiral, il vient « prêter, entre les mains du Sénat, le serment voulu par les règlements et par les constitutions de l'Empire (4 février 1805), car il a été, par surcroît de faveur, fait sénateur « avant l'âge ».

Napoléon ne laissait pas à ses maréchaux le loisir de savourer longtemps les douceurs de la paix. Les traités précaires de Lunéville et d'Amiens étaient la source de nouvelles guerres. Le grand maître de la cavalerie va exercer ses talents, il s'agit de combattre la coalition fomentée par l'Angleterre.

Dans les bulletins de la Grande Armée, Napoléon nous dira son admiration pour la prodigieuse activité et l'inlassable endurance de Murat. Avec sa cavalerie, il est partout, il masque aux Autrichiens les mouvements de l'Empereur, il met l'ennemi en déroute à Wertingen, — la plus brillante des victoires de Murat. Il poursuit l'archiduc Ferdinand et culbute le général Werneck, puis il s'élance vers Nordlingen où la bataille fait rage, « il parvient à gagner de vitesse l'ennemi, qui avait deux journées de marche sur lui ; il s'empare de quinze cents chariots, de cinquante pièces de canon, de seize mille hommes et d'un grand nombre

de drapeaux ; dix-huit généraux ont posé les armes, trois ont été tués ». En deux jours, il a franchi quatre-vingt-quinze kilomètres sans cesser de combattre. Le 13 novembre, avec Lannes, il entre à Vienne, après avoir joué, par un habile stratagème, le prince d'Auersperg qui est chargé de garder la tête de pont sur le Danube.



Glorieuse chevauchée de Murat (19 octobre 1805).
Tableau de H. Chartier.

La victoire n'a pas le temps de replier ses ailes ! Il faut voler à la poursuite de l'armée russe. Le soleil d'Austerlitz se lève à l'horizon ; la bataille commence, c'est une ardente et terrible mêlée. Murat, le sabre à la main, charge avec fureur les dragons russes qui sont parvenus à l'entourer avec son état-major, et réussit non seulement à se dégager, mais à couper en deux les

Russes et les Autrichiens contraints à s'enfuir et à demander la paix qui est signée à Presbourg le 26 décembre 1805.

Tant de bravoure mérite une nouvelle récompense. Le 15 mars 1806, Murat est grand-duc de Berg et de Clèves.

La joie de sa nouvelle dignité est tempérée par la tristesse de la mort de sa mère qui s'est éteinte à La Bastide, le 11 mars 1806.

Le nouveau grand-duc prend possession de ses états et fait à Dusseldorf une entrée solennelle suivie de fêtes splendides ; mais il ne reste dans son duché que quatre mois en deux ans. Il n'a guère le loisir de s'occuper du gouvernement, et laisse ce soin à son compatriote Agar, le futur comte de Mosbourg, qui s'acquitte à merveille de cette tâche délicate. Le grand-duc se contente d'écrire quelques lettres aux souverains voisins pour leur notifier son avènement. Le 26 août 1806, il adresse au roi de Prusse une missive qui commence par ces mots : « Mon frère ». Choqué par la formule, pourtant protocolaire et dictée par Talleyrand, le roi ne répond pas.

La campagne de Prusse commence en octobre 1806. Murat franchit avec sa cavalerie soixante-dix kilomètres pour contribuer à la victoire d'Iéna ; le même jour, l'ennemi est vaincu à Auerstaedt, éclairs fulgurants de la gloire impériale !

Murat poursuit l'armée prussienne en déroute, brûle les étapes, culbute l'infanterie, talonne les fuyards. Berlin est occupé par la Grande Armée, le prince de Hohenlohe est séparé du prince Auguste de Prusse. A Prenzlow, la crainte d'être sabré fait capituler Hohenlohe... Aidé de Lasalle, Murat et ses cavaliers s'emparent de Stettin.

« Mon frère, écrit Napoléon, je vous fais mon compliment sur la prise de Stettin. Si votre cavalerie légère prend ainsi des

villes fortes, il faudra que je licencie le génie et que je fasse fondre mes grosses pièces. »

(Cette lettre est citée par MM. Jules Chavanon et Georges Saint-Yves dans leur intéressant ouvrage sur Joachim Murat.)

Toutes les lettres écrites par Murat à Napoléon sont des bulletins de victoire. Blücher, qui résiste encore, est pris comme dans un étau entre Bernadotte, Soult et la cavalerie de Murat; le 7 novembre 1806, le beau-frère de l'Empereur peut écrire :

« A Sa Majesté l'Empereur et Roi,

« Sire ! Le combat finit faute de combattants. Je m'empresse d'annoncer à Votre Majesté que le corps du général Blücher s'est rendu ce matin aux trois corps d'armée qui se trouvent à Lübeck. Il va défiler dans une heure devant eux. »

Et le même jour au ministre de la Guerre :

« J'ai le plaisir de vous apprendre aujourd'hui que le corps entier du général Blücher, qui avait été jeté dans les marais de Trawemünde, vient de mettre bas les armes. Ainsi se trouvent terminées les destinées de cette armée. »

Le 11 novembre, Murat rejoint l'Empereur à Berlin, il en repart le 19 pour combattre les Russes. Il fait une entrée triomphale à Varsovie. Les acclamations populaires le grisent à un tel point qu'il rêve de devenir roi de Pologne. Il espérait un sceptre, Poniatowski lui offre un sabre, celui d'Etienne Bathori.

Il a revêtu, pour conquérir les Polonais et les Polonaises, un de ses plus beaux costumes. Voyez le portrait du baron Gros : une tunique chamarrée d'or, une culotte blanche, une coiffure énorme qui tient du casque, du shako et de la chapska, surmontée de plumes et d'une aigrette. Le cheval noir a trois balzanes blanches et, sous sa selle, une peau de tigre ; les étriers et la bride sont en or.

Murat a le goût des costumes éclatants. Il est couvert de fourrures, de soieries, de broderies et de dentelles. Ses aigrettes en plumes d'autruche, aux couleurs vives, or et argent, sa tunique de velours vert ornée de brandebourgs d'or, col et poignets de fourrure, larges bottes fourrées, sa tunique bleu clair avec broderies d'or, à la taille une écharpe de soie azur terminée par des franges d'or, sa culotte blanche, ses bottes de cuir fauve, ses éperons d'or massif et son bonnet de zibeline orné d'une plume de héron étaient célèbres dans toute la Grande Armée.

A Naples, il portait un costume violet et or, ou un costume du XVIe siècle : habit ventre de biche, écharpe blanche à la taille, culotte blanche, bottes jaunes, chapeau à la Henri IV avec panache blanc.

M. de Tarlé nous assure que Léger, le tailleur de la Cour, lui faisait en une seule année pour cent mille francs de vêtements.

En quittant Varsovie, Murat rejoint l'ennemi. Chaque jour est marqué par une nouvelle victoire. Il se bat comme un lion à Hof et à Eylau, où le sort du combat est longtemps indécis. Au moment le plus critique, Napoléon dit à Murat :

— Nous laisseras-tu dévorer par ces gens-là ?

Et c'est la charge fameuse qui culbute les Russes, et refoule les grenadiers ennemis qui sont parvenus jusqu'au cimetière d'Eylau où se tenait l'Empereur. Les Russes vaincus sont poursuivis jusqu'au Niémen... Devant Tilsitt, sur le radeau construit au milieu du fleuve, Napoléon et Alexandre signent une paix éphémère.

Un court séjour à Paris, une halte à Rambouillet et à Fontainebleau où Murat et Caroline éblouissent de leur luxe la cour impériale. Le 20 janvier 1808, Murat est nommé lieutenant général en Espagne.

Le triste roi Charles IV règne encore, mais ne gouverne plus. La



Joachim Murat, roi de Naples et des Deux-Siciles.
Tableau du baron Gros.

reine et le prince de la Paix sont exécrés. Le 23 mars, Murat fait une entrée triomphale à Madrid. Le prince des Asturies, devenu roi sous le nom de Ferdinand VII, le roi Charles IV, la reine, le prince de la Paix vont, de gré ou de force, rendre visite à l'Empereur qui est à Bayonne... Ils n'en reviendront pas... Le trône d'Espagne est libre. A qui sera-t-il donné ?

Murat n'a pas d'incertitude : le trône de Charles-Quint doit lui revenir, car c'est lui qui a pacifié Madrid par une sanglante répression, et éteint toute velléité de révolte. Il y a quelques mois, il espérait le trône de Pologne... La première déception a été pénible, la seconde sera plus cruelle encore : le trône d'Espagne est donné par Napoléon à son frère Joseph. En ces temps héroïques, l'Empereur disposait d'un trône comme un ministre d'une sous-préfecture !

Le 2 mai 1808, Napoléon écrit à Murat :

« Je destine le roi de Naples à régner en Espagne. Je vous donnerai le royaume de Naples ou de Portugal. Répondez-moi ce que vous en pensez, car il faut que cela soit fait en un jour. Vous me direz que vous préféreriez rester près de moi. Cela est impossible..., vous avez de nombreux enfants ; d'ailleurs, avec une femme comme la vôtre, vous pouvez vous absenter si la guerre vous rappelait près de moi ; elle est fort dans le cas d'être à la tête d'une régence. Naples est au reste plus beau que l'Espagne. »

Napoléon a beau dorer la pilule, elle est amère à avaler. Mais il faut accepter, d'ailleurs Caroline est ravie d'être enfin reine. Murat tombe malade de chagrin et, après avoir assuré l'ordre en Espagne, va sè soigner aux eaux de Barèges.

« Roi des Deux-Siciles, par la grâce de Dieu, la Constitution de l'Etat » et surtout la volonté « de son cher et bien-aimé

beau-frère, S. M. l'auguste empereur des Français », — Joachim Napoléon fait son entrée à Naples le 6 septembre 1808. La population, séduite par la superbe prestance et l'allure magnifique de son nouveau souverain, l'acclame chaleureusement.

Il fut un bon roi. Admirons la remarquable faculté d'adaptation de celui qui put, sans être ridicule, prendre place à la table des souverains et remplir ses nouveaux devoirs avec bonheur et utilité. Organisation du royaume sur le mode de l'empire français, développement de l'instruction publique, création de routes, construction de ponts, souci du bien-être des populations, telles sont les caractéristiques de son règne.

Il eut même de plus vastes projets. Dans ses rêves ambitieux, il conçut l'espoir de réaliser l'union italienne, de faire dans la péninsule une seule patrie et, précurseur du *Re Galantuomo*, de fonder la grande Italie. Le commandant Weill rappelle que « l'Italie reconnaissante a eu la délicate pensée de placer à l'entrée du palais royal la statue du dernier roi français de Naples, à côté de celle du premier roi d'Italie, celle de l'incomparable cavalier de la Grande Armée, à côté de celle du caporal de Palestro, et d'unir ainsi, dans les souvenirs et l'imagination du peuple, les chevaleresques et légendaires figures de Murat et de Victor-Emmanuel. »

Caroline a peu séjourné à Naples. Elle restait à Paris, auprès de son frère, pour cultiver son amitié et profiter de ses faveurs. La correspondance entre les deux époux était fort active.

« 24 février 1810.

» J'ai enfin reçu hier de tes nouvelles... J'espère aujourd'hui recevoir la lettre que tu m'annonces et qui sera probablement de Naples, tu me parleras de nos enfants. Embrasse-les bien pour

moi, leur souvenir m'arrache des larmes et mon attachement pour l'Empereur peut seul me faire supporter une si longue absence.

» Avant-hier, il m'est arrivé un accident qui aurait pu devenir un malheur, mais j'en ai été quitte pour la peur.

» Nous jouions au colin-maillard dans les appartements de l'Empereur, lorsque le front pointu et dur de Mme Duchâtel m'a fait trébucher. L'Empereur m'a soutenue dans ses bras et m'a empêchée de tomber. La douleur a été si forte que j'ai poussé un cri aigu et que j'ai cru que mon œil était sorti de son orbite. L'Empereur, rempli de bonté, effrayé de ma situation, a fait appeler sur-le-champ Ivan qui m'a bassiné l'œil, mis un cataplasme et un bandeau noir. L'Empereur m'a comblé d'attentions et il est venu me voir, il a été bien inquiet. Je suis fâchée de te le dire puisque tu aimes Mme Duchâtel, que tu la trouves de ton goût, mais elle a les os terriblement pointus et qui font bien mal. Du reste la pauvre femme a été désolée de me voir dans cet état, et par sa faute. »

En février 1810, Caroline écrivait à Joachim Napoléon :

« Je commence par te dire que je suis fort mécontente de toi. Pas une seule ligne de toi ! cela ne t'es jamais arrivé... Nous avons été hier à la chasse chez la princesse Pauline : ils n'oublient jamais de se donner leurs titres, de peur de les oublier : ils sont récents ! Il faisait un temps bien humide et l'Empereur m'a dit : « Eh bien ! le *Lazzarone* vous oublie, il ne pense plus « à vous. Il va être bien fâché, car j'épouse une Autrichienne. » Mais tout cela en riant. »

Murat, en effet, clairvoyant et sensé, était opposé au mariage de Napoléon avec Marie-Louise. Il brava la colère de l'Empereur et fit connaître les motifs de son opposition.

« Vous êtes un chef populaire, un chef plébéien, décoré d'un titre qui vous place au-dessus de tous les souverains de l'Europe. A quoi bon rechercher une alliance avec une étrangère ? »

Selon la forte expression d'Albert Vandal, Murat pressentait que les ennemis de Napoléon verraient dans le mariage autrichien « un concordat avec l'ancien régime ».

Napoléon passe outre. Le 26 février 1810, il écrit au roi de Naples :

« Monsieur mon frère,

» L'empereur d'Autriche ayant accédé à la demande que je lui ai faite de la main de sa fille, l'archiduchesse Marie-Louise dont j'avais reconnu tout le mérite et les brillantes qualités, j'ai résolu de fixer la célébration de mon mariage à Paris au 29 mars.

» Dans cette importante circonstance, j'ai résolu de réunir auprès de moi les princes et princesses de ma famille. Je vous en donne avis par cette lettre, désirant qu'aucun empêchement légitime ne s'oppose à ce que vous soyez à Paris le 20 mars. »

Fidèle feudataire, Murat répond :

« Sire,

» Jamais ordre ne fut exécuté avec plus de joie. Je pars à l'instant, et j'espère être rendu auprès de Votre Majesté le 20 mars. »

Quand on étudie les faits et gestes des personnages de l'Empire, on reste stupéfait de la facilité et de la rapidité avec lesquelles l'Empereur et ses lieutenants se déplaçaient. Sans cesse par monts et par vaux, roulant, jour et nuit, bride abattue, sur de mauvaises routes, de postes en postes, de relais en relais, insensibles à la fatigue, ils parcouraient l'Europe dans tous les

sens. Tous ces héros n'avaient pas que du courage, ils étaient doués aussi d'une robuste santé et d'une endurance peu commune.

Le 12 mai 1812, l'Empereur confie à Joachim Napoléon le commandement de la cavalerie pendant la fatale campagne de



L'EMPEREUR ET SON ÉTAT-MAJOR DEVANT MOSCOU.
(Au premier plan, vu de dos, Murat, coiffé d'un bonnet de fourrure avec aigrette).
Tableau de Bakalowicz.

Russie ; le 7 septembre, à la bataille de la Moskowa, il fait des prodiges, et remplit d'admiration tous ceux qui le voient charger les Russes et se battre comme un jeune sous-lieutenant.

Pendant la désastreuse retraite, après le retour précipité de l'Empereur à Paris, il commande ce qui reste de l'armée. Le découragement le prend ; le 16 janvier 1813, il part pour

Naples, laissant le commandement au prince Eugène. Cette brusque détermination surprend et irrite Napoléon. Une note sévère est insérée au *Moniteur*.

L'historien ou le conteur doit la vérité à ceux qui le lisent ou l'écoutent. Murat, brave et héroïque dans le combat, a une première défaillance, une pensée égoïste. Devant le désastre qui apparaît déjà inévitable, il n'a qu'une préoccupation, sauver son royaume de Naples.

Mauvais calcul ! Murat n'est roi que parce que Napoléon est empereur. Le colosse, en tombant, doit entraîner dans sa chute tous ceux qui l'entourent. Quant l'astre s'éteint, ses satellites disparaissent.

Les admirateurs de Murat voudraient arracher une page du livre de sa vie. Les négociations avec l'Autriche et les ennemis de Napoléon font apparaître, avec une cruelle évidence, le désir fou de conserver la couronne. Le malheureux ! Metternich va l'endormir avec des promesses fallacieuses, gagner du temps pour s'assurer de son inaction, afin de mieux le briser après la chute de l'Empereur !

Lorsque Napoléon l'appelle à son aide, Murat se ressaisit, il redevient le héros que nous aimons et court à Dresde rejoindre l'Empereur. Les 26 et 27 août 1813, pendant la bataille des Nations, Murat est toujours le merveilleux entraîneur d'hommes ; il ignore la crainte et se rit du danger... La bataille de Leipzig ne peut suffire à retarder la retraite. Napoléon est écrasé par des masses d'hommes sans cesse renouvelées... Il a une dernière entrevue avec Murat qui part en toute hâte pour Naples ; les deux beaux-frères, émus et réconciliés, s'étreignent longuement et se quittent pour ne plus se revoir...

Hélas ! en arrivant dans son royaume, Murat est repris par l'ambition folle de rester roi. Les négociations avec l'ennemi

recommencent... Il abandonne l'Empereur au profit des Alliés.

L'ingratitude de ses amis nouveaux et compromettants ne tarde pas à le punir de cette défection. Après la défaite de Tolentino, le 19 mai 1815, il est obligé de s'enfuir de Naples. Il s'embarque à Ischia sur un mauvais bateau qui le transporte à Cannes. Napoléon, au retour de l'île d'Elbe, refuse de le voir... Après les Cent-Jours et le désastre de Waterloo, le second retour des Bourbons rend la position de Murat difficile et dangereuse. Il se cache aux environs de Toulon, essaie en vain de gagner Le Havre par mer ; sa tête est mise à prix au moment même où le maréchal Brune est assassiné à Avignon. C'est la Terreur blanche qui commence.

Sans argent, sans amis, il réussit à gagner la Corse et, plein d'illusions, trompé par les fausses nouvelles qu'il reçoit de Naples, il s'embarque à Ajaccio. Après mille péripéties, ayant perdu en route une partie de ses compagnons, il débarque en Calabre, au Pizzo.

Il revêt un bel uniforme — dernier reste de sa splendeur — pour impressionner les populations qui demeurent d'abord indifférentes, puis hostiles.

Par malheur, les gendarmes envoyés à sa rencontre sont commandés par le capitaine Trentacapilli qui est un fanatique partisan des Bourbons et un ennemi mortel de Murat à qui il impute la mort de ses trois frères, pendus comme brigands sur les ordres du général Manhès.

— Sire, lui crie Trentacapilli, venez avec confiance avec moi, je vous ferai escorter jusqu'à Monteleone.

Murat s'avance, et Trentacapilli lui met la main au collet pour l'arrêter. Une courte lutte s'engage ; le roi parvient à s'échapper et à gagner le rivage. La felouque qui l'avait amené

a repris le large ; Murat et ses compagnons cherchent en vain à mettre une barque à la mer... Le roi s'accroche avec ses éperons aux filets de pêcheurs qui sèchent sur le rivage, il tombe ; la meute qui le poursuit le rejoint, des coups de feu sont tirés, deux de ses compagnons sont massacrés. Le général Franceschetti se sacrifie héroïquement pour le sauver et crie aux assassins :

— A moi, mes amis, sauvez-moi... Je suis le roi !...

Murat est pris, garrotté, tandis que la foule hurle et lui jette des pierres.

Conduit au château, il est emprisonné dans un étroit réduit. Trois jours se passent... On attend les ordres du roi Ferdinand qui prescrit de réunir une Commission militaire pour juger le *général Murat*, et ajoute cette phrase redoutable : « *Il ne sera accordé au condamné qu'une demi-heure pour recevoir les secours de la religion.* »

Les juges sont d'anciens officiers qui doivent leur avancement à Joachim. Ils veulent faire oublier à Ferdinand l'origine de leurs grades.

Murat refuse de comparaître devant la Commission militaire et interdit à son défenseur d'office de prendre la parole en sa faveur.

— Les juges sont mes sujets, s'écrie-t-il, ils n'ont point le droit de me juger. Je n'ai d'autre juge que Dieu et le peuple. Pour que je descende au niveau des juges qui viennent d'être nommés, il faudrait déchirer trop de pages de l'histoire de l'Europe. (Cité par J. Lenormant.)

Comme le rapporteur veut l'interroger dans le réduit obscur qui lui sert de prison, Murat le chasse et s'écrie :

— Je suis Joachim Napoléon, roi des Deux-Siciles, sortez, monsieur !

La Commission militaire rend sa sentence, elle est prévue : c'est la mort.

Murat se confesse, écrit à Caroline une lettre pleine de tendresse où il déclare « que sa plus grande peine dans les derniers moments de sa vie est de mourir loin de ses enfants ».

Puis il se redresse et marche d'un pas tranquille vers la petite terrasse du château. Calme, moins ému que les soldats du peloton d'exécution, il se place devant les fusils, refuse le fauteuil et le bandeau préparés, dit d'une voix assurée :

— Soldats ! respectez le visage et visez au cœur !

Il tombe foudroyé et son cadavre est jeté dans la fosse commune... *Sic transit...*

Nous pouvons répéter avec le fidèle Agar, comte de Mosbourg :

« Il sut vaincre, il sut régner, il sut mourir ! »

LE PROCÈS DU MARÉCHAL NEY

« En politique, il n'y a pas de justice. » Cet aveu sincère, tombé du haut de la tribune parlementaire, pourrait servir de sous-titre à l'étude du procès du maréchal Ney.

Si la politique pénètre dans le prétoire, les juges perdent le sentiment de la mesure et le souci de leur dignité. Ils sont moins préoccupés de rendre des décisions équitables que de satisfaire leur passion, leurs préjugés ou leurs antipathies. Il en résulte, selon les cas, des acquittements scandaleux ou des condamnations excessives, hors de toute proportion avec la faute commise.

Lorsque la Justice, ainsi obnubilée, a manqué à son rôle essentiel, qui est d'être impartiale, c'est à la Postérité, c'est à l'Histoire qu'il appartient de réformer ses arrêts. Mais l'Histoire elle-même peut-elle être tout à fait impartiale ? Ne change-t-elle pas elle aussi, suivant les préférences politiques de ceux qui l'écrivent ? La Politique mène le monde, puisque tout — jusqu'à l'Histoire — porte son empreinte. Il est consolant de remarquer que la Politique varie sans cesse au cours des âges, suivant le rythme de la vie des peuples et qu'elle est sujette à reviser, elle-même, les arrêts qu'elle a dictés.

Le procès célèbre du maréchal Ney est la démonstration éclatante de ces vérités élémentaires.

C'est à la politique de 1815 qu'il faut imputer la coudamnation du maréchal. Trente-huit années se passent, et c'est encore à la politique que Ney doit une solennelle réhabilitation.

Au jour anniversaire de son exécution, — en présence de S. A. I. le prince Napoléon, de tous les ministres, d'une grande partie du Sénat, du Corps législatif et du Conseil d'Etat, de nombreux maréchaux, amiraux et généraux, enfin de toute la famille du maréchal Ney et d'un nombreux clergé, ayant à sa tête Mgr Sibour, archevêque de Paris, — le 7 décembre 1853, avait lieu l'inauguration solennelle et réparatrice de la statue de celui qui tombait, trente-huit années auparavant, à la même place, condamné à mort pour le crime de haute trahison et frappé par les balles de ces soldats français qu'il avait si souvent conduits à la victoire !

Crime de haute trahison ! Comme si ces mots déshonorants pouvaient, sans une sanglante injustice et sans révolter le bon sens, être appliqués au glorieux maréchal Ney, pair de France, duc d'Elchingen, prince de la Moskowa, grand-cordon de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, chevalier de la Couronne de Fer, grand-croix de l'ordre du Christ ; — à ce héros de légende qui s'immortalisa dans cent batailles et que les grognards de la vieille garde impériale, bons connaisseurs en matière de courage, appelaient *le Brave des Braves*, ou *l'intrépide Rouquin*, — à celui enfin dont la témérité légendaire semblait avoir fait reculer jusqu'à la mort elle-même, tant de fois impunément bravée au service de la patrie !

Par quel étonnant concours de circonstances le maréchal Ney, victime de troublantes apparences, se vit-il cependant déclaré coupable du crime de haute trahison ? Comment la Chambre des pairs en vint-elle à condamner à mort, à la presque unanimité de ses membres, ce grand Français, ce beau soldat ?

Il en faut chercher l'explication, — sinon l'excuse — dans le trouble et l'agitation d'une des périodes les plus tragiques de notre histoire.

Le 6 mars 1815, le maréchal Ney, qui se trouvait au repos depuis quelque temps dans sa terre des Coudreaux, près de Châteaudun, reçut la visite inopinée d'un officier qui arrivait de Paris porteur d'un ordre urgent du ministre de la Guerre.

Le ministre de Louis XVIII, le maréchal Soult, duc de Dalmatie, prescrivait au maréchal Ney de se rendre immédiatement dans son gouvernement de Besançon, où il trouverait des instructions complémentaires.



Le Maréchal Ney.

L'officier porteur du pli ne savait rien de plus et ne pouvait donner aucune explication, aucun éclaircissement sur les raisons impérieuses qui motivaient cet ordre inattendu. Que voulait le roi, qu'attendait-il du maréchal Ney ? Pourquoi, alors qu'il était si tranquille, en famille, loin de la Cour et de ses vilaines petites intrigues, à goûter le repos dans sa terre des Coudreaux, l'envoyait-on aussi brusquement à Besançon ? Pourquoi cette hâte extrême et la recommandation expresse de partir sans délai ?

Le maréchal se le demandait en vain ! Mais il était soldat, il fallait obéir sans discuter, sans murmurer, si fâcheux et si incompréhensible que fût l'ordre reçu !

Ney se mit donc aussitôt en route pour rejoindre son poste, mais il décida de passer d'abord par Paris où il avait quelques affaires à régler.

Le 7 mars, dans la matinée, il arriva à Paris. La première personne qu'il y rencontra fut son notaire, Me Batardy.

— Eh bien ! lui dit celui-ci, que pensez-vous de la nouvelle ?

— Quelle nouvelle ? s'écria le maréchal, étonné. Je ne sais rien, moi.

— Comment ! vous ne savez pas ?

Et Me Batardy, enchanté de trouver un auditeur, apprit au maréchal le débarquement de l'île d'Elbe, l'accueil triomphal fait à l'Empereur par les populations du Midi, l'aigle volant de clocher en clocher ; du cap d'Antibes à Grenoble, Napoléon était reçu par des acclamations enthousiastes...

— Mon Dieu ! quel malheur ! répétait le maréchal consterné, qu'a-t-on à opposer à cet homme-là ?

Il quitta Me Batardy en proie à une visible préoccupation.

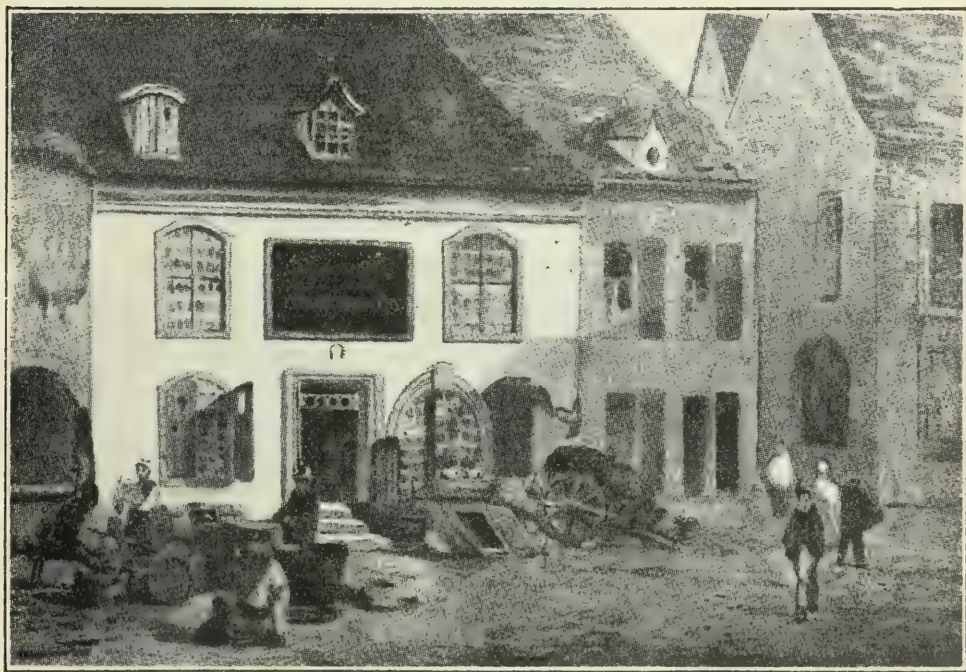
Le ministre de la Guerre, chez lequel il se rendit aussitôt, lui confirma la nouvelle et lui apprit qu'il était chargé d'une mission importante : il devait s'opposer à la marche de Napoléon et se mettre, dans ce but, en liaison avec Monsieur, frère du roi, sous le commandement de qui se trouvait placée la plus grande partie des troupes. Il le pressait de partir immédiatement et de rejoindre son poste sans retard.

Le maréchal insista pour prendre congé du Roi et fut reçu, le matin même, par Louis XVIII.

Celui-ci lui exposa à nouveau la situation, et, avec des paroles flatteuses, lui renouvela les instructions du ministre. Il ajouta

qu' « il comptait sur le prestige militaire, la popularité et la valeur du maréchal Ney pour arrêter les progrès de Bonaparte et le mettre à la raison ».

Ney, flatté par la confiance du souverain, se montra plein d'assurance et de confiance, alors qu'en lui-même il était inquiet et



Maison natale du Maréchal Ney, à Sarrelouis.
(D'après une aquarelle).

troublé ; il affirma, prétendent ses accusateurs, « qu'il ramènerait, au besoin, Buonaparte à Paris dans une cage de fer ». Il prit congé du Roi, en lui baisant la main.

A ce moment, Ney était sincère, comme il devait l'être aussi, quelques jours plus tard, en se jetant dans les bras de l'Empereur.

Il avait, au cours de son admirable carrière militaire, servi divers régimes politiques avec un égal dévouement. D'abord soldat de la monarchie de Louis XVI, sous-officier des armées révolutionnaires, général sous le Consulat, maréchal sous l'Empire, la Restauration avait ajouté à ses titres glorieux celui de pair de France. Il pouvait répondre, comme Talleyrand, aux reproches que les envieux et les jaloux auraient été tentés de lui adresser sur sa fidélité égale à des régimes divers :

— Je ne sers pas un parti, je sers la France !

La modestie de ses origines rendait plus enviables les titres éminents qu'il avait su conquérir.

Il était né, le 10 janvier 1769, à Sarrelouis, ville prédestinée qui a donné à la France des généraux et des officiers de tous grades. Son père exerçait la profession de tonnelier. Son instruction avait été assez soignée, car ses parents le destinaient au notariat. On ne voit pas bien le héros légendaire, le soldat héroïque, l'intrépide maréchal, coulant des jours paisibles dans la pénombre discrète du cabinet poussiéreux d'un grave tabellion de petite ville !

Michel Ney remplit pendant deux ans les fonctions de clerc de notaire dans l'étude de Me Valette. Dégoûté de cette vie insipide, il avait essayé de l'industrie et avait été surveillant aux forges de Saleck. En 1787, il s'était engagé à Metz au régiment *Colonel-Général-Hussards*. Il avait, enfin, trouvé sa véritable vocation.

Grand, mince, bien musclé, les cheveux roux et les yeux gris-bleus d'acier, c'était un beau et intrépide cavalier. Bonaparte, qui l'avait remarqué, l'avait présenté à Joséphine et celle-ci s'occupa de le marier. Elle le présenta à une amie de pension de sa fille, Mlle Eglé Auguié, qui avait été élevée en même temps qu'Hortense de Beauharnais, à Saint-Germain-en-Laye, chez

Mme Campan. M. Auguié père avait occupé dans les finances, jusqu'à la Révolution, un poste important et avait été receveur général du duché de Bar et de Lorraine, en même temps qu'il appartenait à l'administration générale des vivres de l'armée. Mme Auguié, née Adélaïde Genet, avait fait partie de la chambre de la reine Marie-Antoinette, et avait fait preuve de beaucoup de dévouement envers l'infortunée souveraine.

Mlle Auguié, sollicitée par Ney, n'avait pas encore donné une réponse favorable lorsque, durant un dîner, elle entendit un convive raconter que le général Ney, au cours d'une bataille récente, avait eu neuf chevaux tués sous lui.

— Onze, monsieur! rectifia-t-elle aussitôt avec vivacité.

— Cette exclamation est-elle un consentement ? demanda en souriant Mme Auguié à sa fille rougissante.

Le soir même, elle répondait *oui* à Mme Bonaparte.

Mme Campan ajoute que le général Ney, en offrant une corbeille à sa fiancée, y joignit ce mot où se peint, en face des pillages abjects des Allemands, le joli désintéressement de la bravoure française :

« Je vous prie, mademoiselle, d'accepter quelques parures bien simples. Vous ne trouverez ni perles ni diamants dans cette corbeille ; mais je suis convaincu qu'elle vous plaira lorsque je vous aurai dit qu'après avoir commandé pendant longtemps les troupes légères qui ont *parcouru toute l'Allemagne*, j'aurais pu avoir de brillantes choses à vous offrir, *si j'avais eu l'idée que mon épée pût me faire conquérir autre chose que de la gloire.* »

Le mariage, célébré au château de Grignon, fut honoré de la présence de Mme Bonaparte et de sa fille et l'union fut très heureuse. Napoléon, devenu empereur, avait nommé Ney maréchal de France ; Joséphine avait choisi la maréchale comme dame du palais.

Il n'est pas besoin de rappeler ici toutes les campagnes du Consulat et de l'Empire où le maréchal Ney s'illustra dans maintes batailles ; il fut le rival de gloire et de bravoure de Murat. A Elchingen, la rivalité de ces deux héros fut si vive qu'ils se provoquèrent en duel. Il fallut l'intervention de l'Empereur pour empêcher la rencontre... Il fit comprendre à ses deux maréchaux qu'ils n'avaient pas à faire leurs preuves de courage et qu'ils ne devaient risquer leurs vies que pour la France. Sur le champ de bataille, l'Empereur donnait à Ney le titre de duc d'Elchingen, et aux heures heureuses, à l'apogée de la campagne de Russie, il devenait prince de la Moskowa. S'il fut toujours magnifique dans la victoire, il sut aussi être sublime dans le désastre. Au cours de la mortelle retraite de Russie, le Brave des Braves donna toute sa mesure. Son sang-froid et son inlassable héroïsme sauvèrent, à la Bérézina, une partie de la Grande-Armée.

Si tant d'efforts lui valurent le surnom d'*Infatigable*, tant de bravoure et de dévouement ne purent empêcher la défaite en 1814.

Le maréchal Ney, qui avait lutté fidèlement jusqu'au bout, sentit que toute espérance était perdue et, dans la scène historique de Fontainebleau, interprète de toute l'armée, il décida, le 5 avril 1814, Napoléon à abdiquer.

Louis XVIII n'était peut-être pas un mauvais roi. En restaurant la monarchie, il eut l'habileté de vouloir rallier aux Bourbons toutes les gloires impériales. Il réserva le meilleur accueil aux maréchaux de Napoléon, au maréchal Ney en particulier qui fut nommé pair de France et décoré de l'ordre de Saint-Louis.

Mais le Roi n'était pas seul. Les émigrés étaient revenus avec lui ; ils n'avaient « rien appris et rien oublié », malgré vingt-cinq années d'exil et d'adversité. Toute l'ancienne aristocratie, exclu-

sive, pleine de morgue, retrouvait sa place à la Cour. Le souvenir des proscriptions et des privations dont elle avait souffert lui donnait le désir de se venger. L'aristocratie impériale fut accueillie avec dédain, comme des parents pauvres. Les duchesses de l'ancien régime affectaient de ne pas connaître celles qui por-



LE MARÉCHAL NEY, PENDANT LA RETRAITE DE RUSSIE, SOUTIENT L'ARRIÈRE-GARDE DE LA GRANDE ARMÉE.
Tableau d'A. Yvon. (*Musée de Versailles*).

taient des noms nouveaux, malgré l'éclat des victoires dont ils évoquaient le souvenir. L'entourage de la duchesse d'Angoulême accablait de ses grands airs méprisants les femmes des maréchaux de l'Empire. En dépit des louables efforts personnels de Louis XVIII, les titres donnés par l'Empereur faisaient le sujet des railleries des courtisans revenus de Gand, et ceux qui les portaient étaient considérés à la Cour comme des intrus. L'ancienne

noblesse prenait plaisir à faire durement sentir à l'aristocratie impériale la nouveauté de son origine.

Si les maréchaux avaient assez de force d'âme pour mépriser ou négliger ces mesquines vexations, il n'en était malheureusement pas de même de leurs femmes. Celles-ci, pour la plupart d'origine modeste, plus nerveuses et plus impressionnables que leurs maris, se sentaient blessées au vif de leur amour-propre par les grands airs dédaigneux des duchesses de l'ancien régime. La maréchale Ney rentrait parfois chez elle les larmes aux yeux, tant elle était ulcérée des injustes rebuffades qui lui avaient été prodiguées et des affronts immérités dont elle avait souffert.

C'était la même raison qui avait déterminé le maréchal à se retirer, loin de la Cour, dans sa terre des Coudreaux.

C'est là que l'ordre reçu du ministre de la Guerre de se porter au-devant de Napoléon, d'arrêter sa marche et de le rejeter hors de France, était venu le surprendre et l'arracher à la paix de sa retraite et à la douceur de sa vie de famille.

Cet ordre, il s'apprêtait à l'exécuter loyalement. Il partait plein de confiance après son entrevue avec le Roi. Il ne doutait pas du succès de sa mission.

Mais, dès son arrivée à Besançon, le 10 mars, il éprouva ses premières déceptions. Il n'y trouva en effet qu'une faible partie des troupes qui lui avaient été annoncées. Le reste avait été malencontreusement disséminé ; il n'y avait pas d'artillerie. Le duc de Maillé, qui arrivait de Lyon, lui apporta les plus mauvaises nouvelles. Il venait de quitter le comte d'Artois qui désespérait de tout, en présence du mauvais esprit de ses troupes et de l'enthousiasme communicatif que Napoléon soulevait partout sur son passage. L'Empereur avait déjà fait son entrée à Grenoble. On l'attendait à Lyon que les troupes, peu sûres, de Monsieur,

frère du roi, avaient dû évacuer... Son Altesse royale désirait voir le maréchal le plus tôt possible.

Ney répondit au duc de Maillé qu'il se portait d'abord sur Lons-le-Saunier pour se rapprocher des troupes du comte d'Artois, et attendre des instructions complémentaires.

Il avait sous ses ordres huit régiments d'infanterie, trois de cavalerie et attendait quelques batteries d'artillerie que l'on devait organiser en hâte et lui envoyer aussitôt.

Par dépêches, adressées au ministre de la Guerre, il avait fidèlement rendu compte de toutes les dispositions prises et le roi lui avait fait connaître qu'il les approuvait.

Le 12 mars, le maréchal rejoignait à Lons-le-Saunier les troupes qui étaient parties de Besançon avant lui. Il y vit le préfet qui lui parut assez démoralisé et lui suggéra de se retirer sur Chambéry, car il ne pourrait pas résister et empêcher Napoléon de poursuivre sa marche triomphale. On venait d'apprendre que Lyon avait été occupé sans coup férir. Le comte d'Artois s'était retiré sans combattre, une partie de ses troupes, faisant défection, étaient allée grossir le nombre des partisans de Napoléon. Lyon n'était qu'à vingt lieues de Lons-le-Saunier. L'Empereur s'avançait rapide comme l'éclair, soulevant les villes à son approche, gagnant à sa cause ceux qu'on envoyait pour le combattre. La France se donnait à lui pour la seconde fois dans un élan d'amour, heureuse de se jeter dans les bras de celui qu'elle aimait. Il avait, disait-on, plus de quinze mille hommes et une forte artillerie.

Par contre, on était sans nouvelles de Paris ; mais le bruit courait que la Cour s'était enfuie et que le Roi avait repris le chemin de l'exil...

Le maréchal Ney, se sentant isolé, ne pouvant plus compter sur le renfort attendu des troupes de Monsieur, commençait à

désespérer de pouvoir remplir la mission qui lui avait été confiée.

Il tenta cependant un dernier effort. Dans la matinée du 13 mars, il envoya une dépêche pressante au maréchal Oudinot.

« Il est très important de hâter l'arrivée des troupes... Nous sommes à la veille d'une grande révolution ; ce n'est qu'en coupant le mal dans sa racine qu'on pourrait encore espérer de l'éviter... Ce n'est qu'à la vitesse de la marche de Buonaparte qu'il faut attribuer ses premiers succès. Tout le monde est étourdi de cette rapidité et malheureusement la classe du peuple l'a servi en divers lieux de son passage. La contagion est à craindre parmi les soldats. Les officiers se conduisent généralement bien. J'espère, mon cher maréchal, que nous verrons bientôt la fin *de cette folle entreprise,* surtout si nous mettons beaucoup de célérité et d'ensemble dans la marche des troupes. »

Cet appel à l'aide n'eut pas le temps d'être entendu. Avec la rapidité d'ue incendie qui se propage, poussé par le vent du Sud dans l'herbe sèche d'un sous-bois, l'insurrection en faveur de l'Empereur gagnait d'heure en heure, s'étendait de toutes parts et déjà contournait la position du maréchal Ney. Après Lyon, Chalon-sur-Saône est occupé et l'on apprend dans la journée du 13 que Bourg-en-Bresse, Autun, Dijon même, arborant le drapeau tricolore, se sont soulevés à leur tour aux cris de « Vive l'Empereur ! » sans que la gendarmerie ou la troupe ait tenté de réprimer ces mouvements.

A Lons-le-Saunier même, des émissaires de Napoléon surgissent de partout, se répandent dans la ville et dans la troupe, se livrent à une active propagande dans les cafés, distribuent à profusion aux civils et aux soldats des proclamations imprimées en faveur de l'Empereur. D'heure en heure, le maréchal Ney sent que ses hommes échappent à son emprise. Déjà, il perçoit des murmures sur son passage, demain ce seront des grondements

et la révolte. L'orage s'amasse sur sa tête. Il est seul, sans nouvelles du Roi, sans ordres du ministre, sans secours et sans instructions du comte d'Artois... Telle est sa triste situation le 13 mars au soir. Toutes les villes qui l'entourent se sont insurgées ; toute la population civile lui est hostile ; la plus grande partie de son artillerie, arrêtée en route par les paysans, ne lui est pas parvenue. Il en est réduit à ses seules forces, manifestement insuffisantes et sur lesquelles il ne peut même pas compter, puisqu'elles sont minées et à demi-conquises déjà par la propagande en faveur de l'Empereur.

C'est à l'instant précis où le découragement commence à le gagner que dans la nuit du 13 au 14 mars des émissaires de Bonaparte s'introduisent chez lui. Ils lui apportent une lettre du général Bertrand qui lui représente avec force l'inutilité de la résistance. Avec une habileté insinuante, il lui souligne toutes les raisons de se soumettre à l'inévitable. L'Empereur, dit le général Bertrand, est en plein accord avec l'Autriche. Son évasion même a été favorisée par l'Angleterre. Murat, repentant, s'avance en vainqueur à travers l'Italie pour donner la main à son beau-frère. Nulles craintes par conséquent de voir recommencer les guerres qui ont épuisé la France. L'Empereur apporte la Paix à ses sujets ; il ne veut travailler désormais qu'à leur seul bonheur... Sa marche d'ailleurs est triomphale, irrésistible. Il est acclamé, porté par le vœu unanime de la Nation. Résister ou seulement tenter de le faire, n'est-ce pas entreprendre une lutte fratricide, aussi vaine que criminelle ? N'est-ce pas risquer de jeter la France dans les horreurs d'une guerre civile ?

Le maréchal Ney lisait et relisait cette lettre tentatrice et, le regard perdu dans l'ombre de la nuit, il songeait...

Comment ne pas être troublé ? Il sait que toute résistance est

impossible dans les conditions où il se trouve, il sait que ses troupes refuseront de lui obéir s'il veut rester fidèle au Roi ; faut-il donc, par une inutile obstination, faire massacrer, dans une lutte inégale, les derniers soldats qui lui resteront fidèles ? Est-ce son devoir de chef ? Ah ! dans cette cruelle alternative qui lui dira où est le Devoir ?

Sans doute il a juré fidélité au Roi. Mais le Roi, qu'est-il devenu ? N'est-il pas vrai qu'il ait lui-même déserté sa cause, abandonné Paris, qu'il ait fui précipitamment avec toute sa Cour, au seul bruit du vol de l'Aigle ? D'ailleurs la Royauté ne s'est-elle pas perdue elle-même par ses propres fautes ? La Cour a-t-elle accueilli et traité avec les égards qui leur étaient dus les grands soldats de l'Empire qui ne demandaient qu'à servir loyalement ? S'ils se sont détachés de la Royauté, si elle succombe maintenant sous l'impopularité, si elle ne trouve plus de défenseurs parmi ceux qu'elle a offensés à plaisir, ne doit-elle pas s'en prendre à elle-même ?

Et puis, après tout, est-ce trahir la France, est-ce trahir que d'abandonner la cause perdue de la Royauté pour épouser celle de l'Empire ? Et devant les yeux hallucinés du maréchal Ney, duc d'Elchingen, prince de la Moskowa, grand-cordon de la Légion d'honneur, surgit soudain, comme un fantôme, dans l'ombre de la nuit, la silhouette légendaire du *Petit Caporal !*

Il croit revoir ce compagnon de gloire de la gigantesque épopée, son maître aimé et redouté, son bienfaiteur, celui qui lui a donné ses titres et son grade, dont il a longtemps subi l'ascendant prodigieux, admiré le génie, partagé les dangers, redouté les colères et exécuté les ordres.

C'est Lui qui revient ! C'est Lui qui l'appelle ! Restera-t-il sourd à sa voix, insensible à ses appels ?

Il croit l'entendre cette voix chère et redoutée : oui, c'est bien

l'Empereur lui-même qui parle dans cette proclamation émouvante et fière qu'il envoie à son maréchal, qu'il lui demande de lire à ses troupes.

Et quelle allure dans ces phrases ! Comme elles portent la marque du génie de Napoléon !

« Officiers, sous-officiers et soldats !

« La cause des Bourbons est à jamais perdue... Les temps ne sont plus où l'on gouvernait les peuples en étouffant leurs droits ; la liberté triomphe enfin... Soldats ! je vous ai souvent menés à la victoire ; maintenant je veux vous conduire à cette phalange immortelle que l'Empereur Napoléon conduit à Paris... Là notre espérance et notre bonheur seront à jamais réalisés. Vive l'Empereur ! »

Ah ! comme le grand capitaine connaît bien les mots qui conquièrent les hommes, attachent les cœurs, suscitent les enthousiasmes, forcent les dévouements !

Il la lira cette proclamation... et d'ailleurs fera-t-il autre chose en la lisant que de répondre au cœur de ses soldats ? Il dira tout haut ce que beaucoup pensent tout bas. Il dissipera le malaise qui pèse sur ses troupes en leur tenant le langage qu'elles attendent...

Ce n'est pas sans un déchirement de conscience qu'il prend sa résolution. Car, enfin, c'est manquer à sa parole de soldat, c'est violer le serment de fidélité fait au Roi. Envoyé pour combattre l'usurpateur, il passera, *sans combattre*, dans le camp opposé, dans les rangs de ceux qui acclament l'Empereur !

Pour essayer d'apaiser sa conscience, il veut tenter une dernière épreuve. Il appelle auprès de lui, tandis que le petit jour paraît, ses deux aides de camp, les généraux Lecourbe et de Bourmont.

Il leur montre la lettre et la proclamation qui ont été apportées dans la nuit. Il les consulte : Que doit-il faire ? Il les supplie de parler sans crainte, de l'éclairer sur la conduite à tenir...

Hélas ! bien rares sont les hommes qui, en pareille occurrence, savent montrer du caractère. Les subordonnés consultés se préoccupent plus de flatter leur supérieur par de vagues approbations ou des paroles évasives qui ne les compromettent pas, que de lui dire la vérité et de lui montrer courageusement le chemin de l'honneur. Ils sont trop heureux qu'il lui appartienne, à lui seul, de prendre ses responsabilités pour se soucier de les partager. Telle fut l'attitude des généraux Lecourbe et de Bourmont.

A l'issue de l'entretien, Ney leur donna l'ordre de rassembler toutes les troupes dans les allées de la Chevalerie. Dix heures sonnaient lorsqu'on voit le maréchal paraître, tête nue, l'épée à la main, tandis qu'une sonnerie de trompettes éclate.

Au galop, il passe devant le front des troupes alignées, immobiles et silencieuses, au garde à vous. Puis, revenant au rond-point où se tenait l'état-major, il fait former le carré et d'une voix vibrante lance la proclamation impériale : « *Officiers, sous-officiers et soldats, la cause des Bourbons est à jamais perdue ! La dynastie légitime que la nation française a adoptée va remonter sur le trône ; c'est à l'empereur Napoléon, notre souverain, qu'il appartient, seul, de régner sur notre beau pays...* » Les phrases se déroulent, majestueuses et sonores, au milieu du silence et de la stupeur.

Les derniers mots ne se sont pas envolés qu'une formidable acclamation reprend, comme un écho amplifié, le cri de : « Vive l'Empereur ! » jeté par le maréchal. La foule applaudit, l'enthousiasme touche au délire. Cependant, — et ce détail montre bien à quel point les foules sont malléables, — un témoin, le chef d'escadron Beauregard, raconte que les soldats les plus éloignés, qui n'avaient pu entendre un mot de la proclamation et s'imagi-

naient assister à la lecture d'une proclamation de Louis XVIII, continuaient encore à crier : « Vive le Roi » lorsque leurs camarades des premiers rangs, mieux renseignés, criaient déjà : « Vive l'Empereur ! »

A peine le premier émoi commence-t-il à s'apaiser, le silence



LOUIS XVIII QUITTANT LES TUILERIES, le 19 mars 1815.
D'après une gravure de l'époque.

à se rétablir, qu'on voit un officier à cheval sortir du rang ; au galop, il arrive jusqu'au maréchal immobile devant son état-major. Là, il s'arrête, il tire son épée du fourreau et d'un geste rapide il la casse sur le pommeau de sa selle, en jette les morceaux aux pieds de Ney, en criant d'une voix éclatante : « Vive le Roi ! » Puis, il tourne bride et disparaît... C'était le comte de Grivel qui, non sans courage, venait de marquer sa fidélité à la monarchie.

Quelques autres imitèrent son exemple. Le comte de la Genetière écrivit au maréchal Ney :

« Ne sachant pas transiger avec l'honneur et ne me croyant pas dégagé des promesses formelles que j'ai faites au Roi lorsqu'il me reçut chevalier de Saint-Louis, je quitte l'état-major. J'ai eu longtemps l'honneur de servir sous vos ordres, monsieur le maréchal ; aujourd'hui, je n'ai qu'un regret c'est celui de les avoir exécutés pendant vingt-quatre heures. Mon existence pût-elle être compromise, je la sacrifie à mon devoir. »

Le colonel Dubalen et le préfet vinrent de même affirmer au maréchal leur fidélité à leurs serments envers la Monarchie. Sur l'ordre de Napoléon, le préfet, les généraux Lecourbe et de Bourmont, ainsi que tous ceux dont les sentiments envers l'Empire étaient douteux, furent arrêtés et leurs biens confisqués.

Cependant le maréchal, une fois sa résolution prise, ne voulait pas avoir l'air de céder à un entraînement passager et se donner l'apparence d'une faiblesse qu'il jugeait indigne de son caractère. Il semble s'être efforcé à ce moment de persuader ceux qui l'approchaient qu'il avait exécuté un plan concerté d'avance avec Napoléon. Imprudentes paroles qui devaient peser d'un poids mortel sur la sentence des juges !

Au maire de Dôle, il aurait déclaré, le 15 mars, qu'il savait depuis trois mois que les maréchaux de l'Empire avaient formé le projet de renverser la Monarchie. Au préfet du Jura, il se serait vanté de n'avoir jamais cessé de correspondre avec l'île d'Elbe et d'être, depuis longtemps, informé du projet de retour de Bonaparte. A d'autres encore, il aurait dit : « Je ne veux plus voir ma femme rentrer en pleurant le soir de toutes les humiliations reçues dans la journée. Il est évident que le Roi ne veut

pas de nous. Les maréchaux doivent avoir de la considération et Bonaparte seul peut leur en donner. »

Ney rejoignit Napoléon à Auxerre et crut devoir lui faire, pour soulager sa conscience, d'assez vives représentations.



Charge du Maréchal Ney a Waterloo.
Tableau de L. Sergent.

« Je ne suis pas venu vous rejoindre, lui dit-il, par considération ni par attachement pour votre personne. Vous avez été le mauvais génie de ma Patrie. Vous avez porté le deuil et le désespoir dans toutes les familles. Jurez-moi qu'à l'avenir vous ne vous occuperez qu'à réparer les maux que vous avez causés, qu'à faire enfin le bonheur du peuple. Jurez-moi que vous ne prendrez plus les armes que pour la défense de la Patrie menacée.

Ce n'est qu'à ces conditions que je me rends pour préserver mon pays de la guerre civile. »

L'Empereur écouta cette harangue en souriant ; il n'y répondit rien. Que lui importaient les mots dont le maréchal accompagnait son adhésion ; celle-ci comptait seule à ses yeux en un pareil moment. Puis les relations reprirent entre eux, identiques à ce qu'elles étaient un an auparavant, comme si l'intermède de la Restauration n'eût pas existé.

Et ce fut la campagne de 1815, qui devait, hélas ! aboutir à Waterloo. On sait quels prodiges de valeur Ney accomplit ce jour-là. Jamais le *Brave des Braves* ne mérita mieux son surnom. Il avait conscience que sur ce champ de bataille se jouait, avec le sort de la France, sa propre destinée. « Si Louis XVIII revient en France, devait-il dire, il me fera fusiller. » Aussi est-ce avec l'énergie du désespoir que, voulant forcer la victoire, le maréchal lança sa cavalerie dans la fournaise. Ces charges splendides furent désastreuses, au dire de Napoléon. Peut-être Ney manqua-t-il de sang-froid, mais jamais son héroïsme ne fut plus sublime. Il semblait qu'il ne voulût pas survivre au désastre. Mais la mort qui fauchait tout autour de lui se détournait de sa tête et semblait le garder pour un plus cruel sacrifice.

Ayant eu cinq chevaux tués sous lui, sa cavalerie anéantie, ses vêtements criblés par la mitraille, tête nue, le visage noirci par la poudre, seul debout parmi les mourants et les morts, dans la lueur tragique du feu incessant des canons ennemis, il avait empoigné le fusil d'un grenadier tombé à ses côtés et voulait lutter encore, lutter farouchement contre toute espérance sur l'immense champ de bataille envahi par la nuit où s'élevait de toutes parts la plainte déchirante des agonisants...

Comme s'il eût épuisé en cet effort surhumain toutes ses ressources d'énergie, comme s'il eût brisé d'un seul coup tous les

ressorts de la résistance, on le vit, une fois la défaite consommée, juger la situation irrémédiablement perdue. Tandis que l'Empereur, acclamé à Paris par une foule immense, confiante en son génie et fidèle à sa fortune, inclinait à poursuivre la lutte jusqu'au bout et se reprenait même à espérer encore, le maréchal Ney, dans une violente intervention à la Chambre des pairs, représenta avec force l'inéluctable nécessité de la capitulation.

Il s'écria :

« Que gagnerai-je à cela ? Si Louis XVIII revient, il me fera fusiller ! Mais j'ai dû parler en faveur de mon pays ! »

La convention militaire de la capitulation fut signée à Saint-Cloud, le 3 juillet. L'article 12 stipulait que « nul à Paris ne pourrait être recherché pour ses agissements ou opinions politiques antérieures à la dite convention ». Le maréchal Ney était convaincu que cette amnistie le concernait, lui et tous ceux qui l'avaient imité.

Le roi n'avait pas pris part à cette convention, exclusivement militaire. En rentrant en France, il avait dit, au contraire, dans sa proclamation du 25 juin « qu'il livrerait les méchants à la vengeance des lois ». Le 28 juin, il avait précisé à nouveau son intention de sévir en ces termes :

« J'aperçois beaucoup de sujets égarés et quelques coupables. Je promets, moi qui n'ai jamais promis en vain, de pardonner aux Français égarés. Mais le sang de mes enfants a coulé par une trahison dont les annales du monde n'offrent pas d'exemple. Je dois donc excepter du pardon les instigateurs et les auteurs de cette trame horrible : ils seront désignés à la vengeance des lois par les deux Chambres que je me propose de rassembler incessamment. »

Le maréchal Ney était clairement désigné. Le 6 juillet, veille

de l'entrée à Paris des armées alliées, il quittait la capitale, muni de deux passeports que lui avait signés Fouché, ministre de la police, aux noms de Falize et de Neubourg. Il comptait gagner la Suisse.

Malheureusement, en arrivant à Lyon, il apprit que les troupes autrichiennes gardaient la frontière, et, dans la crainte de tomber entre leurs mains, il changea de direction et se rendit aux eaux de Saint-Alban, où il séjourna quelque temps sous le nom du major Reiset. C'est là que sa femme le fit prévenir de la rejoindre chez une parente, au château de Bessonies, aux confins du Cantal et du Lot, dans une région sauvage, montagneuse et boisée.

Des châtelaines voisines, en visite à Bessonies, remarquèrent dans le salon un sabre turc enrichi de diamants, imprudemment laissé sur un meuble. Elles bavardèrent, et quelques jours après leur visite, le préfet Locard envoya un capitaine de gendarmerie et un peloton de gendarmes pour faire une perquisition.

Ney refusa de s'enfuir par un souterrain qui conduisait dans les bois et se laissa arrêter sans résistance.

Le 24 juillet 1815, Louis XVIII avait ordonné l'arrestation et la comparution devant les Conseils de guerre du maréchal Ney et des dix-huit officiers généraux qui avaient abandonné le roi avant le 23 mars. Cette ordonnance portait en outre proscription pour un assez grand nombre de républicains et de bonapartistes notoires. C'était Fouché, duc d'Otrante, qui avait dressé la liste. Avec un zèle féroce, il avait d'abord présenté au roi une liste de cent dix noms, ce qui fit dire à M. de Talleyrand :

— Il y a une justice à rendre à M. le duc d'Otrante, c'est qu'il n'a oublié sur la liste aucun de ses amis.

Le roi avait réduit à cinquante-sept noms.

Carnot, qui restait compris parmi les proscrits, écrivit à son ex-ami Fouché :

« Où veux-tu que j'aille, traître ? »

Fouché, sans s'émouvoir, lui répondit de la même encre :

« Où tu voudras, imbécile ! »

Le maréchal ramené à Paris fut écroué le 19 août 1815 à la Conciergerie. Il y fut interrogé en secret les 20 et 22 août par le préfet de police Decazes. Le 21 août, un arrêté du ministre nommait pour juger Ney un Conseil de guerre spécial, composé de quatre maréchaux et de trois lieutenants généraux. Le maréchal Moncey, duc de Conegliano, était désigné pour le présider.

Il refusa, et écrivit au roi une courageuse lettre pour donner la raison de son attitude :

« Sire !

« Placé dans la cruelle alternative de désobéir à Votre Majesté ou de manquer à ma conscience, je dois m'expliquer à Votre Majesté... Ah ! Sire, si ceux qui dirigent vos conseils ne voulaient que le bien de Votre Majesté, ils lui diraient que l'échafaud ne fait jamais d'amis. Croient-ils donc que la mort soit si redoutable pour ceux qui la bravaient si souvent ? Sont-ce les Alliés qui exigent que la France immole ses concitoyens les plus illustres ?... Veulent-ils donc vous rendre odieux à vos sujets ou prévenir les dangers qui les menacent en faisant tomber, parmi les maréchaux, les têtes de ceux dont ils ne peuvent prononcer le nom sans se rappeler leur humiliation. C'est leur honte qu'ils veulent effacer et non l'affermissement de votre trône qu'ils désirent.

« Qui, moi, j'irais prononcer sur le sort du maréchal Ney ! Mais, Sire, permettez-moi de demander à Votre Majesté où étaient les accusateurs tandis que Ney parcourait tant de champs de bataille ?

« Ah ! si la Russie, si les Alliés ne peuvent pardonner au

prince de la Moskowa, la France, elle, peut-elle donc oublier le héros de la Bérézina ?

« Excusez, Sire, la franchise d'un vieux soldat qui n'a jamais connu que son métier et la patrie... Je ne me dissimule pas qu'auprès de tout autre monarque, elle serait dangereuse... Mais si, en descendant dans la tombe, je peux m'écrier avec l'un de vos illustres aïeux « tout est perdu, hormis l'Honneur », alors, je mourrai content. »

La réponse de Louis XVIII fut : trois mois de prison au signataire de cette belle lettre.

Eût-il pas mieux fait d'accepter la présidence et de sauver son compagnon d'armes ?

Le maréchal Jourdan fut nommé président et le lieutenant général comte de Grundler fut désigné comme rapporteur. L'instruction commença aussitôt. Le comte de La Bédoyère, dans un livre remarquable, et mon ami Georges Bonnefous, député, dans un éloquent discours à la Conférence des avocats, nous ont donné tous les détails de ce procès historique.

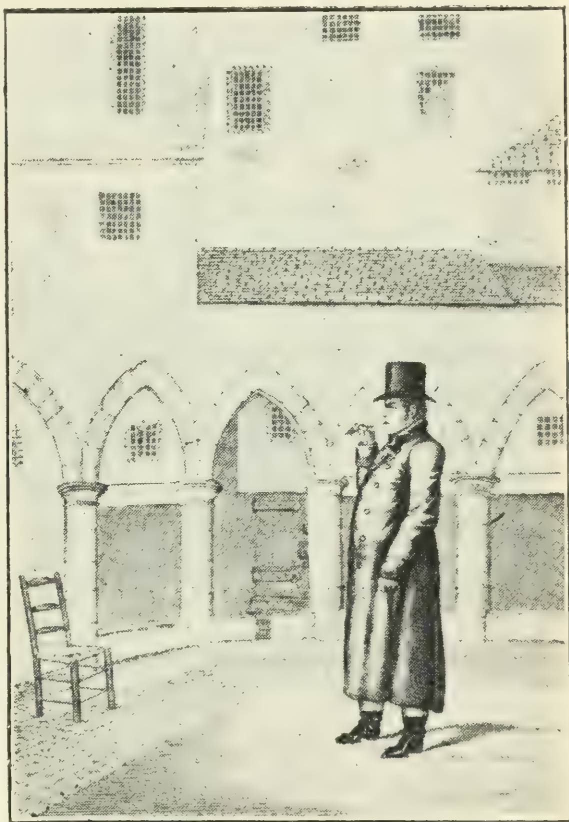
Le comte de Grundler fut impartial et courtois ; il entendit soixante témoins et interrogea quatre fois le maréchal. De tous les témoignages, une vérité se dégageait : le maréchal Ney n'aurait rien pu faire d'utile dans les conditions où il se trouvait le 14 mars.

Le baron Capelle cite un mot pittoresque et qui peint bien la situation :

« — Le maréchal m'a dit : « Que voulez-vous que je fasse ?...
« Je ne puis pas arrêter l'eau de la mer avec la main ! »

Le 10 novembre, le maréchal comparut devant le Conseil de guerre. Une foule énorme avait, dès le matin, envahi le Palais de Justice. Dans la salle des assises, où siégeait le Conseil de

guerre, on remarquait des étrangers de marque : le prince Auguste de Prusse, le prince royal de Wurtemberg, le prince de Metternich et de nombreux généraux des armées alliées qui, hélas ! campaient dans Paris et bivouaquaient, sous des tentes, au Luxembourg et aux Tuileries.



Le Maréchal Ney a la Conciergerie.

Un mouvement d'attention se fit lorsque le maréchal Ney, appelé par le président, pénétra dans la salle d'audience. Il s'avança d'un pas ferme, salua les juges qui lui rendirent son salut, et gagna le fauteuil qu'on lui avait préparé.

Il était en tenue de maréchal, uniforme bleu, mais sans broderie, avec épaulettes, et portait la Légion d'honneur.

— Monsieur le maréchal, lui dit le président, voulez-vous avoir la bonté de nous dire vos prénoms, le lieu de votre naissance, votre âge et vos qualités ?

L'accusé se leva, mais, au lieu de répondre, il annonça son intention de décliner la compétence du Conseil de guerre pour

des motifs juridiques que ses avocats feraient connaître. Il était convaincu, en effet, bien à tort semble-t-il, que le Conseil de guerre se montrerait pour lui d'une impitoyable sévérité et, sur le conseil de ses défenseurs, il entendait se prévaloir de sa qualité de pair de France pour réclamer la haute juridiction de la Chambre des pairs.

Funeste idée ! il apparaît, au contraire, de la bienveillante attitude de ses juges que le Conseil de guerre eût tout fait pour le sauver.

Le maréchal Jourdan donna la parole à Berryer père sur la question de compétence. Le rapporteur Grundler conclut, de même que l'avocat, à l'incompétence du Conseil. Les officiers généraux trop heureux de se tirer, par une échappatoire, de cette situation difficile, s'empressèrent de se déclarer incompétents. Cette décision inattendue exaspéra les royalistes, les *Ultras*. Ils accusèrent les membres du Conseil de guerre de vouloir ruiner l'autorité du roi qui avait ordonné les poursuites, et de pactiser dans la trahison avec l'accusé qu'ils auraient dû juger.

Ney se crut sauvé d'un grand péril.

— Ah ! Me Berryer, s'écria-t-il en serrant les mains de son avocat, quel service vous m'avez rendu ! Voyez-vous, ces gens-là m'auraient fait fusiller comme un lapin...

Paris, le Paris resté fidèle à l'Empire, considérait déjà que cette déclaration d'incompétence équivalait à un acquittement et que Ney était sauvé.

Cette illusion ne dura que vingt-quatre heures. Dès le lendemain, 11 novembre, Louis XVIII décidait, par ordonnance, que la Chambre des pairs procéderait, sans délai, au jugement du maréchal Ney.

Le 12 novembre, le duc de Richelieu déposait cette ordonnance

à la Chambre des pairs, en soulignant par un discours véhément l'intérêt qu'il y attachait.

« Ce n'est pas seulement au nom du roi, messieurs, disait-il, c'est au nom de la France depuis longtemps indignée et maintenant stupéfaite ; c'est au nom de l'Europe que nous venons vous conjurer et vous requérir à la fois de juger le maréchal Ney. La décision du Conseil de guerre devient un triomphe pour les factieux. Il importe que leur joie soit courte pour qu'elle ne leur soit pas funeste. »

Le président, le chancelier Dambray, répondit au nom de la Chambre des pairs qu'elle acceptait sa difficile mission et saurait faire son devoir.

Le procureur général Bellart, récemment encore avocat au barreau de Paris, et qui n'exerçait ses fonctions que depuis le 16 août, fut désigné pour soutenir l'accusation. Le baron Séguier fut chargé du rôle de rapporteur.

Sur la demande de Ney, l'instruction fut reprise. Dès le lendemain, 14 novembre, le baron Séguier commença l'audition des seize témoins à charge. En trois jours tout fut terminé, et, le 18 novembre, un arrêt de la Chambre des pairs fixait au 21 novembre la comparution devant elle du maréchal Ney. Vingt et un témoins à décharge allaient être cités.

Le 21 novembre, devant une salle comble, dès huit heures du matin, s'ouvrit l'audience de la Chambre des pairs siégeant au palais du Sénat.

Il avait été décidé qu'aucune femme ne serait admise dans la salle. Par contre, on y remarquait de nombreux uniformes russes, prussiens ou anglais. La gazette *La Quotidienne*, qui devait faire un compte rendu complet des débats, annonçait à l'avance quel serait le système de défense de l'accusé.

« On plaidera, disait-elle, les circonstances atténuantes. On ne niera pas le crime du maréchal, on dira qu'il l'a *improvisé.* »

— Introduisez l'accusé, dit le président.

Le maréchal Ney parut, en grand uniforme, portant toutes ses décorations, escorté de quatre grenadiers royaux. Il paraissait ému. Il s'assit entre ses avocats Berryer père et fils et Dupin. La lecture de l'acte d'accusation commença au milieu d'un silence impressionnant.

Après avoir exposé les faits, l'acte d'accusation répondait d'avance aux arguments de la défense par ce passage qui fit une forte impression sur le maréchal Ney :

« Quelques témoins pensent que, jusqu'au 13 au soir, le maréchal fut fidèle. En admettant leur favorable opinion, l'effort n'etait pas considérable. Le maréchal était parti de Paris le 8 ou le 9. C'est le 8 ou le 9 qu'il avait juré au roi une fidélité à toute épreuve et un dévouement tel qu'il lui ramènerait, selon son expression, « dans une cage de fer » son ancien compagnon de guerre. Depuis lors, quatre ou cinq jours seulement s'étaient écoulés ; quatre ou cinq jours suffisaient-ils à éteindre ce grand enthousiasme ; quatre ou cinq jours durant lesquels le maréchal n'avait encore ni rencontré d'obstacle, ni vu l'ennemi...

« On vient de dire que le maréchal n'avait pas vu l'ennemi ! On s'est trompé. Il ne l'avait vu que trop. Non pas, il est vrai, comme il convient aux braves, en plein jour et au champ d'honneur pour le combattre et le détruire, mais, comme c'est le propre des traîtres, au fond de sa maison et dans le secret de la nuit, pour contracter avec lui une alliance honteuse et pour lui livrer son roi, sa patrie et jusqu'à son honneur ! »

Cette lecture terminée, le président donna la parole aux avocats pour développer les moyens préjudiciels qu'ils pouvaient avoir à présenter.

Berryer père se leva et plaida la nullité de toute la procédure, aucune loi n'ayant encore été promulguée pour attribuer la compétence à la Chambre des pairs et fixer les formes judiciaires à observer devant elle.

Le procureur général Bellart, impatienté de ces moyens dilatoires, répliqua avec vivacité :

— Il n'est plus temps de chercher la justification du maréchal dans une sorte d'affectation à éluder tous les tribunaux et tous les juges. Plus de divagations, le péril de ce procès doit avoir des bornes !

Dupin intervint alors pour demander un délai lui permettant de citer utilement tous les témoins que le maréchal se proposait de faire entendre.

— Vous vous appuyez, dit-il au procureur général, sur la proclamation de Lons-le-Saunier ; nous voulons développer les circonstances qui l'expliquent. Vous voulez placer notre tête sous la foudre, nous voulons vous expliquer comment l'orage s'est formé.

La Chambre des pairs parut ébranlée et, après délibération, elle vota, à une forte majorité, l'ajournement des débats au 4 décembre. Ce court délai accordé à l'accusé exaspéra la fureur des *Ultras*. Nous avons peine à nous imaginer leur état d'esprit. Le salut public paraissait dépendre d'une impitoyable répression. Chateaubriand lui-même, qui s'était toujours montré plein d'humanité et de grandeur d'âme, qui seul, sous le Consulat, avait osé publiquement flétrir l'assassinat du duc d'Enghien, Chateaubriand mettait ses contemporains en garde « contre les dangers d'une clémence intempestive » et, pair de France, juge du maréchal, il devait voter la mort !

Les avocats eux-mêmes n'étaient pas à l'abri des fureurs d'une partie de l'opinion publique. Berryer père, pour avoir accepté de

défendre Ney, avait encouru la désapprobation et le blâme de ses confrères, comme s'il eût commis un acte honteux et déshonoré sa robe. Un de ses confrères et ami lui écrivait :

« Que vous vous disposiez à défendre le maréchal du crime de haute trahison dont il est forcé de s'accuser lui-même, c'est, mon cher Berryer, ce que je vous défends de faire, au nom de de l'honneur, au nom de votre famille, au nom de notre Ordre. »

Et le bon confrère terminait sa lettre en disant que, si Berryer persistait dans son funeste projet, « il se verrait dans l'inévitable nécessité de cesser de signer « votre loyal confrère et ami ».

Enfin le 4 décembre, si impatiemment attendu, arriva. L'affluence fut encore plus considérable qu'aux précédentes audiences. Dès huit heures du matin, il devint impossible non seulement d'entrer, mais même de sortir de la salle, tant la foule se pressait aux portes et encombrait toutes les issues.

A dix heures et demie, le président commença l'interrogatoire du maréchal Ney. Lorsqu'il fut à nouveau question de la « cage de fer », le maréchal protesta. Il n'avait pas affirmé qu'il ramènerait Bonaparte dans une cage de fer, il avait dit seulement que « Bonaparte mériterait d'être ramené dans une cage de fer ». Il répéta avec force que seule la crainte de déchaîner une guerre civile et d'être responsable du sang versé en pure perte, avait pu le décider à manquer à son serment. Il convenait loyalement que c'était une faute, mais il ne pensait pas que ce fût un crime déshonorant et inexcusable.

— J'ai eu tort, il n'y a pas le moindre doute ; cela est vrai, j'ai été entraîné. Mais je ne suis pas un traître, j'ai été entraîné et trompé.

La confrontation avec le général de Bourmont fut émouvante. Ney lui avait demandé conseil sans que son aide de camp eût rien



La Maréchale Ney.
Tableau de Gérard.

fait pour le détourner d'une faute qu'il devait commettre lui-même peu après en trahissant l'empereur, et Bourmont osa venir à l'audience pour accabler son ancien chef. Il déclara que le général Lecourbe et lui-même avaient tout fait pour retenir le maréchal, qui avait persisté, malgré leur désapprobation formelle, dans son intention de lire la fatale proclamation ; qu'il leur avait dit que c'était une affaire arrangée depuis trois mois, et qu'il était si bien décidé d'avance à trahir qu'il avait apporté et mis aussitôt ses décorations impériales : le Grand Aigle à l'effigie de Napoléon.

Ney, vibrant d'indignation, protesta, avec un émouvant accent de sincérité, contre ces fables odieuses qui étaient pour lui comme le coup de pied de l'âne. Il rappela la scène en termes saisissants :

« J'avais la tête baissée sur cette proclamation fatale. Je vous sommais, au nom de l'honneur, de dire ce que vous en pensiez. Vous avez pris la proclamation, vous l'avez lue, vous l'avez approuvée. Quelqu'un m'a-t-il dit : « Où allez-vous ? vous allez « risquer votre honneur pour une cause funeste ! » Non ! je n'ai trouvé que des hommes qui m'ont poussé dans le précipice. J'encourais seul la responsabilité, monsieur de Bourmont. Je me bornais à demander vos lumières et vos conseils, parce que je vous croyais assez d'affection pour moi et assez d'énergie pour me dire : « Vous avez tort ! » Au lieu de cela, vous m'avez entraîné, jeté dans le précipice.

« Vous aviez un grand commandement ; si vous me désapprouviez, vous étiez libre de me faire arrêter. Vous le pouviez, j'étais seul, sans un cheval pour m'échapper... Vous auriez bien fait. Si vous m'aviez tué, vous m'auriez rendu un grand service et, peut-être, était-ce là votre devoir. »

Quant à la fable des décorations, le bijoutier du maréchal qui

les avait eues, à ce moment-là, en sa possession, vint la réduire à néant.

Le 5 décembre, à la fin de l'audience, le procureur général Bellart prononça son réquisitoire.

« Combien est cruel, s'écria-t-il, le spectacle des ruines d'une grande gloire tombée dans l'opprobre par sa propre faute ! Plût à Dieu qu'il y eût deux hommes dans l'illustre accusé qu'un devoir rigoureux nous ordonne de poursuivre. Mais il n'y en a qu'un ! Celui qui, pendant un temps, se couvrit de gloire militaire est celui-là même qui devint le plus coupable des citoyens... S'il a sauvé l'Etat, c'est lui aussi qui contribua le plus puissamment à le perdre. Il n'y a rien qui efface un pareil forfait ! »

Recherchant ensuite à quels mobiles avait pu obéir le maréchal, Bellart concluait brutalement :

« Il a voulu passer du côté de la Fortune ! »

L'audience du 6 décembre fut réservée aux plaidoiries. Celle de Berryer père ne fut marquée d'aucun incident.

Lorsque Dupin voulut plaider que l'article 12 de la convention du 3 juillet, portant amnistie, devait s'opposer à la condamnation du maréchal, il fut arrêté, dès les premiers mots, par le président. La Chambre des pairs avait décidé que cette convention purement militaire ne serait pas invoquée.

Dupin répliqua et eut ce déplorable argument :

— Mais il est permis, sans doute, d'invoquer le traité du 20 novembre ! Or, en vertu de ce traité, Sarrelouis ne fait plus partie de la France. M. le maréchal Ney est né à Sarrelouis. Toujours Français d'intention, il est né cependant dans un pays qui n'est plus soumis au roi de France...

Le maréchal bondit en entendant ces étranges paroles...

— Je suis Français, cria-t-il d'une voix tonnante, et je mourrai

Français ! Ma défense avait paru libre, jusqu'ici. Je m'aperçois qu'on l'entrave. Je suis accusé contre la loi des traités et on ne veut pas que je les invoque ! J'en appelle à l'Europe et à la postérité !

Cent soixante et un pairs étaient présents lorsque la Chambre se forma en comité secret pour délibérer.

Trois questions étaient posées :

1° Le maréchal Ney a-t-il reçu des émissaires dans la nuit du 13 au 14 mars ?

Cent onze voix répondirent *oui*, quarante-sept *non* ; il y eut trois abstentions.

2° Le maréchal Ney a-t-il lu, le 14 mars, une proclamation invitant les troupes à la défection ?

Cent cinquante-huit *oui*, trois abstentions.

3° Le maréchal Ney a-t-il commis un attentat à la sûreté de l'Etat ?

Cent cinquante-sept *oui*, trois abstentions, un seul *non*.

C'était le duc Victor de Broglie, le plus jeune de tous les pairs, un des plus grands noms de France, qui comptait parmi ses aïeux trois maréchaux, dont le père était mort sur l'échafaud révolutionnaire, qui, courageusement, et seul, votait non coupable.

— Pas de crime sans intention criminelle, expliquait-il à l'appui de son vote ; or je ne vois ici ni préméditation ni dessein de trahir. Au dernier moment, le maréchal Ney a cédé à l'entraînement qui paraissait général et qui ne l'était que trop, en effet. C'est une faiblesse que l'Histoire appréciera sévèrement, mais qui ne tombe pas, dans le cas présent, sous la définition de la loi. Il est des événements qui dépassent la justice humaine.

C'était la voix de la vérité. Elle ne fut pas entendue.

Cent trente-huit voix votèrent la *mort*, cinq s'abstinrent, décla-

rant que c'était au roi à prononcer. Le jugement ne fut rendu que tard dans la nuit du 6 au 7 décembre. Les maréchaux Pérignon, Sérurier, Kellermann, Marmont et Victor votèrent la mort.

Le maréchal Ney écouta sans pâlir la terrible sentence. Comme M. Cauchy, secrétaire de la Chambre des pairs, énumérait longuement tous ses titres :

— Passez, monsieur, passez... Dites seulement Michel Ney, et bientôt un peu de poussière ! s'écria-t-il.

Le général de Rochechouart, commandant la place de Paris, vint ensuite dans sa cellule l'informer qu'il pouvait recevoir trois visites : sa femme, son notaire et son confesseur.

— Je verrai d'abord mon notaire, dit Ney, ensuite ma femme et mes enfants. Quant au confesseur, qu'on me laisse tranquille, je n'ai besoin de prêtraille...

— Vous avez tort, monsieur le maréchal, se permit de dire un des grenadiers de l'escorte de Rochechouart, je n'ai jamais été si hardiment au feu qu'après avoir recommandé mon âme à Dieu.

Ney le considéra un instant, puis lui dit :

— Tu as peut-être raison, mon brave. Je verrai donc un prêtre, après la maréchale.

L'entrevue entre le maréchal et sa femme eut lieu au petit jour... Elle fut déchirante... Ils s'embrassèrent d'abord longuement, s'étreignant avec un désespoir muet et farouche qu'entrecoupaient seuls les sanglots de la maréchale. Ensuite, brisée d'émotion, elle s'effondra dans un fauteuil, tandis que Ney se promenait fébrilement en répétant sans cesse :

— Je me suis sacrifié pour empêcher la guerre civile. J'ai fait comme Curtius, je me suis précipité moi-même dans le gouffre.

— Ah ! tu seras vengé, disait la maréchale.

— Non, mon amie, tu apprendras le pardon à tes enfants. Qu'est-ce que la mort ?

Pour mettre fin à cette scène qui diminuait son énergie, le maréchal suggéra à sa femme qu'elle avait peut-être encore le

au Luxembourg le 7 Xbre 1815.
4 heures du matin

Mon cher Monnier. mon procès est terminé, l'huissier de la chambre des pairs vient de me lire la sentence qui me condamne à la peine de Mort. ménagez cette nouvelle à mon bon Père, qui est sur les bords de la tombe, avant vingt quatre heures, je paraîtrai devant Dieu, avec des regrets amers de ne pas avoir pû être plus longtemps utile à ma Patrie, mais il saura ainsy que je l'ai dit devant les hommes, que je me sens exempt de remords. Embrassez ma sœur, dites mille choses pour moi à vos enfants ils m'aimeront j'espère, malgré la terrible catastrophe qui me frappe, leurs bons petits cousins. adieu pour jamais je vous embrasse avec tous les sentiments d'un bon frère

Le Mal Pce de la Moskowa
Ney.

LETTRE ÉCRITE PAR LE MARÉCHAL NÉY A SON BEAU-FRÈRE QUELQUES HEURES AVANT SON EXÉCUTION.

temps de voir le roi. Elle se hâta alors de le quitter pour courir aux Tuileries. Il était à peine six heures du matin. Elle se reprenait à espérer qu'elle réussirait à arracher au roi la grâce du maréchal.

Mme la duchesse de Camastra, arrière-petite-fille de Ney, a eu la bonté de me donner la lettre écrite par le maréchal à son beau-frère, le matin de l'exécution. Voici ces lignes émouvantes :

« *Au Luxembourg, 7 décembre 1815.*
» *4 heures du matin.*

» MON CHER MONNIER,

» Mon procès est terminé. L'huissier de la Chambre des pairs vient de me lire la sentence qui me condamne à la peine de mort. Ménagez cette nouvelle à mon bon père qui est sur les bords de la tombe. Avant vingt-quatre heures, je paraîtrai devant Dieu avec des regrets amers de ne pas avoir pu être plus longtemps utile à ma patrie, mais il saura, ainsi que je l'ai dit devant les hommes, que je me sens exempt de remords.

» Embrassez ma sœur, dites mille choses pour moi à vos enfants. Ils aimeront, j'espère, malgré la terrible catastrophe qui me frappe, leurs petits cousins.

» A Dieu pour jamais. Je vous embrasse avec tous les sentiments d'un bon frère.

» Le maréchal, prince de la Moskowa.
» NEY. »

Ney, pendant ce temps, recevait l'abbé Pierre, curé de Saint-Sulpice. Celui-ci lui donnait les derniers sacrements après s'être entretenu longtemps avec lui.

— Je suis prêt, dit-il simplement.

Un fiacre attendait à la porte de la Conciergerie. Il faisait un temps de décembre, noir et glacial.

— Voilà une vilaine journée, dit-il.

Puis, se tournant vers l'abbé Pierre, il eut le courage de dire en souriant :

— Passez le premier, monsieur le curé. Tout à l'heure, c'est moi qui passerai avant vous.

Place de l'Observatoire, le fiacre s'arrêta, à la grande surprise du maréchal, qui croyait aller jusqu'à Grenelle, où se faisaient habituellement les exécutions militaires.

L'allée était presque déserte. Cette exécution si rapide, en un lieu si inusité, avait trompé l'attente de la foule.

Le maréchal descendit de voiture et alla s'adosser à un petit mur qui se trouvait là, face au peloton d'exécution. Il refusa de se mettre à genoux et de se laisser bander les yeux.

— Un homme comme moi ne se met pas à genoux. Ignorez-vous que, depuis vingt-cinq ans, j'ai l'habitude de regarder les boulets et les balles en face. Je proteste contre le jugement qui me condamne, j'en appelle aux hommes, à la postérité, à Dieu ! Vive la France !...

— Faites votre devoir, dit le comte de Rochechouart à l'officier commandant le peloton.

— Soldats ! Droit au cœur ! cria Ney.

L'officier fit un geste, la décharge retentit, un grand soldat tombait frappé par des balles françaises...

A cet instant même, le canon tonna dans Paris...

La maréchale attendait toujours aux Tuileries, dans une inquiétude et une impatience mortelles, que le roi daignât lui donner une audience... Enfin, la porte s'ouvrit et S. A. R. la duchesse d'Angoulême, hautaine et revêche, s'avança vers la malheureuse femme et lui dit brutalement :



Après l'exécution du Maréchal Ney (7 décembre 1815).
Tableau de J.-L. Gérome.

— Trop tard, madame, il est trop tard ; votre mari vient d'expier !...

Et elle passa, dédaigneuse, tandis que la maréchale, frappée au cœur, tombait évanouie.

Suivant le mot de Dupin, « c'était le drapeau tricolore immolé au drapeau blanc ».

Sans doute, Ney avait été coupable envers la Royauté, mais celle-ci eût été plus habile de faire grâce et de ne pas sacrifier un grand Français, une des gloires les plus pures de l'épopée impériale, tandis que les Cosaques, les Anglais et les Prussiens campaient dans Paris...

Louis XVIII eût été bien inspiré de se rappeler son ancêtre, Louis XIV, oubliant la trahison du Grand Condé pour faire profiter encore la France de son génie.

Il eût été bien inspiré d'écouter la voix de Dupin, un des avocats du glorieux soldat, et d'appliquer au maréchal Ney le mot magnifique par lequel Bossuet absolvait la faute du prince :

« Tout est surmonté par la gloire de son grand nom et de ses actions immortelles. »

L'orateur sacré avait devancé le poète inspiré...

Le 14 avril 1847, Victor Hugo écrivait sur un livre du jeune Michel Ney ces vers magnifiques :

Enfants ! fils des héros disparus ! fils des hommes
Qui firent mon pays plus grand que les deux Romes,
Et qui s'en sont allés, dans l'abîme engloutis !
Vous que nous voyons rire et jouer tout petits,
Sur vos fronts innocents la sombre histoire pèse ;
Vous êtes tout couverts de la gloire française.
Oh ! quand l'âge où l'on pense, où l'on ouvre les yeux,
Viendra pour vous, enfants, regardez vos aïeux

Avec un tremblement de joie et d'épouvante.
Ayez toujours leur âme en vos âmes vivante,
Soyez nobles, loyaux et vaillants entre tous ;
Car vos noms sont si grands qu'ils ne sont pas à vous !
Tout passant peut venir vous en demander compte.
Ils sont notre trésor dans nos moments de honte,
Dans nos abaissements et dans nos abandons !
C'est vous qui les portez, c'est nous qui les gardons !

ANNEXES

Discours prononcé dans la séance publique tenue par l'Académie française pour la réception de M. Henri-Robert, le jeudi 12 juin 1924.

M. Henri-Robert, ayant été élu par l'Académie française à la place vacante par la mort de M. Alexandre Ribot, y est venu prendre séance le 12 juin 1924 et a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Je manquerais de clairvoyance et de modestie et je ferais preuve d'une ingratitude qui me rendrait moins digne encore de l'honneur que vous m'avez accordé, si je prétendais aujourd'hui venir, en mon nom seul, vous en remercier.

Cette faveur si haute, je la dois à la robe d'avocat que je porte depuis près de quarante ans et à qui vous avez accoutumé de réserver une place dans votre Compagnie. C'est elle qui me prête ses titres de noblesse.

Je ne m'y trompe pas : c'est au barreau, où depuis ma lointaine jeunesse s'est écoulée toute ma carrière, que vous avez voulu ouvrir votre porte. L'Ordre des avocats, déjà, avait magnifiquement reconnu ma fidélité. Je lui dois aussi, par l'effet de votre bienveillance, un ultime honneur dont je sens tout le prix.

Mais je ne pourrais oublier de rendre grâce à celui qui me permet de prendre la parole parmi vous.

Le 3 septembre 1640, mon illustre et lointain confrère, Olivier Patru, eut l'heureuse et redoutable inspiration d'adresser à vos prédécesseurs un compliment académique.

A mon tour, je devrais vous dire : « J'apprends aujourd'hui qu'on peut être votre confrère, sans avoir votre mérite. »

Pour m'inviter à la modestie, Patru ajoutait, pensant à moi seul très certainement : « Vos successeurs ne seront plus désormais que l'ombre de ce que vous êtes et des enfants qui n'auront que le seul nom de leurs pères. »

Mais était-il besoin du souvenir de Patru pour m'inspirer ce sentiment d'humilité ? Et ne suffit-il pas d'évoquer la grande figure de celui auquel vous m'avez appelé à succéder ?

M. Alexandre Ribot était né en 1842, à Saint-Omer, d'une modeste famille de cette bourgeoisie provinciale, où se perpétuent les traditions d'honneur, de travail, d'ordre et d'économie qui ont, de tout temps, fait la force de la France et que malheureusement la crise économique actuelle risque d'emporter dans sa tourmente. La première partie de la jeunesse studieuse de M. Ribot s'écoula dans la petite ville de Saint-Omer, un peu grise et mélancolique sous son ciel du Nord brumeux et fin.

Il était le meilleur élève du lycée. Il s'y révélait, tout jeune encore, un virtuose du vers latin, un helléniste plein de promesses ! Ces fortes études classiques eurent sur sa formation intellectuelle une influence profonde dont nous pouvons retrouver la marque dans la qualité même de son éloquence.

Lorsqu'il fut parvenu à la classe de rhétorique, ses parents, sacrifiant au souci de l'avenir de leur fils la douce quiétude de leur existence provinciale, décidèrent de venir se fixer à Paris. Le premier du lycée de Saint-Omer fut aussi le premier du lycée Bonaparte. L'heure redoutable arrivait de choisir une carrière : très indécis, sans vocation bien déterminée, il ne savait quel parti prendre.

Sa supériorité s'affirmait aussi bien en sciences qu'en lettres. Il décida d'abord de se préparer à Polytechnique et s'assura encore la première place dans la classe de mathématiques élémentaires. Mais des raisons de santé le firent renoncer bientôt à poursuivre dans cette voie. Il s'inscrivit à la Faculté de Droit.

Les études juridiques ont un double attrait : elles retardent pour les

indécis le moment de se prononcer, tout en leur réservant de nombreuses possibilités d'avenir, et, pour le présent, elles assurent à ceux qui s'y livrent quelques années de fort agréable liberté. C'était vrai, surtout à l'heureuse époque où M. Ribot faisait son droit. Aujourd'hui, les terribles exigences de la vie chère ont rendu beaucoup moins enviable le sort des étudiants.

A vingt-trois ans, M. Ribot est licencié en droit et licencié ès lettres. Il a remporté les deux premiers prix de droit civil et de droit romain. Il a brillamment passé sa thèse de licence, écrite en latin ainsi que c'était alors l'usage. Ne sourions pas de ces premiers lauriers ! Ils semblent bien peu de chose, sans doute, auprès de ceux qu'il devait conquérir par la suite ; mais peut-être avaient-ils pourtant plus de prix à ses yeux : ils ne devaient rien qu'au mérite.

Toujours incertain de ce qu'il veut faire, il s'inscrit alors au barreau. Le stage au Palais est pour la jeunesse une agréable salle d'attente où, sans perdre son temps, on est bien placé pour regarder passer la Fortune, sous l'une des multiples formes qu'elle emprunte à la vie moderne, et pour s'attacher à ses pas.

Les très nombreuses lettres intimes, encore inédites, qu'il écrivait à ses deux meilleurs amis, Boucher et Duvergier de Hauranne, nous montrent toute la complexité de son caractere, déjà tel à vingt-trois ans qu'il le sera toute sa vie, et nous rapportent, prises sur le vif, des impressions et des anecdotes curieuses sur la fin du second Empire.

Il nous apparaît comme sans cesse déchiré par des tendances contradictoires, incessamment torturé par je ne sais quel malin génie qui annihile aussitôt, par des crises de doute et de découragement, toutes les velléités de son esprit généreux. Nous le voyons, un jour plein d'ambition, d'ardeur, d'élan, de volonté sûre d'elle-même, impatient d'agir, débordant d'enthousiasme, brûlant de s'affirmer, de faire triompher ses idées, de se dévouer au noble idéal de liberté auquel il a déjà consacré sa vie. « Il est temps, écrit-il, de me mettre à l'œuvre, de ne pas me laisser attarder dans la foule de ceux qui nous parlent chaque jour des grandes idées de liberté, de démocratie et qui savent à peine se rendre compte du sens de ces mots, dont, souvent, ils abusent cruellement. »

Il se défie des faux amis de la liberté : « Ceux qui ne la veulent que pour eux-mêmes, qui proposent de substituer le despotisme de la

majorité au despotisme d'un seul. » — « La liberté, conclut-il, n'aurait pas de plus dangereux adversaires. »

Et soudain, sans transition, la lettre du lendemain nous le révèle triste, abattu, découragé, en proie à une lassitude désabusée qui ne lui laisse même plus le désir ni le goût de l'action, le pénètre de la vanité de toute ambition, le fait se complaire dans de longues et décevantes rêveries mélancoliques.

Ces jours-là, il est soutenu par l'idée de devoir qui, toute sa vie, sera le constant ressort de son activité ; il est réconforté par la douceur de l'amitié qui réchauffe son cœur et ranime ses forces. « Aux heures où l'esprit s'égare dans la tristesse, le souvenir d'un ami est comme la lumière qui montre au loin la terre ferme », dit-il dans une de ses lettres. Et c'est de l'homme qui a écrit ces lignes et cent autres semblables qu'on a pu prétendre qu'il n'avait pas connu l'amitié ! C'est parce qu'il l'a connue, au contraire, et ressentie très profondément qu'il est resté toute sa vie pieusement fidèle au souvenir des deux amis trop tôt perdus. Ils lui avaient été trop chers, ils avaient été mêlés trop intimement aux années de sa jeunesse, à ses rêves d'avenir, pour qu'il eût pu conserver l'espoir de les remplacer jamais. De là venait, sans doute, cette réserve un peu froide et qu'on prenait pour de l'indifférence : c'était surtout de la fidélité !

Le Palais de Justice offrait, dans les dernières années du second Empire, un intéressant spectacle. Par réaction contre le régime impérial, toute la jeunesse s'y montrait ardemment libérale. Le barreau n'a-t-il pas été, de tout temps, le dernier asile de la liberté de penser et de parler ?

Dans la salle des Pas-Perdus, la génération de M. Ribot coudoyait chaque jour le grand Berryer, Jules Favre, Dufaure, Marie, Bethmont, Sénard. Attentifs, respectueux, pleins d'admiration, les stagiaires écoutaient la parole de ces illustres anciens, allaient les entendre plaider, frémissaient aux accents de leur belle et courageuse éloquence, lorsqu'au cours de quelque affaire politique ils flétrissaient, sans ménagements, l'arbitraire et le despotisme du régime impérial.

C'était le temps où Emile Ollivier, Picard, Jules Favre — les avancés de cette époque ! — suscitaient un enthousiasme général en se faisant au Corps législatif les champions attitrés du libéralisme. Toute la jeunesse se pressait, chaleureuse, pleine d'espoir, aux

séances où ils devaient prononcer un discours. Le retentissement de leurs paroles était immense. Le lendemain, dans la salle des Pas-Perdus, dans les couloirs du Palais, les stagiaires s'abordaient avec des airs mystérieux et satisfaits de conspirateurs, pour se redire les phrases vengeresses, en répéter les moindres mots, les commenter, les amplifier, comme si elles eussent possédé en elles-mêmes quelque vertu secrète, capable de consommer aussitôt la perte de l'Empire, la revanche et le triomphe de la liberté !

« Que d'espérances prochaines, que d'illusions sur l'avenir ! » devait écrire plus tard, d'une plume désabusée, M. Alexandre Ribot, à l'évocation de ces souvenirs de sa jeunesse ! Mais à cette époque, il était au premier rang parmi les plus ardents et les plus convaincus.

Il retrouvait à la conférence Molé — ce Conservatoire des aspirants parlementaires — d'autres jeunes avocats : Gambetta, Jules Ferry, Henri Brisson, Clément Laurier, Léon Renault.

Gambetta suivait assidûment les séances du Corps législatif. Ses camarades de la Molé se pressaient autour de lui lorsqu'au retour de la Chambre des députés il leur racontait, avec une verve étourdissante, la séance à laquelle il venait d'assister, mimait, sous leurs yeux, les divers orateurs, mettait en valeur ou critiquait leurs arguments, faisait revivre la physionomie de l'assemblée, leur expliquait les manœuvres parlementaires, et leur dévoilait le secret de telle ou telle intervention inattendue. Souvent, après la conférence, M. Ribot revenait avec lui par les quais et le Carrousel jusqu'à la place du Théâtre-Français où ils s'attardaient, longtemps encore, à converser avant de se séparer.

Il y avait pourtant entre leurs deux natures, entre leurs deux tempéraments, une opposition presque complète. M. Ribot, surtout homme de cabinet, très cultivé, ennemi de toute emphase, aimant la solitude et le travail, froid, correct, réservé, presque jusqu'à la timidité, ne parlant, avec quelle pénétrante simplicité ! que pour exprimer et défendre des idées longuement méditées. Gambetta, au contraire, type achevé de l'homme public, entraîné par sa fougue méridionale, toujours en mouvement, le verbe haut, le geste large, ne se sentant en pleine possession de sa pensée que dans le feu de l'improvisation, tandis que sa forte voix évoquait à mesure et entraînait en longues périodes éloquentes, les idées que son intuition mer-

veilleuse savait deviner dans l'air, saisir au vol et s'approprier juste à point.

En 1865, M. Ribot est élu premier secrétaire de la Conférence. Dans les promotions voisines on relève les noms de Gambetta, de Méline, de Jules Cambon, du comte d'Haussonville.

Au début de l'année judiciaire, le premier secrétaire devait prononcer le discours de rentrée. M. Ribot avait choisi comme sujet « l'éloge de Lord Erskine ». Le « Prince de la jeunesse libérale », titre que M. le comte d'Haussonville se plaisait à lui donner, voulait surtout faire sous l'Empire une apologie de la liberté. Cet éloge de Lord Erskine eut d'ailleurs une influence assez considérable sur ses idées et même sur sa carrière. L'étude de son personnage lui fit connaître le mécanisme de la liberté constitutionnelle en Angleterre. Il alla passer à Londres une partie de ses vacances, pour recuillir la documentation qui lui était nécessaire.

M. Ribot quitta Londres vers la fin de septembre 1866, pour se rendre à Herry, chez son ami Duvergier de Hauranne ; il s'y trouva en même temps que des hommes célèbres ou connus : Berryer, Saint-Marc Girardin, Changarnier, Sénard. Il s'en faut qu'il soit toujours sous le charme de leurs propos de table : « Au déjeuner et au dîner, écrit-il, on a parlé de l'Académie française. Tout cela était fort ennuyeux. Il est incroyable à quel point la conversation des gens distingués est vide et insignifiante. »

Il est à ce moment dans une phase de pessimisme, dans un état de dépression nerveuse.

« Hélas ! je crains bien, dit-il, que ma vie ne continue à s'user dans des alternatives d'espoir et de découragement, de travail peut-être stérile, et de lassitude morale et physique. »

Quel démenti splendide l'avenir ne devait-il pas donner à de si sombres pronostics ! Pourtant ses deux amis partageaient ses doutes et ses inquiétudes au sujet de sa santé qui semblait alors assez frêle. Et c'est la raison pour laquelle tous deux le poussaient à renoncer au barreau qui mettrait ses forces à une trop rude épreuve, à accepter un poste plus tranquille dans la magistrature. Justement, un conseiller à la Cour, qui s'intéressait à lui, l'engageait à rendre visite au procureur général, pour lequel il lui avait donné un mot d'introduction. M. Ribot hésitait et semblait ne pouvoir s'y décider qu'à contre-cœur.

Il était arrêté par de très honorables scrupules : il lui répugnait, avec les idées qu'il avait, de servir l'Empire, même comme magistrat. Ne serait-ce pas, pensait-il, manquer de dignité ?

Il se rendit compte, en causant avec quelques magistrats, que ceux-ci étaient plus près qu'il ne le pensait de partager ses idées et n'éprouvaient point les mêmes scrupules. » Presque tous les substituts de Paris, écrivait-il, sont *in petto* hostiles à la politique actuelle, et une révolution découvrirait chez eux des sentiments aujourd'hui trop bien dissimulés. » Un régime est bien près de sa fin lorsqu'on peut porter sur ses fonctionnaires un semblable jugement ! M. Ribot, sur les instances très vives de son entourage, finit donc par aller voir le procureur général pour demander sa nomination dans la magistrature. Ce très haut magistrat s'appelait alors M. de Marnas. Qui donc s'en souviendrait aujourd'hui sans la visite que lui rendit le jeune stagiaire ?

Celui-ci le jugea d'ailleurs très irrespectueusement : « J'ai vu le procureur général, écrit-il à son ami, c'est un assez pauvre homme de toutes les façons ! Te le dirai-je ? J'ai comme un secret espoir que mon discours de rentrée me brouillera avec M. de Marnas. C'est insensé, mais que veux-tu ? J'éprouve une grande répugnance à signer ma demande. Est-ce pressentiment de l'avenir ? »

Son ami lui répondit par de spirituelles remontrances : « Tu es honnête, il n'est pas absolument nécessaire que tu sois maladroit. »

Le retentissement de l'éloge de Lord Erskine, trop libéral de tendances, eut pour premier effet d'indisposer M. de Marnas. Et le procureur général fit comprendre à M. Ribot que s'il ne consentait pas à modérer quelque peu l'expression trop vive de ses idées, sa demande ne pourrait sans doute pas être agréée.

« Les idées que j'ai exprimées sont et resteront les miennes, lui répondit nettement M. Ribot, je les ai exprimées avec trop de modération pour avoir rien à y changer. Je n'ai donc plus qu'à retirer ma demande. » Et c'est ce qu'il fit aussitôt.

Il resta au barreau, secrétaire de Nicolet. Pourtant la profession d'avocat ne lui plaisait que médiocrement : « C'est un métier difficile, écrivait-il, le rôle de ministère public serait plus aisé pour moi. La nature de mon esprit est de juger plus que de débattre. »

Mais il avait le cœur d'un avocat : quelques années plus tard,

chargé comme substitut de remplir le rôle de ministère public, il prit la défense des trois premiers prévenus qui comparaissaient devant le tribunal et les fit acquitter brillamment. Certains jours pourtant il se reprenait à aimer sa profession, parce qu'il avait plaidé avec succès en Cour d'assises. Et il écrit plein d'espoir : « Je me place au premier rang des jeunes avocats d'assises, c'est-à-dire entre Cléry et Carraby ! »

M. Ribot, grand avocat d'assises ! Quel aspect inattendu de sa personnalité si riche en possibilités diverses !

Mais non ! M. Ribot se faisait illusion à lui-même lorsqu'il croyait se sentir attiré, tour à tour, par les sciences, par l'histoire, par la magistrature ou le barreau. Il n'avait, à la vérité, au fond du cœur, qu'une passion : la politique, et surtout sa politique, c'est-à-dire le triomphe des idées de liberté et de démocratie qu'il considérait comme la condition même de la grandeur de la France.

En 1869, toujours inscrit au barreau, il prit une part active à la préparation des élections.

Le *Politique* se révèle en lui et, pour la première fois, l'absorbe tout entier. Bien qu'il ne fût pas candidat, il vivait dans cette sorte de fièvre que connaissent tous ceux qui ont affronté les luttes électorales. Il écrit le 11 mai 1869 : « C'est un rude métier que celui de candidat à Paris. La conscience doit, parfois, cruellement souffrir. On dit que Ferry est forcé d'aller bien au-delà de ses opinions. Le malheureux Jules Simon a des accès de tristesse découragée. Picard se tire d'affaire par la promesse d'être violent... demain ! »

L'Empire était décidément entré dans la voie du libéralisme. Le pays tout entier, appelé à se prononcer par le plébiscite, venait de ratifier l'évolution, et de consacrer l'Empereur par plus de sept millions de voix. Emile Ollivier était ministre... Le ciel semblait sans nuages !

De nouvelles instances furent faites auprès de M. Ribot pour lui proposer d'entrer dans la magistrature. Son patron lui-même, Nicolet, en avait pris l'initiative, affirmant au gouvernement qu'une telle nomination produirait la meilleure impression au Palais et serait considérée comme le gage d'une politique libérale. Dans de telles conditions, M. Ribot ne pouvait qu'accepter.

Il n'avait rien renié de ses idées : ce n'était pas lui qui était allé à l'Empire, mais bien l'Empire qui était venu à lui.

Il fut nommé, d'emblée, substitut à Paris, le 5 mars 1870, presque en même temps que le jeune Guyot-Dessaigne qui disait alors : « Je ne vois pas sans inquiétude l'Empire s'engager dans la voie libérale ! » Aussi, lorsque, plus tard, l'extrême gauche rappelait à M. Ribot, comme pour jeter le doute sur la sincérité de ses sentiments républicains, qu'il avait été magistrat sous l'Empire, celui-ci ne manquait-il jamais de riposter : « Et M. Guyot-Dessaigne ! » Ce nom seul suffisait à calmer aussitôt les plus ardents.

Le substitut Ribot, d'ailleurs, travaillait trop pour garder le loisir de s'occuper de politique. Il employait son temps plus utilement. C'est lui qui eut l'idée et prit l'initiative de fonder la société de législation comparée, dont M. Dufaure fut président.

Aussi lorsque celui-ci devint, quelques années plus tard, garde des Sceaux, s'empressa-t-il de nommer directeur des affaires criminelles, puis secrétaire général au ministère de la Justice, l'ancien substitut dont il avait pu apprécier la distinction d'esprit et l'ardeur au travail.

Au moment de quitter le pouvoir, Dufaure offrit à M. Ribot de le nommer à un poste éminent dans la magistrature. « Je ne veux revenir au Palais qu'avec ma robe noire », lui répondit simplement celui-ci. Il reprit sa place au barreau. Pas pour longtemps ! car en 1878, candidat républicain dans le Pas-de-Calais, il était élu député de la deuxième circonscription de Boulogne-sur-Mer.

« Mon élection a eu à Paris beaucoup de retentissement, écrivait-il. M. Dufaure me disait avant-hier qu'on attendait beaucoup de moi, et moins encore de mon talent que de mon caractère. » A la Chambre, il décidait de siéger au centre gauche et il infusait un sang nouveau et une ardeur inaccoutumée à ce parti vieilli dont le crédit semblait usé. Immédiatement il se jetait dans la lutte, et ses interventions retentissantes à la tribune sont si nombreuses, et sur les sujets les plus divers, qu'il faut renoncer à en suivre ou seulement à en énumérer toutes les manifestations.

Le 14 novembre 1880, il prononçait sur la très importante question de la réforme judiciaire un remarquable discours dont pas un mot n'est à changer, après quarante-quatre ans écoulés, et qui pourrait être repris, point par point, comme l'exposé le plus actuel et le mieux étudié des réformes nécessaires, toujours promises... et toujours remises !

Tout le monde est resté d'accord sur la nécessité des réformes urgentes que réclamait si clairement M. Ribot en 1880. Mais personne ne les a réalisées. Et c'est même probablement parce que tout le monde était d'accord que personne ne s'est soucié d'agir. Depuis un demi-siècle, la réforme judiciaire dort toujours à l'état de projet, ensevelie sous une approbation unanime.

La politique anti-religieuse n'a pas eu d'adversaire plus déterminé que votre regretté confrère.

Dans une lettre du 26 septembre 1878, à propos du discours de Gambetta qui avait rappelé la phrase célèbre : « Le cléricalisme voilà l'ennemi », M. Ribot écrivait : « Ce n'est pas là le langage d'un chef de gouvernement. Est-ce qu'un homme politique ne doit pas faire tous ses efforts pour éviter que la lutte électorale ne s'engage sur le terrain religieux ? »

Il défendait encore cette idée l'année suivante à la tribune, en combattant l'article 7 de la loi Ferry, qui retirait aux Jésuites le droit d'enseigner.

« Vous les mettez hors la loi, disait-il, vous les abaissez au rang des repris de justice. Il serait indigne de nous de considérer la liberté comme une sorte de forteresse d'où les partis vainqueurs, après s'y être installés, foudroieraient plus aisément leurs adversaires. Non ! Ce n'est pas là l'idéal que nous nous faisons des libertés républicaines. »

Cet appel à la tolérance ne fut pas entendu.

Et si M. Ribot le déplorait tant, ce n'était pas du point de vue du catholicisme dont il ne subissait guère l'influence, mais uniquement du point de vue républicain et du point de vue français. Il lui paraissait fâcheux, alors que tant de réformes socialement plus utiles sollicitaient les soins et l'attention du gouvernement, que celui-ci consacrât le plus clair de son activité à poursuivre une politique tendant à opposer les uns aux autres catholiques et républicains.

Il voulait la conciliation de tous les partis sur le terrain national. Chimère, peut-être, dans l'état actuel de nos mœurs ! Mais noble idéal, assurément, que celui-là et qui nous donne, lorsqu'on l'a compris, la clef de toutes les interventions politiques de M. Ribot. C'est lui qui le poussait à la tribune, contre toutes les mesures de haine et d'exception, aussi bien lorsqu'il s'agissait des Jésuites que des familles

royales, aussi bien pour défendre l'indépendance des officiers que l'inamovibilité des magistrats. Il n'avait en vue, au-dessus des hommes qui passent, que le respect des principes de justice et de liberté auxquels il restait immuablement fidèle, et qu'il considérait comme la meilleure sauvegarde de la République... telle qu'il l'avait rêvée !

Ce même idéal devait le dresser à la tribune en face de Gambetta. Déjà le jour où le grand tribun lui avait offert le ministère du Commerce, M. Ribot lui avait répondu qu'il ne pouvait accepter ce portefeuille sans connaître au moins les grandes lignes de la politique ministérielle à laquelle on voulait bien l'inviter à collaborer.

Cette prétention, pourtant légitime, avait paru inadmissible à Gambetta. Il avait, de sa propre autorité et sans en référer aux Chambres, décidé de créer deux nouveaux ministères et deux sous-secrétariats d'Etat.

Mais il fallait des crédits, et la commission des finances en accordant ces crédits avait cru devoir émettre le vœu, à l'instigation de M. Ribot, « qu'à l'avenir le président du Conseil ne puisse plus créer de nouveau ministère sans avoir, au préalable, obtenu une loi. »

A la tribune de la Chambre, présumant trop de la puissance de son éloquence et se flattant, sans doute, qu'on n'oserait point lui tenir tête en public, Gambetta demanda nettement à M. Ribot de retirer son vœu : « Vous émettez le vœu, lui dit-il ; qu'est-ce qu'un vœu ? Aujourd'hui ce n'est qu'un vœu : demain ce sera un désaveu ! » M. Ribot lui répondit : « Puisque nous vous accordons l'argent que vous demandez, souffrez que nous y joignions un conseil. »

Et avec une incomparable netteté de pensée et d'expression, se défendant de vouloir attaquer le ministère, il développa le point de vue juridique et constitutionnel de la question soumise à la Chambre. L'effet produit par ce simple exposé fut extraordinaire. Des applaudissements chaleureux, une véritable ovation dont il fut le premier étonné, accueillirent M. Ribot à sa descente de la tribune. Le courage froid, l'attitude simple, la parole souple et pénétrante, la force de dialectique de ce jeune homme qui osait seul se mesurer au grand orateur dont le prestige imposait aux plus téméraires, avait littéralement conquis l'assemblée.

Gambetta ne s'y méprit pas. Il avait senti trop vivement la pointe acérée de son adversaire pour méconnaître sa valeur. Le succès sans

précédent de son intervention était par contre-coup, il ne pouvait se le dissimuler, une première atteinte à son propre prestige. Il voulut répliquer, ensevelir son rival sous les fleurs, mais il trouva de nouveau M. Ribot prompt à la riposte, inébranlable sur le terrain juridique qu'il avait choisi, décidé à maintenir dans son intégrité le principe constitutionnel, qu'il avait entrepris de défendre et de sauvegarder. Les éclats de voix, les mouvements magnifiques d'éloquence, l'autorité du nom de Gambetta ne purent rien contre la discussion serrée, courtoise et ferme de M. Ribot, dont le succès grandissait encore à chacune de ses ripostes. Lorsque Gambetta cessa de parler, — nous dit un témoin de ce duel singulier, — pas un applaudissement ne retentit et l'on entendit, dans un silence de mort, le pas pesant du grand tribun, essoufflé, qui descendait lentement les marches de la tribune pour regagner sa place...

Aucun vote n'intervint : mais le grand ministère était frappé à mort et disparaissait quelques semaines après cette séance émouvante.

Le ministère Jules Ferry tombait, quelques années plus tard, sous les coups directs de M. Ribot, sur la question du Tonkin.

« Vos fautes, lui disait-il, vous font un devoir de laisser à d'autres le soin de les réparer. Vous ne pouvez à cette heure que vous retirer. Vous le devez à la Chambre, à la République, à la France. »

Ces paroles sévères avaient d'autant plus de poids que M. Ribot, rapporteur du budget de 1883, avait pris à ce moment sur la Chambre un ascendant considérable.

M. Clemenceau, son plus redoutable adversaire, l'avait surnommé « l'homme du centre gauche ». Souvent ils s'affrontaient avec une égale intrépidité et sans doute avec une secrète et mutuelle estime. Parfois aussi, ils menaient côte à côte, mais pour des motifs différents, l'assaut contre quelque ministère.

M. Ribot, au nom des principes, portait le premier coup, rude coup ! puis, se défendant de vouloir ouvrir une crise ministérielle, il s'appliquait, aussitôt après, à panser les blessures qu'il avait faites et annonçait son intention de soutenir par son vote le ministère dont il venait d'ébranler le crédit et de ruiner le prestige.

Mais alors intervenait M. Clemenceau, dont la morsure était impitoyable sur l'adversaire affaibli et bientôt c'était l'hallali...

Aussi un jour où M. Ribot, interrompant M. Clemenceau, lui criait : « Vous passez votre temps à renverser des ministères », celui-ci put lui répliquer au milieu des rires de la Chambre : « Vous n'avez jamais manqué de m'y aider ! » Et c'était vrai !

C'était vrai, serai-je tenté de dire, en dépit des bonnes intentions de M. Ribot.

C'est qu'en effet, ce n'était point, en général, contre un ministère qu'il entamait la lutte, mais pour un principe ! Il se battait pour une idée qu'il entendait faire respecter et c'était presque par mégarde en tout cas, sans l'avoir cherché, qu'il renversait un cabinet.

Ce rôle lui avait valu toutefois, à défaut de crédit politique, beaucoup d'estime de ses adversaires. On l'appelait « l'intransigeant modéré » ou le « libéral autoritaire ». Il avait conquis une situation personnelle véritablement unique. Quoique tout jeune encore, il semblait, dans ce milieu parlementaire nouveau, le seul survivant d'une génération disparue. On disait « Monsieur Ribot », comme on avait dit « Monsieur Thiers ».

On eût pu croire qu'il avait vécu sous la Restauration et qu'il avait gardé des habitudes solennelles de cette époque une haute tenue, une certaine raideur, malgré son extrême courtoisie, qui n'étaient plus de mise sous la République des camarades, et qui formaient avec la familiarité un peu banale de ses collègues, un étonnant contraste et presque un anachronisme.

Son éloquence pourtant et son sens politique étaient bien de son temps, et souvent il faisait preuve d'une compréhension si vive des problèmes de l'avenir, qu'il devançait son époque. Aucun sujet ne lui était étranger. Qu'il s'agît des finances, de l'instruction publique, de l'armée, de la magistrature, du système pénitentiaire, des cultes, des congrégations, des affaires étrangères, des impôts, des colonies, de la législation ouvrière et sociale, du projet de monopole de l'alcool ou de la question des sucres, M. Ribot, toujours aussi fortement documenté, était prêt à monter à la tribune, pour y exposer des vues justes et pénétrantes.

Son éloquence était simple et directe. Il avait, au plus haut point, le respect de la Chambre et le respect de lui-même.

Il avait su joindre les avantages d'une préparation minutieuse à ceux d'une complète improvisation. Par de vastes lectures, par de

sérieuses études techniques, par de constantes réflexions, il s'imprégnait, si je puis dire, de son sujet. Puis, dans la solitude de son cabinet, il traçait rapidement le plan de son discours ; il notait comme des points de repère les principales idées qu'il se proposait de mettre en lumière ; parfois même, il écrivait pour s'en souvenir une formule heureuse qui se présentait à son esprit, ou bien la phrase décisive qui lui servirait de conclusion. Et c'était tout. Jamais il ne cherchait à fixer par écrit la forme définitive, jamais il ne s'astreignait à apprendre par cœur. Il savait qu'une forme rigide, arrêtée dans ses moindres détails, de l'exorde à la péroraison, peut convenir à l'éloquence de la chaire, peut-être même parfois à celle de la barre, mais jamais, assurément, à l'éloquence de la tribune.

Sans doute, un Bossuet pouvait exercer sa mémoire et dire avec un art très sûr de lui-même, devant le Roi et la Cour, les phrases magnifiques de ses oraisons funèbres. Un Lacordaire, un Père Didon, un Père Monsabré, pouvaient de même préparer les moindres effets de leurs sermons.

L'orateur sacré, qu'il soit revêtu de la robe pourpre du prince de l'Eglise, de la robe violette de l'évêque ou de la robe blanche du dominicain, qu'il prêche le Carême du haut de la chaire de Notre-Dame, ou qu'il célèbre, en quelqu'une de ces admirables vieilles églises de France, une fête religieuse, ou l'émouvante commémoration des morts de la guerre, n'oublie jamais et ne laisse pas oublier qu'il porte, aux fidèles recueillis, la parole de Dieu.

Pénétré de la grandeur de sa mission, il participe du respect qu'inspire le culte dont il est le ministre. La chaire, d'où il parle, semble le rapprocher de Dieu, l'élever plus encore moralement que matériellement au-dessus de la foule attentive. La lumière des vitraux le transfigure et lui donne une auréole ; les sonorités de la voûte immense amplifient sa voix, lui prêtent plus de puissance et de majesté. Dans ce cadre incomparable, dont la beauté, la grandeur et le passé séculaire pénètrent les fidèles du sentiment de leur humilité, l'orateur sacré, paré d'un prestige unique et presque surhumain, les yeux levés au ciel, le visage inspiré, les bras étendus comme de grandes ailes blanches, peut porter, librement, la parole divine au milieu d'une foule respectueuse, ardente à l'écouter dans un silence religieux.

L'éloquence judiciaire est déjà moins privilégiée ! Sa robe noire

confère encore à l'avocat une sorte de prestige. Elle fait de lui, disait Loysel, « un prêtre de la Justice ». Mais le sanctuaire de Thémis, où se débattent des intérêts humains en conflit, ne connaît déjà plus la sérénité divine des temples. Si les magistrats écoutent avec une consciencieuse attention les avocats qui doivent éclairer leur religion, si aucune manifestation du public — applaudissement ou protestation — ne doit troubler le silence ni rompre le cours de la plaidoirie, parfois, un adversaire impatient se jette au milieu d'une démonstration qui l'irrite, et une interruption risque de faire perdre son assurance à l'avocat qui manquerait d'autorité et d'esprit de répartie.

Cependant, les audiences de justice se tiennent habituellement dans un calme et dans un ordre qui sembleraient enviables à l'orateur parlementaire...

Le *Politique* doit avoir un cœur cuirassé d'un triple airain pour rester impassible à son poste, au milieu des furieux orages qui l'assaillent à la tribune. Dominé par le président qui, du haut de son fauteuil, agite fébrilement sa sonnette et couvre la voix de l'orateur plus qu'il ne la protège, il doit faire face, à la fois, à tous les points du vaste hémicycle d'où partent vers lui, comme autant de flèches acérées dont il serait la cible, des interruptions continuelles qui hachent son discours. Ce souci de parer les coups qu'on lui porte et de riposter ne doit pas lui faire oublier le sujet qu'il traite ni le faire dévier du plan qu'il s'est tracé.

Quel sang-froid, quelle présence d'esprit ne lui faut-il pas pour garder la maîtrise de sa pensée et de sa parole dans le bruit au milieu duquel il doit se faire entendre. Au pied de la tribune, les députés, les ministres vont et viennent, des conversations particulières s'engagent entre eux, les applaudissements d'une partie de l'assemblée alternent avec les claquements de pupitres ou les clameurs de l'autre. C'est un brouhaha continuel ou, ce qui est pire encore, une apparente inattention générale bien propre à décourager l'orateur le plus convaincu.

Rien ne saurait décrire le tumulte des séances agitées. L'orage éclate généralement vers la fin de la journée, lorsque les interpellations discutées ont attiré un grand nombre de députés et qu'on escompte une belle bataille où le Ministère court le risque de tomber. Les spectateurs des tribunes sont accourus pour voir dévorer le dompteur...

La curiosité, l'attente, l'anxiété, l'ambition, sont peintes sur tous les visages. C'est dans un calme inaccoutumé mais inquiétant et comme chargé de menaces qu'on écoute d'abord les orateurs. Puis tout d'un coup, en fin de séance, dans cette amosphère surchauffée, sur un mot, un geste, le tumulte éclate ! Les huissiers s'interposent : le président, désespérant de ramener le silence, prend le parti de se couvrir et lève la séance

Cependant, à la tribune, croisant ses bras, M. Ribot, en ces instants critiques, se redressait, impassible et dédaigneux, et attendait que l'orage fût passé, pour reprendre tranquillement son discours, un moment suspendu. Par la dignité de son attitude et par la maîtrise de sa parole, il imposait son autorité : le grand charme de son art oratoire était dû à sa simplicité !

Lorsqu'appuyé des deux mains au marbre de la tribune, le corps penché en avant comme pour se rapprocher de son auditoire, tirant son vêtement d'un geste familier, il commençait à parler d'une voix un peu basse et comme voilée d'émotion, un souffle de sympathie passait sur l'assemblée. On avait l'impression qu'on allait entendre enfin le langage même de la vérité, cette vérité si belle en sa nudité naturelle dont chaque parti politique se réclame tour à tour, mais pour l'habiller aussitôt de sa livrée, lui prêter ses passions et le faire servir à ses ambitions.

Sa mémoire des chiffres était prodigieuse. Rapporteur du budget, il pouvait parler, sans notes, pendant plusieurs heures, sans jamais commettre une erreur. Il semblait se jouer des difficultés et des complications en cette matière si aride et si ardue des finances qui reste, il faut bien le dire, lettre close pour le commun des mortels... et même des parlementaires !

Telle était pourtant son aisance, qu'il donnait à son auditoire l'agréable impression de tout comprendre, l'illusion flatteuse que rien n'était plus clair que ces problèmes si complexes, où chaque spécialiste peut trouver et montrer ce qu'il lui plaît seulement d'y laisser voir.

Ses discours se terminaient généralement par un appel à la concorde, à la conciliation, à la collaboration bienveillante de tous les partis dans une politique d'apaisement, d'économie, de sagesse et de prévoyance. Lorsqu'il arrivait à la péroraison, redressant sa haute

taille, et rejetant sa belle tête en arrière, il croisait les bras et sa voix prenait plus d'ampleur et de sonorité ! Le visage inspiré, en pleine lumière, il semblait vraiment pénétré de la grandeur de sa mission, comme s'il eût été, à la fois, l'apôtre et le prophète d'une religion nouvelle, l'apôtre de la liberté, le prophète des temps meilleurs, promis sur la terre aux hommes de bonne volonté.

Après son échec en 1885, il était revenu au Parlement à la suite d'une élection partielle. Les temps étaient changés depuis 1878, et son premier contact avec le nouveau personnel parlementaire lui causa une déception qu'il ne cache pas à son ami.

« Tu ne peux te faire une idée du niveau auquel sont tombées les discussions ! écrit-il. Des passions à gauche, et au centre une lâcheté qui arrête tout bon mouvement. C'est affligeant de voir ce que peut faire la crainte des comités électoraux. La politique n'est plus un métier enviable, on s'y use tristement quand on ne la prend pas, comme font la plupart de nos contemporains, ainsi qu'une distraction ou une affaire lucrative. »

La République allait bientôt faire appel à M. Ribot pour la défendre et la sauver. Le scandale Wilson, que la popularité grandissante du général Boulanger rendait redoutable, venait d'éclater. Le ministère était renversé.

Une vive effervescence, un grand désarroi, régnaient dans les milieux parlementaires. Les députés de la droite en profitaient pour demander une revision de la Constitution avec appel au peuple. La Chambre semblait tentée par cette procédure.

M. Ribot comprit le mortel danger qu'une telle entreprise, en un tel moment, ferait courir à la République. En un appel pathétique, il adjura tous les républicains, sans distinction d'opinions, de se grouper, en un bloc, autour du régime en péril, de repousser d'une seule voix le projet. Son éloquence fut le tocsin d'alarme qui rallia les hésitants.

Le 17 mars 1890, il fut enfin, pour la première fois, ministre des Affaires étrangères dans le cabinet présidé par M. de Freycinet. Il conserva son portefeuille sous le cabinet Loubet et devint président du Conseil le 8 décembre 1892, au moment le plus critique des affaires de Panama. Comme ministre des Affaires étrangères, il eut sur les destinées de la France une action dont on ne saurait contester l'ex-

trême importance : sous son Ministère, les bases de l'alliance franco-russe furent posées et les prémices du rapprochement franco-anglais eurent lieu à Portsmouth.

M. Ribot consacrait toute son attention à ces importants problèmes d'équilibre européen, lorsque l'affaire de Panama, qui sommeillait discrètement depuis trois ans au parquet et que rien ne paraissait plus devoir réveiller, éclata, soudain, comme un coup de tonnerre.

La veille du jour où un député devait monter à la tribune pour y jouer le rôle d'accusateur, Paris apprenait coup sur coup des nouvelles stupéfiantes : le grand officier de la Légion d'honneur, Cornélius Hertz, avait pris le train pour Londres, et son homme de confiance Arton était parti, avec quelques millions, pour une destination inconnue.

Le lendemain, après une orageuse interpellation, l'assemblée nomma une commission d'enquête présidée par Henri Brisson.

M. Brisson, mandé à l'Élysée pour former un nouveau cabinet, échoua après trois jours d'efforts. M. Casimir Périer ne fut pas plus heureux dans ses démarches. La crise ministérielle se prolongeait et la situation devenait chaque jour plus grave. Le 6 décembre, le président Carnot appela M. Ribot. En vingt-quatre heures, celui-ci réussit à constituer un gouvernement avec M. Loubet à l'Intérieur, M. Rouvier aux Finances, M. Bourgeois remplaçant M. Ricard à la Justice. Ce nouveau cabinet, presque entièrement composé de ministres d'hier, qui changeaient seulement de portefeuilles, fut assez fraîchement accueilli par la Chambre. C'est un « ministère de mystification », disait la droite furieuse. Et la gauche, mécontente de l'échec de M. Brisson, ne paraissait pas plus satisfaite. Ce fut pourtant ce ministère qui, par son habileté servie par sa réputation d'intégrité, permit au régime de franchir la passe dangereuse où il risquait de sombrer.

L'opinion publique reprochait au gouvernement de ne rien faire, de manquer d'énergie. Le 17 décembre, M. Ribot fit arrêter en même temps les anciens administrateurs de Panama. C'était un magistral coup de théâtre. Les journaux étaient pleins du récit de ces arrestations.

M. Ribot, ferme à son poste, n'ayant en vue, par delà la justice, que le salut de la République en péril, continuait à gouverner la tête

haute. Il devait remanier son ministère au fur et à mesure que des défaillances nouvelles s'y produisaient. La route était jonchée de ministres tombés ! Mais la figure austère de M. Ribot demeurait inattaquable, à l'abri du soupçon, et ralliait tous les républicains, sans excepter ceux d'extrême gauche auxquels il avait fait appel en un si grand péril. Le prestige de son intégrité lui valait ce redoutable honneur de tenir, en un tel moment, le drapeau de la République au-dessus de la boue où se débattaient quelques-uns de ses collègues.

Il connut des heures singulièrement critiques. Son ministère n'eut, certain jour, que six voix de majorité et dans cette majorité comptaient huit voix de ministres ! Il l'emporta pourtant. Car lorsqu'il montait à la tribune, pour protester de son entier dévouement à la justice, lorsqu'il déclarait, avec cet air d'émouvante sincérité qui lui était particulier, qu'il ferait « honnêtement », « loyalement », « fermement » tout son devoir, — c'étaient ses trois adverbes de prédilection, ceux qui semblaient le caractériser, — toute la Chambre et tout le pays avaient vraiment l'impression que la justice était en de bonnes mains.

D'ailleurs, pour fortifier cette impression, n'avait-il pas agi avec une énergie que beaucoup avaient d'abord trouvée excessive ? A son instigation, dix demandes en autorisation de poursuites avaient été, le même jour, brusquement formulées devant les Chambres.

Le rôle de M. Ribot était terminé : il avait été le liquidateur politique de l'affaire de Panama et avait sauvé la République du péril qui la menaçait. Son ministère tomba le 30 mars 1893, sur la réforme du régime des boissons.

Il revint à la présidence du Conseil comme ministre des Finances le 26 janvier 1895, dans des circonstances de nouveau difficiles.

C'était au moment de la démission de M. Casimir Périer, et M. Léon Bourgeois n'avait pas réussi à constituer un Cabinet. M. Ribot garda le pouvoir jusqu'au 25 octobre 1895. Puis il reprit à cette date sa place au centre gauche et pendant près de vingt ans il y demeura éloigné du gouvernement.

Peut-être la grande figure austère du syndic parlementaire de l'affaire de Panama évoquait-elle des souvenirs désagréables. Quoi qu'il en soit, il ne resta pas inactif et, dans l'opposition, son rôle se révéla fécond et bienfaisant.

La tribune fut, durant toute cette période, son grand moyen d'ac-

tion. Il se montrait à la Chambre d'une assiduité exemplaire, qui témoignait de sa scrupuleuse conscience. On le voyait dès l'ouverture des séances arriver à grandes enjambées, les cheveux au vent, le front pensif, l'air grave, prendre place à son banc, d'où il suivait attentivement tout le travail parlementaire — tel un étudiant vieilli, mais toujours studieux. Il écoutait les discours, sans jamais applaudir — sans doute par crainte de troubler l'orateur. Puis il décidait de prendre la parole et on le voyait se rapprocher de la tribune, la tête penchée, soucieux, comme à la fois hésitant et pénétré de l'importance du devoir qui le poussait à intervenir.

Sur toutes les questions, il se montrait homme de sage avis et de prudent conseil. Alors que l'affaire Dreyfus déchaînait les passions et que la Chambre parlait d'évoquer le procès, il disait simplement, sans dévoiler son sentiment sur le fond de l'affaire : « Laissons faire la justice, nous ne sommes pas ici pour juger. » Et tels étaient les partis pris, que ce langage de simple bon sens irritait et scandalisait beaucoup de ses collègues.

C'est de cette époque également que datent ses principales interventions contre les socialistes dont il combattait avec vigueur les généreuses et séduisantes utopies. Il mettait le pays en garde avec toute l'autorité que lui donnaient sa longue expérience et son passé : « contre ces belles théories qui donnent lieu, assurément, au plus magnifique langage, mais qui contiennent dans leurs flancs les plus cruelles, les plus dangereuses déceptions pour l'avenir ».

Et l'on pourrait dire de ses discours qu'ils étaient vraiment des actes, et des actes de grand courage si cette formule dont on a cruellement abusé n'offrait le danger de nous faire confondre trop volontiers la parole et l'action et de nous induire à penser que nous pouvons nous dispenser d'agir lorsque nous avons parlé.

M. Ribot, lui, ne se contentait pas de parler, il songeait à l'amélioration des conditions sociales des travailleurs. La grave question des logements ouvriers le préoccupait à juste titre. Il voulait remédier à ce qu'on a appelé « la lèpre du taudis ».

Donner plus d'hygiène, plus de confort, plus de bien-être aux familles modestes dont le travail quotidien est la seule ressource, tel était le but qu'il s'était proposé d'atteindre par la loi du 10 avril 1908 sur le « bien de famille » qui a gardé le nom de « loi Ribot ».

Votre confrère habitait alors, rue de Tournon, non loin du Sénat où il allait entrer en 1909, une de ces nobles et paisibles maisons qui deviennent chaque jour plus rares, et qui évoquent le charme du passé et un peu de la figure du vieux Paris. Cette demeure avait été d'abord l'Hôtel de M. de Brancas et s'élevait à la place de l'immeuble que la Saint-Barthélémy avait rasé. Elle fut habitée plus tard par le général Lannes, puis par Ricord. M. Ribot y mit aussi son empreinte personnelle, au point qu'il semblait vraiment qu'une sorte de sympathie réciproque unît l'un à l'autre le maître et le logis, en un tout harmonieux et qui se complétait.

Lorsqu'un visiteur pénétrait dans son vaste cabinet de travail, studieuse « cité des livres » et de la pensée, dont l'impressionnante hauteur de plafond, la paix et le silence faisaient songer à quelque secret sanctuaire, lorsqu'il apercevait, par les grandes fenêtres, où la lumière d'une claire matinée parisienne mettait un rayon de gaîté, non point l'animation bruyante de la rue, mais la silhouette immobile d'un vieil arbre dans un petit jardin, il avait soudain l'illusion de se trouver reporté dans le passé, à l'époque de la monarchie de Juillet, et il était presque tenté de regarder comme l'apparition de quelque jurisconsulte du temps de Berryer, la haute silhouette de M. Ribot dont la belle tête grave se profilait tout d'un coup, lumineuse et blanche, sur la portière de velours rouge. Il n'était pas jusqu'à un portrait, dédicacé, de M. Thiers qui n'ajoutât encore à cette illusion.

Dans ce cadre paisible, dans la douce atmosphère d'une vie de famille, entre l'affection dévouée de sa femme, admirable compagne, digne de son cœur et de son esprit, et l'amour filial du Dr Ribot, qui secondait souvent son père dans ses recherches et son travail, s'écoulait, sans autre ambition que de se rendre utile, la vie privée, toute simple et laborieuse de votre regretté confrère.

C'est là qu'il reçut, le 8 juin 1914, la mission de constituer un ministère. Eh ! quoi ? Après vingt ans d'oubli systématique, on faisait, à nouveau, appel à son autorité ! La France était-elle donc en danger ? Hélas ! M. Ribot l'apprit aussitôt, par les clairvoyants avertissements que multipliait alors notre grand ambassadeur M. Jules Cambon. Le devoir commandait d'accepter cette lourde tâche. Il le fit sans hésitation... mais aussi sans illusion. Car bien qu'il eût réussi à obtenir l'adhé-

sion de MM. Bourgeois et Peytral, il ne se flattait point d'être bien accueilli par la Chambre de 1914, qui n'avait pas pardonné à l'ancien adversaire du combisme sa rude opposition.

Le 12 juin, M. Ribot montait à la tribune pour lire à la Chambre la déclaration ministérielle. On sait trop par quels cris et quel tumulte il fut accueilli.

Le ministère Ribot tomba, le soir même de cette lamentable séance.

Et puis ce fut la guerre — l'union sacrée devant le mortel péril ! Aux jours les plus sombres de la retraite, le 26 août 1914, René Viviani, reconstituant son ministère, demandait à M. Ribot de se charger des finances.

Étrange destinée que celle de ce vieillard de soixante-douze ans dont le caractère prudent, modéré, la tournure d'esprit et le savoir immense semblaient faits pour donner tous leurs fruits dans les calmes travaux d'un gouvernement paisible, et qu'on n'appelait jamais au pouvoir que dans les moments les plus critiques et les plus troublés !

L'armée durement éprouvée à Charleroi et à Morhange battait en retraite, l'ennemi approchait de la capitale, les caisses étaient vides, les établissements de crédit paralysés par le moratorium. Il fallait de l'argent pourtant : c'est « le nerf de la guerre ».

En une occurrence si critique, M. Ribot adopta l'idée de créer les bons de la Défense nationale, tandis que sur la Marne, « notre Joffre », secondé par ses admirables lieutenants, arrêtait, puis repoussait l'envahisseur, grâce au sublime, à l'héroïque sacrifice de tous les soldats de France. La patrie était sauvée par l'effort simultané de tous ses enfants... Le maréchal Foch avait bousculé l'ennemi dans les marais de Saint-Gond : c'était le prélude de la victoire de 1918 !

S'il convient en rendant à chacun ce qui lui est dû de ne pas oublier l'indispensable rôle du financier qui sut trouver l'argent, de l'homme d'Etat qui dut noüer et resserrer les alliances nécessaires, de l'industriel et de l'ouvrier qui fabriquèrent les armements et les munitions, de l'intendant qui assura les vivres, du politique qui fit opportunément l'union, du cultivateur qui fit sortir de terre « le brin d'herbe sacré qui nous donne le pain », il faut surtout que tous s'inclinent et que tous s'effacent devant le Soldat ! car tous ils n'ont été que les

serviteurs très humbles de celui qui versa son sang et qui sut, sans défaillance, sacrifier son bonheur et sa vie.

Le rôle du civil, si efficace qu'il ait pu être, ne saurait être mis en parallèle avec celui du combattant et notre dette de reconnaissance envers celui-ci ne doit jamais s'éteindre.

La Marne laissait à la France quelque répit pour s'organiser. Malheureusement tout était à faire... avec les Allemands à Noyon. Ah ! nous payions cher notre imprévoyance, qui eût risqué d'être mortelle si l'un des vôtres, alors qu'il était président du Conseil, n'avait obtenu du Parlement, grâce à son éloquence et à son courage, le vote de la loi de trois ans.

Mais le temps n'était point aux regrets stériles — pour M. Ribot moins que pour personne : il fallait de l'argent, il en fallait sans cesse, il n'y en avait pas et pourtant il fallait en donner. M. Ribot recourut alors à l'emprunt. Il avait dit à la Chambre, en 1903, au temps de la paix : « Il ne faut pas recourir à ces facilités trompeuses, qui ne font que reculer les difficultés. L'emprunt c'est la pente, sur laquelle on glisse doucement, mais on se retrouve ensuite au bord de l'abîme. » Il dut s'y résigner pendant la guerre.

Le rôle financier de M. Ribot, quelque écrasant qu'il ait été, ne représente pourtant qu'une partie de son activité pendant la guerre.

Le 20 mars 1917, il devenait président du Conseil et ministre des Affaires étrangères. Il donna sa démission à la fin d'octobre 1917 et ne revint plus au pouvoir. Mais il ne se désintéressait point de l'avenir de la France et à la signature de l'armistice il se préoccupait à juste titre de notre situation financière. Il montrait, dès décembre 1918, à la tribune du Sénat, avec sa coutumière et pressante logique, qu'il était d'une importance vitale pour nos finances que fussent consacrées avant tout, par le traité de paix, la garantie et la priorité de notre droit aux réparations. Il insistait sur la nécessité de régler immédiatement la grave question des dettes interalliées. Il fallait, disait-il, que le sort de ces dettes, nées de la guerre, fût liquidé tout de suite, amiablement, en mettant à profit l'étroite union qui survivait encore entre les nations alliées.

Quelques jours avant sa mort, le 21 décembre 1922, il faisait un suprême effort pour demander au Sénat d'appuyer et de renforcer par un vote unanime de confiance l'autorité du président du Conseil,

M. Raymond Poincaré, qui s'apprêtait alors à aller défendre à Londres les droits sacrés de notre pays. Il prononçait son dernier discours, lorsque, trahi par ses forces, il dut s'arrêter un instant et demander à s'asseoir. Mais déjà sa volonté réussissait à dominer sa faiblesse passagère. Tandis que ses collègues et son fils s'empressaient auprès de lui et lui conseillaient de prendre quelque repos, il eut l'énergie de poursuivre son discours... Et l'on put assister à cet émouvant spectacle : le grand vieillard dont, pendant un demi-siècle de vie parlementaire, l'éloquence n'avait cessé de retentir au service de toutes les nobles causes, parlant, pour la dernière fois, assis à la tribune, tous les sénateurs descendus dans l'hémicycle, l'écoutant, debout, dans un respectueux silence, groupés autour de lui, comme pour ne rien perdre des dernières clartés de cette lumière dont la flamme épuisée semblait vaciller déjà au souffle de la mort prochaine.

Il s'éteignit le 14 janvier 1923, en pleine lucidité intellectuelle. Sur sa table était ouvert son livre de chevet : *l'Imitation*.

La veille de sa mort, il s'excusait par un mot écrit de sa main de ne pouvoir assister à une séance de l'Académie des Sciences morales. Et il disait à un ami qui, frappé de la lassitude infinie de son regard, lui conseillait de prendre enfin quelque repos : « A quoi sert-il de vivre lorsqu'on ne peut plus travailler ? » Nobles paroles où se révélait son attachement à ce qui fut le but constant de toute sa vie : lutter pour ses idées, — servir sa Patrie !

A travers toute l'histoire de la troisième République, à laquelle il fut intimement mêlé, sa voix éloquente aura constamment défendu le même idéal et fait entendre au milieu des passions le langage de la raison et de la concorde.

La mort, déjà, vous l'avait enlevé lorsque sa pensée vint rayonner une fois encore parmi vous pour répondre au discours de M. Georges Goyau. Elle vous redisait, cette pensée d'outre-tombe, sa foi tenace dans l'avènement de la liberté, de la réconciliation et de l' « union de tous les hommes de bonne volonté ».

Puisse ce vœu, exprimé par delà le tombeau, se réaliser un jour !

Le simple avocat que vous avez appelé à lui succéder, salue respectueusement la mémoire de son illustre ancien, de celui qui, renonçant à mener à la fois les luttes du prétoire et celles de la tribune, ne voulut être, durant un demi-siècle, que l'avocat de la France.

UN AMI
DE
SAINT FRANÇOIS DE SALES
LE PRÉSIDENT FAVRE

PAR

M. HENRI-ROBERT
DÉLÉGUÉ DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

MESSIEURS,

Le véritable patriotisme, disait Fustel de Coulanges, ne saurait se concevoir sans la connaissance et l'amour du Passé, sans une sorte de religion des souvenirs glorieux qui constituent notre patrimoine historique. Par là seulement se relient les générations successives ; elles communient dans un même idéal d'honneur et s'enracinent profondément à la terre natale.

Il n'est pas une région de notre France, si belle en sa diversité, qui ne possède quelque intéressant vestige de notre histoire. Des vieilles pierres, des ruines émouvantes, des monuments puissants ou pittoresques — églises, châteaux, remparts et forteresses — évoquent le prodigieux, l'inlassable labeur ancestral, l'existence rude et la vie morale intense des siècles défunts et attestent aussi, par l'ère de splendeur et de prospérité dont ils témoignent, la force et la fécondité de la race, en des régions aujourd'hui, hélas ! trop dépeuplées...

Ce qui nous intéresse surtout, à travers ces ruines, c'est l'humanité disparue dont elles ont abrité les jours.

Témoins d'un passé mort, ces monuments séculaires en ont-ils gardé, peuvent-ils nous en redire les secrets ?

S'ils sont comme les traits de pierre qui forment le visage de la cité, ne peuvent-ils aussi en évoquer pour nous les états d'âme successifs ?

Est-ce que dans leur ombre ne vont pas se lever soudain, à notre appel, les ombres de ceux à la vie de qui ils ont participé, pour qui ils ont été le cadre familier de l'existence quotidienne, avec ses amours et ses haines, ses ambitions et ses deuils, ses soucis et ses joies ?

En quoi se distinguaient-ils de nous ? Quelle fut leur formation intellectuelle ? Quels furent leurs caractères et leurs sentiments ? Comment ont-ils vécu au temps lointain où ils peuplaient et animaient ces lieux, restés depuis lors, dans leur aspect général, semblables à eux-mêmes ?

Ce paysage, aimé de nous, nous parle d'eux parce qu'ils l'ont aimé aussi. Et comme il s'enrichit ! comme il prend, pour nous, plus de sens et plus de valeur si nous savons, devant lui, évoquer du tombeau de l'oubli les figures ensevelies de ceux qui se plurent, avant nous, à venir y rêver !

L'ombre de Lamartine ne hante-t-elle pas le lac du Bourget et les échos de ses rochers n'ont-ils pas gardé, pour ses fidèles, la plainte harmonieuse de ses nostalgiques amours ?

Le lac d'Annecy, dont l'incomparable beauté s'enrichit de tant de souvenirs, est, lui aussi, tout peuplé des fantômes du passé, au-dessus desquels plane la lumineuse et sereine figure de saint François de Sales.

« Je vais me retirer pour l'hiver dans mon petit Annecy où j'ai appris à me plaire », écrivait le saint évêque vers l'année 1610. C'était là, en effet, le centre, le foyer ardent d'où sa divine charité rayonnait inlassablement sur toute la Savoie. Là aussi eurent lieu, quelques années plus tard, au milieu d'un immense concours de fidèles éplorés, ses magnifiques funérailles.

Cecidit corona capitis nostri, lisait-on sur son cercueil, et aussi cette belle parole d'espérance dans le deuil : *Lux extincta lucet !* Oui, sa lumière éteinte n'a pas cessé de luire et de rayonner sur toute cette région savoyarde où le souvenir du saint évêque est resté si vivant dans les cœurs qu'il réalise la véritable union sacrée.

Le 14 septembre dernier, l'Académie Florimontane procédait, en présence de l'évêque et du maire d'Annecy, réunis pour cette circons-

tance, à l'inauguration solennelle du monument élevé à la mémoire de François de Sales, l'un de ses fondateurs. L'Académie française, en déléguant M. Henry Bordeaux pour la représenter à cette cérémonie, avait montré tout le prix qu'elle y attachait.

Vous ne vous étonnerez donc point que je veuille aujourd'hui évoquer devant vous — puisque aussi bien cette année marque le tricentenaire de sa mort, l'autre fondateur et la véritable cheville ouvrière de l'Académie Florimontane, celui que François de Sales nommait son ami et « son frère » et auquel il donnait le beau titre de « Phénix de notre Savoie » — je veux dire le président Favre.

« Antoine Favre, — écrivait-il du président du Genevois, et cet éloge prend tout son prix sous une plume inhabile à la flatterie, — Antoine Favre, l'une des plus riches âmes et des mieux faites que notre âge ait portées et qui sait allier son exquise dévotion à la dextérité et vigilance aux affaires publiques ! »

Leur ami commun, Honoré d'Urfé, l'auteur de l'*Astrée*, avec lequel Favre et François de Sales se retrouvaient parfois à dîner chez l'évêque de Belley — petite ville où les plus savoureuses traditions gastronomiques se sont heureusement conservées, — Honoré d'Urfé surnommait le président, *Agathon*, parce qu'il réalisait, à ses yeux, le type même de l'homme juste et bon.

Prodiguer à ses concitoyens les trésors de sa sagesse et de son expérience, se dépenser pour le bien public sans oublier la charité privée, mettre au service de la Justice les admirables ressources de son esprit et de sa science juridique, enfin consacrer à la vie de famille, à l'étude du Droit, au culte de la Poésie et de la Morale tous les loisirs que laissait à son cerveau, jamais inactif, ses écrasantes fonctions de magistrat — telle fut, jusqu'au bout, la vie du président Favre.

Son mérite seul, l'indépendance de son caractère, l'éclat de son talent et de sa science juridique l'avaient désigné au choix du Prince, alors que, simple avocat à Bourg-en-Bresse, il ne songeait qu'à remplir avec honneur les devoirs de sa profession.

Il s'y était mûrement et soigneusement préparé. Fils d'un avocat fiscal de Bresse, docteur ès droit de l'Université de Bourges, il était né en 1557 à Bourg-en-Bresse, second d'une famille de huit enfants. Après de fortes études primaires dans sa ville natale, il était allé terminer son instruction à Paris, au collège des Jésuites. Le grec et le

latin lui étaient devenus familiers, au point qu'il pouvait écrire et dicter dans l'une ou l'autre langue.

Enfin, à l'Université de Turin, il étudia le Droit et fut reçu, d'acclamation, docteur *in utroque jure.*

A vingt-trois ans, il publia les premiers livres de son important ouvrage juridique *Conjecturarum juris civilis libri*, qui compte plus de vingt volumes. Le grand Cujas, étonné de la nouveauté et de la hardiesse de ses théories et de ses critiques, s'écria : « Ce jeune homme a du sang aux ongles : s'il vit âge d'homme, il fera du bruit. »

La prédiction ne devait pas tarder à se réaliser. La réputation grandissante du jeune avocat de Bourg-en-Bresse attira bientôt sur lui l'attention du duc Charles Emmanuel Ier. Il le nomma juge-mage de Bresse, puis, trois ans plus tard, membre du Sénat de Chambéry et enfin président du Conseil de Genevois à Annecy.

C'est dans les dernières années du XVIe siècle qu'il vint s'y installer avec sa nombreuse famille. De son mariage avec Benoîte Favre, il devait avoir douze enfants.

Il acheta, 18 rue Sainte-Claire, une vaste demeure « la maison de Bagnorea » qu'il paya 2.000 ducatons et 100 ducatons d'épingles. Il devait en laisser plus tard, en 1610, lorsqu'il quitta Annecy pour Chambéry, la libre jouissance à François de Sales qui l'occupa jusqu'à sa mort.

C'est en cette pittoresque ville d'Annecy, au milieu de ses nombreux enfants et de ses justiciables, qu'il nous plaît d'évoquer la belle et grave figure du président Favre.

Annecy présentait alors l'aspect d'une ville fortifiée. Le mur d'enceinte était commandé par un certain nombre de tours, rondes ou carrées, aujourd'hui disparues. Elles portaient les noms des localités avoisinantes. Il y avait la tour de Menthon, de Montfalcon, de Genève, d'Ossens, de Turens et de Talloires. On ne pouvait pénétrer dans la ville que par cinq portes, précédées de ponts-levis que le portier abaissait chaque matin et relevait chaque soir à un signal donné par les cloches de l'église Notre-Dame. Il ne recevait guère pour ce travail, peu absorbant il est vrai, que le modique salaire d'un sol par jour.

Il convient toutefois d'ajouter que la vie n'était point aussi chère que de nos jours. Une ordonnance consulaire de l'an 1600 — l'année même où Henri IV vint à Annecy — nous fait connaître « qu'une

truite d'une livre valait 12 sols, une poule grasse 11 sols, un chapon gras 20 sols, une paire de perdrix rouges 30 sols, un lièvre 11 sols, un *faisan gentil* 30 sols, une paire de gélinottes des bois 3 florins, 1 coq d'Inde gras 5 florins, une oie grasse 20 sols. »

Il y avait déjà ces galeries voûtées à arcades, ces ruelles étroites et sombres, ces passages couverts, ces petits ponts moussus enjambant les canaux tranquilles, où de vieilles maisons se reflètent dans l'eau verte — qui donnent tant de cachet à Annecy et lui ont valu d'être appelée « la Venise de la Savoie ».

Il y avait aussi le Château, aux quatre tours carrées à créneaux, qui domine la ville, résidence ancestrale des ducs de Genevois, datant du XIIIe siècle, deux fois brûlé, deux fois reconstruit au cours du XVe siècle.

Il y avait enfin le palais de l'Isle, gracieusement campé à la pointe de l'île qui partage, comme la proue d'un navire, les eaux claires du canal du Thiou. D'abord hôtel des Monnaies, il était devenu Palais de Justice, et c'est là que le président Favre tenait ses audiences et rendait ses arrêts.

Mais son activité ne se bornait point à cela, bien que ses fonctions et ses œuvres de bienfaisance absorbassent le plus clair de son temps. Il continuait la publication de ses *Conjecturarum ;* il écrivait ses cinq volumes de commentaires des Pandectes, *Rationalia in Pandectas.* Il y ajoutait son *Codex Fabrianus*, recueil raisonné des arrêts du Sénat de Chambéry, dédié au duc Charles-Emmanuel et qui, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, est resté la charte de la Savoie.

On demeure confondu devant un tel labeur, en marge d'une vie déjà si bien remplie. Il faut encore y ajouter quelques essais poétiques dont l'inspiration édifiante vaut mieux que la réalisation. Il avait même écrit une tragédie : *les Gordians et Maximins ou l'Ambition.*

On peut citer encore une *Centurie de sonnets spirituels de l'amour divin et de la pénitence* et surtout des quatrains moraux qui ont été plusieurs fois publiés, sous le titre : *la Belle vieillesse ou quatrains sur la vie, la mort et la caducité des choses humaines,* et aussi sous celui-ci : *les Quatrains du seigneur de Pybrac, du président Favre, et de la Vanité du monde, avec cinq sonnets et les plaisirs de la vie rustique et du gentilhomme champêtre.*

Le président Favre se proposait moins de plaire que de faire œuvre utile en servant la morale.

L'avertissement au lecteur en fait foi :

Je n'ai tâché cet œuvre façonner
D'un style doux afin qu'il puisse plaire
Car aussi bien n'entends-je la donner
Qu'à ceux qui n'ont souci que de bien faire.

Et voici quelques-uns de ses quatrains qui permettent de juger du ton de l'œuvre :

Pour vivre heureux jamais ne t'imagine
L'état meilleur où tu voudrais te voir.
Dis-toi plutôt que tu dusses avoir
Pis que tu n'as, comme en étant plus digne.

N'attends d'avoir achevé ta carrière
Pour faire part aux pauvres de ton bien.
En pleine nuit, faut-il pour y voir bien

Que ton flambeau t'éclaire par derrière ?
Ne cherche point de ressembler mais d'être
Tel que tu veux de tous être estimé.
A quoi te vaut-il d'être renommé

Si Dieu te voit, s'il te tient pour un traître ?
Ce n'est le tout de brouiller mainte affaire
Pour n'être dit, justement, paresseux.
Le principal c'est n'être point de ceux
Lesquels font tout, fors ce qu'ils doivent faire.

Si tu fais mal ton plaisir est d'une heure,
Mais le regret t'en demeure à jamais.
Si tu fais bien, outre que tu t'y plais,
La peine passe et le plaisir demeure.

Assurément ces quatrains ressemblent moins à de la poésie légère qu'aux commandements de Dieu et de l'Eglise, mais ils sont d'une belle âme et d'un honnête homme.

Le président Favre était, entre temps, chargé des missions les plus importantes et les plus flatteuses. Il accompagna et assista dans un voyage à Rome la charmante Anne d'Este, petite-fille de Louis XII, veuve de François de Lorraine, duc de Guise, qui lui avait confié la séparation de son testament et la défense de ses intérêts. Ronsard, charmé de la pure et suave beauté de la duchesse de Guise, l'avait

surnommée « Vénus la Sainte ». Elle fut sans doute l'héroïne de la *Princesse de Clèves*.

Le président Favre fut désigné, avec François de Sales, pour assister le prince-cardinal de Savoie, lorsque celui-ci se rendit en France pour la conclusion du mariage de Victor Amé de Savoie, prince de Piémont, son frère, avec Christine de France, fille de Henri IV.

La Chronique nous dit que l'évêque et le président « firent paraître en cette occurrence comme en toutes leurs autres actions *les merveilles de leur génie* ». Ils furent reçus solennellement par le Roi et le Parlement, et l'on raconte que Louis XIII, dit le Juste, offrit au président Favre la dignité de chancelier de France et la présidence du Parlement de Toulouse. Le magistrat savoyard déclina ces honneurs et répondit au Roi : « Un honnête homme ne doit jamais se séparer ni de son Dieu, ni de son Prince. »

A son retour en Savoie, ses compatriotes lui offrirent du poisson, des chapons, des confitures et un tonneau de Malvoisie.

Dans le courant de l'hiver 1606-1607, le président Favre et l'évêque François de Sales fondèrent à Annecy l'Académie Florimontane.

Charles-Auguste de Sales en rapporte ainsi la genèse : « La cité d'Anîcy était semblable à celle d'Athènes sous un si grand prélat que François de Sales et sous un si grand président qu'Antoine Favre et était habitée d'un grand nombre de docteurs soit théologiens, soit jurisconsultes, soit bien versés en lettres humaines.

« C'est pourquoi il entra dans l'esprit, tant du bienheureux François que du président Favre, d'instituer une Académie en une si grande abondance de beaux esprits... Et parce que les muses fleurissaient parmi les montagnes de la Savoie, il fut trouvé fort à propos de l'appeler « *Florimontane* et de lui bailler pour emblème un oranger avec cette devise : *Fleurs et Fruits*. »

Le nombre des membres de cette Académie était fixé à quarante. Les recherches des érudits n'ont pu retrouver tous les noms des premiers académiciens ! Vanité de la gloire !

Il n'est pas certain que les femmes n'aient point été admises...

Voici quelques-uns de ses statuts :

« La fin de l'Académie sera l'exercice de toutes les vertus, la souveraine gloire de Dieu, le service des Sérénissimes Princes, de l'utilité publique.

« Les seuls gens de bien et doctes y seront reçus.

« Le style de parler ou de lire sera grave, exquis, plein et ne ressentira en point de façon la pédanterie. On y traitera de l'ornement des langues et surtout de la française.

« On n'y admettra point l'hérétique, schismatique, infidèle, apostat, ennemi de la patrie ou des sérénissimes Princes, perturbateurs du repos public ou marqués de quelque infamie publique.

« Tous les Académiciens nourriront un amour mutuel et fraternel. »

Le grand président et le saint évêque seraient heureux de constater que cette règle est toujours observée par tous les membres de l'Institut de France.

« Nul ne fera signe de légèreté d'esprit, quelque petit qu'il puisse être ; autrement il sera corrigé par les censeurs.

« Le secrétaire sera d'un esprit clair, subtil, expéditif et généreux et bien versé aux lettres humaines. »

Les séances se tenaient dans la demeure du président Favre. La première année fut consacrée à l'étude des mathématiques, de la cosmographie, de la navigation et de la musique.

Trois ans plus tard, en 1610, le président Favre dut quitter Annecy pour Chambéry, où il était nommé Président du Sénat. Dans ses hautes fonctions il se préoccupait de la création d'un Tribunal suprême où les Rois viendraient soumettre leurs différends pour éviter les guerres futures... C'est l'idée première de la Société des Nations !...

« Le 6 juillet, dit la Chronique, il fait sa dernière audience au Conseil de Genevois, en fin de laquelle il dit adieu à la ville par une fort belle harangue. Et le lendemain il est parti pour s'en aller, à cheval, accompagné de 90 personnes, Messieurs de justice, nobles, avocats, procureurs, syndics et autres bourgeois à cheval, une partie desquels le suivit jusqu'à Greisi, l'autre jusqu'à Chambéry. »

La semence qu'il avait jetée n'était pas perdue... Un quart de siècle plus tard elle contribuait, sans doute, à faire germer dans la pensée du grand cardinal l'idée même de l'Académie française.

Lorsque M. de Vaugelas, fils du président Favre, fut appelé à venir y siéger, on vit mieux encore et l'on put saisir matériellement le lien qui rattachait la fille morale du cardinal-ministre à celle du grand président savoyard.

Mais quelque importante qu'ait été son œuvre écrite, son action personnelle et son influence l'ont de beaucoup surpassée. Ses contemporains seuls en ont pu juger, car seuls ils ont connu son autorité bienfaisante, l'intégrité de son caractère, son inlassable activité au service de la justice et de la charité, jointes à sa rare modestie — et, pour rappeler le beau vers que d'Urfé lui appliquait, :

Le miracle d'amour dont son âme est enceinte !

Nous aimons à nous le représenter en son palais de l'Isle, étendant sa juridiction toujours humaine, faisant rayonner l'influence pacifiante de sa bonté sur tous les petits villages que baigne et que relie le beau lac d'azur, changeant comme le ciel, dans le cirque harmonieux de ses montagnes mauves et or, sous le soleil... quand il daigne apparaître !

Nous voulons imaginer la vision sereine d'une humanité laborieuse et paisible, meilleure que la nôtre, plus idéaliste, plus heureuse et comme modelée à l'image même de la nature où elle vivait.

La vie religieuse y semblait intense : les cloches des églises, des couvents, des monastères, des abbayes, des prieurés, se répondaient aériennes et pures dans les échos légers de la montagne...

Nous savons qu'il y avait de nombreux pèlerinages et notamment à Talloires, celui de la chapelle Saint Germain de l'Hermitage, qui attirait une si grande foule que les religieux de l'Abbaye de Talloires se virent obligés d'acheter un champ situé sous la chapelle « pour en rendre l'avenue plus aisée et plus praticable » les jours d'affluence. Cette abbaye, que visitait souvent François de Sales, était située sur les bords du lac même, dans l'anse heureuse et paisible qu'il forme en eau profonde et transparente, à l'abri de ce roc de Chère où Taine dort son dernier sommeil...

Mais, peut-être, est-ce céder à une illusion que de se représenter ainsi une humanité meilleure et de se figurer que tous les contemporains du président Favre lui ressemblaient ou que son époque pouvait se comparer au fabuleux âge d'or ?

Son fils aîné, René de la Valbonne, n'a-t-il pas, au surplus, pris soin de nous détromper, lui qui avait fait inscrire, à l'entrée de son château de Pringy, près d'Annecy, ce quatrain d'une philosophie burlesque, mais désabusée :

Les amis de l'heure présente
Sont du naturel du melon :
Il en faut bien chercher cinquante
Avant que d'en trouver un bon !

Et le président Favre lui-même n'a-t-il pas écrit dans son testament cette phrase révélatrice : « En un siècle si corrompu et pollu de tant d'hérésies comme est celui-ci... »

Allons ! quittons tout regret, car, décidément, chacun médit de son époque et, sans doute, est-ce précisément parce que la nature humaine est bien ce qui change le moins !

TABLE DES MATIÈRES

ABBEVILLE. — IMPRIMERIE F. PAILLART

